



Bulletin Officiel

N°7134 Vendredi 14 juin 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

AIR LIQUIDE TUNISIE	3
CELLCOM	4
TUNINVEST SICAR	5
CIMENTS DE BIZERTE	6
OFFICE PLAST	7
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-	8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE	9
CELLCOM	12
CIMENTS DE BIZERTE	14
OFFICE PLAST	17
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-	19

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE MAGASIN GENERAL	23
-------------------------	----

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG-	24
DELICE HOLDING	25
POULINA GROUP HOLDING	26

SNMVT- MONOPRIX	27
SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-	28
<u>TRANSFERT DES ACTIVITÉS D'UNE SICAR DANS UN NOUVEAU SIÈGE SOCIAL</u>	
INTERNATIONAL SICAR	29
<u>CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE</u>	
MICROCRED 2024 - 01	30
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

- AIR LIQUIDE TUNISIE (INDIVIDUELS)
- AIR LIQUIDE TUNISIE (CONSOLIDES)
- OFFICE PLAST (INDIVIDUELS)
- OFFICE PLAST (CONSOLIDES)
- FCP GAT VIE CROISSANCE
- FCP GAT VIE MODERE
- PHENICIA SEED FUND

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETTEES AU 31 MARS 2024

- AMEN ALLIANCE SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AMEN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social: 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II -2035 ARIANA

Les actionnaires de la société AIR LIQUIDE TUNISIE, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le lundi 24 Juin 2024 à dix heures (10H00)** au Lake Forum Business Center, 5 Rue de la Feuille d'Érable, Les Berges du Lac 2, Tunis et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2023,
2. Examen des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs au même exercice,
3. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 et quitus aux Administrateurs,
4. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023,
5. Approbation des conventions réglementées telles que régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475,
6. Affectation du résultat et distribution de dividendes,
7. Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
8. Renouvellement des mandats d'Administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du co-commissaire aux comptes,
10. Reconduction du montant des jetons de présence,
11. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

SIEGE SOCIAL : 25 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 ARIANA.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **Mercredi 19 Juin 2024 à 11H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises**, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2023
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2023
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration
- 7- Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC
- 8- Nomination du Conseil d'Administration au titre des exercices 2024, 2025 et 2026
- 9- Nomination de deux administrateurs indépendants
- 10- Pouvoirs
- 11- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2024 - AS - 0834

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

TUNINVEST SICAR

Siège Social : Immeuble Intégra Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de TUNINVEST SICAR sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre société qui se tiendra **le Mercredi 26 Juin 2024 à 10H00**, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «I.A.C.E.», Boulevard Principal du Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2023 ;
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;
- 4- Approbation des conventions et opérations régies par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Jetons de présence ;
- 8- Renouvellement du mandat des Administrateurs indépendants ;
- 9- Ratification de la nomination de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ; et
- 10- Délégation de pouvoirs.

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

إن السيدات والسادة المساهمين في شركة إسمنت بنزرت مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية المقررة ليوم الخميس 27 جوان 2024 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الاجتماعي للشركة الكائن بالمصنع بخليج صبرة بنزرت وذلك لتداول المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول نشاط ونتائج الشركة للسنة المالية 2023
 2. تلاوة تقرير مراقبي الحسابات (العام والخاص) المتعلقين بالسنة المالية 2023 و المصادقة على الاتفاقيات الواردة بالتقرير الخاص
 3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة و على القوائم المالية لسنة 2023
 4. تخصيص النتائج المحاسبية لسنة 2023
 5. تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة
 6. تعيين أعضاء جدد بمجلس الإدارة
 7. تحديد منحة الحضور.
- و تضع الشركة في الآجال القانونية على ذمة المساهمين وثائق الجلسة بمقرها الاجتماعي الكائن بخليج صبرة بنزرت.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Béjà

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Office Plast sont invités à assister le **Lundi 24 Juin 2024 à 09h00 mn** à l'**IACE à la berge du lac – Tunis** à l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31/12/2023 ;
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 ;
3. Lecture et Approbation des Etats financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023
4. Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2023 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
7. Fixation des Jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;
8. Nomination du commissaire aux comptes
9. Nomination des administrateurs
10. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2024 – AS – 0837

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH».SA
Siège social : 5 Rue 8610 Z.I 2035, la Charguia1– Tunis

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH » SA** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 28 Juin 2024 à 10H00** à l'établissement de la société sis à la Z.I Zriba Hammam-Zaghouan à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2023 et du rapport de gestion du groupe ;
- 2- Lecture du rapport, général et spécial, des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2023 de la société SAH et du groupe et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2023 ;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2023 et décision de distribution de dividendes ;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration ;
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2023 aux membres du Conseil d'Administration ;
- 7- Allocation aux membres du Comité Permanent d'Audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité 2023 ;
- 8- Désignation ou renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance ;
- 9- Approbation de la sélection d'un Administrateur indépendant ;
- 10- Ratification de l'élection d'un Administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 11- Désignation ou renouvellement du mandat du Commissaire aux compte venant à échéance ;
- 12- Pouvoirs pour formalités

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siege Social : 37 rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle Charguia II -2035 ARIANA

Projet des résolutions de la société AIR LIQUIDE TUNISIE à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 JUIN 2024.

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des états financiers individuels de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 18 829 362 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2023.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	18 829 362
Résultats reportés	29 223 395
Total à répartir	48 052 757
Répartition	
Réserves légales	0
Sous-total 1	48 052 757
Sous-total 2	48 052 757
Réserve pour réinvestissement	0
Fonds Social	-400 000
Report à nouveau	-37 336 482
Dividendes	-10 316 275
Solde	0

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 6.3 DT pour chacune des 1 637 504 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 08/07/2024.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Lasad Jaouani en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Philippe Martinez ayant démissionné de son mandat d'administrateur à compter du 20 novembre 2023.

Monsieur Lasad Jaouani assurera ses fonctions pour la durée restant à courir au mandat de Monsieur Philippe Martinez soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2023.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement des mandats des administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de la Banque de Tunisie, de Madame Sophie Cheenne, de Monsieur Lasad Jaouani et de Monsieur Mathieu Cornillac.

Les mandats de la Banque de Tunisie, de Madame Sophie Cheenne, de Monsieur Lasad Jaouani et de Monsieur Mathieu Cornillac prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat du co-commissaires aux comptes)

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit Formation CAF Sarl membre du réseau international PricewaterhouseCoopers représentée par Madame Abir Matmti, en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2026. La rémunération du commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Reconduction du montant des jetons de présence)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs de 60 000 Dinars par an dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

2024 - AS - 0839

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**CELLCOM**

SIEGE SOCIAL: 25 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 ARIANA.

Projet de résolutions de la société CELLCOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2024.

PREMIERE RESOLUTION**APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2023**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2023, qui font apparaître les informations suivantes (en DT) :

1- Les comptes individuels :

Rubrique	2023	2022
Total du Bilan	26 689 284	25 247 911
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	53 008 758	56 943 215
Résultat de l'exercice	46 155	- 4 043 520
Total des capitaux propres	5 810 012	5 763 856

2- Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Cellcom composé de «Cellcom » et de ses filiales « Cellcom Retail », « Cellcom Distribution » et « Cellcom International » font apparaître les informations suivantes (en DT):

Rubrique	2023	2022
Total du Bilan	27 444 426	27 433 911
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	62 509 056	62 392 987
Résultat de l'exercice consolidé	218 409	-3 333 845
Total des capitaux propres	5 674 694	5 481 331

DEUXIEME RESOLUTION**QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 de **46 155 DT** au compte Résultats Reportés.

QUATRIEME RESOLUTION

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2023, d'une valeur globale nette de 25 000 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent lesdites conventions dans leur ensemble.

SIXIEME RESOLUTION

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 :

- Mr Tarek Ben Yassine Hamila, en qualité d'administrateur représentant YKH Holding
- Mr Mohamed Garbouj, en qualité d'administrateur
- Mr Farouk Bey, en qualité d'administrateur
- Mme Aoitef Jouirou, en qualité d'administrateur
- Mme Ghofrane Zitouni, en qualité d'administrateur

SEPTIEME RESOLUTION

NOMINATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

Conformément à la loi N°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et à la Décision Générale du Conseil du Marché Financier N°23 du 10 Mars 2020, l'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026 les deux administrateurs indépendants suivants:

- Mme Afef Ben Hedia
- Et Mr Sofiène Gaied

HUITIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

بلاغ الشركات

مشروع قرارات

شركة إسمنت بنزرت

المقر الاجتماعي : خليج صبره - 7018 بنزرت

مشروع القرارات المعروضة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 27
جوان 2024

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة
المحاسبية 2023 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في تقرير النشاط .
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني :

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات
للسنة المحاسبية 2023 تصادق بصفة تامة و كلية على ما جاء في القوائم
المالية لسنة 2023 (الموازنة وحسابات النتائج و جدول التدفقات النقدية والإيضاحات
حول القوائم المالية لسنة 2023)

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية بعد إطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات للسنة
المحاسبية 2023 تصادق على الاتفاقات الواردة بالتقرير الخاص لمراقبي الحسابات.
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع :

تقرر الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية السلبية لسنة 2023 والبالغة 34 355 944,493 - دينار بحساب نتائج مؤجلة.

- النتيجة المحاسبية لسنة 2023: 34 355 944,493 - دينار
- النتائج المؤجلة في موفى سنة 2024: 185 423 104,966 - دينار

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس:

إن الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على تقارير مجلس الإدارة و مراقبي الحسابات تمنح أعضاء المجلس إبراء الذمة في التصرف للسنة المحاسبية 2023.
تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس:

حددت الجلسة العامة العادية مبلغ 3000 دينار مكافئة حضور لكل عضو في مجلس الإدارة بعنوان سنة 2023 وذلك مقابل ممارسة نشاطهم ويقع تحويلها إلى حساب استعمال مصاريف المراقبة ومكافآت الحضور وأقساط الأرباح بالخبزينة العامة للدولة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع:

تصادق الجلسة العامة على تعيين:
- السيد محمّد العبيدي العبيدي عضواً بمجلس إدارة الشركة متصرفاً ممثلاً للدولة خلفاً للسيد الشاذلي السعيداني وذلك للمدة المتبقية لسلفه.
- السيدة نزيهة السمانى عضواً بمجلس إدارة الشركة ممثلاً لوزارة الصناعة والمناجم والطاقة خلفاً للسيدة بثينة بوكمشة وذلك للمدة المتبقية لسلفها.
- السيد الطاهر الشمالي عضواً بمجلس إدارة الشركة ممثلاً لوزارة المالية خلفاً للسيد رمضان بوحوش وذلك للمدة المتبقية لسلفه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن:

تسند الجلسة العامة العادية تفويضا مطلقا إلى كل حامل لمضمون أو نسخة من هذا المحضر
ليقوم بالإيداع و النشر اللّازمين.
تمت المصادقة على هذا القرار

2024 – AS – 0841

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Béjà

La société Office Plast publie ci-dessous le projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 24 Juin 2024.

Première résolution :

L'assemblée Générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est.....

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2023.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat de l'exercice	187 966
Résultats reportés 2022	189 199
Bénéfice Total	377 165
Réserves légales	18 858
Bénéfice distribuable	358 307

Report à nouveau 2023	358 307
-----------------------	---------

Cette résolution mise aux voix est.....

Sixième résolution :

L'Assemblée générale fixe àDinars le montant des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2023.

Sixième résolution :

L'Assemblée générale décide de nommer les administrateurs suivants pour une période de 3 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026 :

- Monsieur Yassine ABID,

- La société ATD SICAR (2 administrateurs)
- La société Maxula Gestion (1 administrateur)
- La société Maxula Capital (1 administrateur)
- , administrateur indépendant
- , administrateur indépendant
- , représentant des petits porteurs

Septième résolution :

L'Assemblée générale décide de nommer la société UNIVERS AUDIT, membre de l'OECT, représentée par Monsieur Ilyes MAATKI, commissaire aux comptes de la société pour une période de 3 exercices expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH».SA**

Siège social : 5 Rue 8610 Z.I 2035, la Charguia1– Tunis

La société d'Articles Hygiéniques SAH, publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 28 Juin 2024.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du Groupe SAH destinés à la présente Assemblée, approuve lesdits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports, général et spécial, tels que présentés par les Commissaires aux comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2023 et les approuve sans aucune réserve.

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 faisant apparaître un total bilan 638 101 852, un total capitaux propres avant résultat de 263 530 208 et un bénéfice net de 34 464 200
- Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31/12/2023 du Groupe SAH faisant apparaître un total bilan de 1 159 162 019 un total des capitaux propres part du Groupe de 319 267 092 Et un bénéfice part du Groupe qui s'élève à 35 650 047

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos au 31/12/2023 et après discussion et échange e points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2023 s'élevant à 34 464 200 comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2023	34 464 200
Résultats reportés au 31 Décembre 2023	145 105 971
bénéfice distribuable	179 570 171
Réserves légales (5%)	233 378
Premier Reliquat	179 336 793

Prime d'émission distribuable	22 936 362
Deuxième Reliquat	202 273 155
Dividendes à distribuer	29 405 593
Report à nouveau	172 867 563

L'Assemblée générale fixe le dividende à 0,350 TND par action, réparti comme suit :

- 0,273 TND par action sur prime d'émission
- 0,077 TND par action sur résultats reportés

La prime d'émission, qui s'élevé à 23 011 321 Dinars, est exonérée de l'impôt.

Après la distribution des dividendes, le solde de la prime d'émission s'élève à 74 959 Dinars.

Le paiement des dividendes se fera le 23/07/2024

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes approuve toutes les conventions conclues durant l'exercice 2023 dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions dudit rapport.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les cautions données par la société **SAH** à hauteur de **TND : 27.500.000 notifié en date 16/03/2024 et de TND : 9.000.000 notifié en date 02/04/2024** en couverture des engagements de la société filiale **AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE**.

Au même titre l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les crédits contractés par le Directeur Général d'un montant de TND : 43.750.000 (Programme de Crédit de Gestion) et d'un montant de TND :27.000.000 (crédit de Dessaisissement et le FDI de)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif, et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion relative à l'exercice clos au 31/12/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration un montant brut de (.....) dinars par séance et par Administrateur, et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Comité Permanent d'Audit un montant brut de (.....) dinars, et ce, à titre de rémunération pour l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs, ci-après cités, vient à échéance lors de la présente Assemblée.

Administrateurs
Mr Mounir El JAIEZ
Mme Jalila MEZNI
Mr Chokri MEZNI

En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

-
-
-

Suite à cette désignation la composition du Conseil se présente comme suit :

- Mr Nayel Vidal,
- Mr Achref MEZNI,
- Société EQUITY CAPITAL,
- Mr Adel Goucha,
- Mr Ahmed BADRELDINE,
- Mr Mohamed Amine BEN MALEK,
- Mr Slim OUALI
-
-
-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la sélection d'un nouvel Administrateur indépendant réalisé suite à un appel à la candidature, à savoir Mr/Mme..... pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la sélection d'un nouvel Administrateur représentant des actionnaires minoritaires réalisé suite à un appel à la candidature, à savoir Mr/Mme..... pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat du Commissaire aux comptes, Cabinet Conseil Audit Formation, CAF membre de PwC, représenté par Mme Abir Matmti, vient à échéance lors de la présente Assemblée.

En conséquence elle décide de pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

Douzième Résolution

L'assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Mise aux voix cette décision est adoptée à l'unanimité

2024 – AS – 0843

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Magasin Général. SA
Siège Social : 28 Rue Kamel Atatürk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de **la deuxième** Assemblée Générale Elective de la société qui se tiendra **le vendredi 28 juin 2024 à 10 heures au siège social de la société sis au 28, rue Mustapha Kamel Atatürk -1001 Tunis** et ce à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2024-2025 et 2026 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2026.

La société met à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société.

Les documents suivants : la liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la DG n°23 du 10/3/2020 du CMF ainsi que le formulaire de vote par correspondance.

2024 – AS – 0844

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne des Marchés de Gros -SOTUMAG-
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » tenue le mardi 11 juin 2024, le paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2023 se fera le 2 juillet 2024 à raison de 0,520 dinar par action.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0845

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette, Tunis

DELICE HOLDING –SA- « DH », porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 13 juin 2024 a fixé le dividende de l'exercice 2023 à 0.600 dinars par action, s'appliquant pour 54 907 262 actions.

La date de détachement des dividendes est prévue à partir du 17 juillet 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0846

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

POULINA GROUP HOLDING.SA

Siège social : GP1 KM 12 Ezzahra,

POULINA GROUP HOLDING-SA- « PGH », porte à la connaissance de ses actionnaires, que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 12 juin 2024 a fixé le dividende de l'exercice 2023 à 0.360 dinars par action, s'appliquant pour 180 003 600 actions. La date de détachement des dividendes est prévue le 28 Juin 2024.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING pour les titres qui y sont déposés.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0847

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison De La Ville De Tunis « SNMVT- Monoprix »
Siège Social : 1^{er}, Rue Larbi ZARROUK-2014 Mègrine

La SNMVT-MONOPRIX porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 12 juin 2024, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2023, un montant de dividende de 2 534 573,600 dinars soit 0,100 dinar par action.

La date de détachement est fixée pour le 9 septembre 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0848

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL-

Siège social : Boulevard de la terre -Centre Urbain Nord -1003 Tunis -

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires et le public que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le jeudi 13 juin 2024 a décidé l'attribution d'un dividende au titre de l'exercice 2023 d'un montant de 1,400 dinars par action avec mise en paiement le 15 juillet 2024.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2024 – AS – 0849

AVIS DES SOCIÉTÉS

TRANSFERT DES ACTIVITÉS D'UNE SICAR DANS UN NOUVEAU SIÈGE SOCIAL

INTERNATIONAL SICAR

Société d'investissement à capital risque qui gère des ressources spéciales
mises à sa disposition pour le compte de tiers

Agréée par décision du CMF n° 24-2015 en date du 30 avril 2015

Capital Social : 5.000.000 dinars, Identifiant unique RNE : 0723542X

Adresse : 17, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

Suivant le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTERNATIONAL SICAR réunie le 20 novembre 2023, enregistré à la recette des Finances à Tunis le 23 novembre 2023 sous le n° 23703434 quittance n°69401, il a été décidé de transférer le siège social de la société **INTERNATIONAL SICAR** à l'adresse suivante : 17, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac, 1053-Tunis.

2024 - AS - 0850

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Microcred 2024 - 01 »**

Amen Invest, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**Microcred 2024-01**» de 20 millions de dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 10/06/2024, **ont été clôturées le 14/06/2024, pour un montant de 20 millions de dinars.**

2024 – AS – 0851

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,746	119,766
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	166,990	167,020
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99	133,909	137,774	137,798
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,967	149,994
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,970	142,994
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	147,063	147,092
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	136,686	136,707
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,421	55,431
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,671	40,678
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	134,030	138,338	138,365
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	121,212	121,237
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,917	120,940
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,374	21,378
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	147,660	147,691
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	142,558	142,581
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,629	13,632
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	205,453	205,490
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,397	13,398
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	116,149	116,171
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	116,840	120,694	120,718
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,786	16,789
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	106,266	106,288
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	101,046	101,070
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,259	2,262
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,864	72,873
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	152,004	151,858
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	111,881	111,468
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	127,649	127,670
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	163,758	163,108
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	609,830	608,384
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	139,506	138,583
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	200,015	199,820
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,618	106,562
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	149,834	149,915
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	183,039	182,898
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	168,012	167,824
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	26,602	26,424
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,006	104,993
40	FCP GAT VIEMODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,126	1,126
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,138	1,136
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 608,585	2 613,495
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	242,488	243,872
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,340	3,356
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,965	2,976
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,182	46,908
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,469	1,470
48	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,274	1,289
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,289	1,309
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,913	17,065
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,988	12,077
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,603	16,715
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 267,171	5 292,850
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
54	UBCUNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00	94,943	99,293	99,063
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,273	1,272

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	112,492	110,794	110,811	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	101,715	98,858	98,874	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	108,976	105,748	105,769	
59 ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	106,522	103,606	103,623	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/24	7,087	107,814	104,130	104,149	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	111,530	109,219	109,235	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,204	104,707	104,726	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,880	101,897	
64 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	108,991	106,181	106,197	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	109,856	106,231	106,252	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	107,593	104,650	104,669	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/05/24	6,300	107,384	104,270	104,289	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/24	6,692	106,088	102,838	102,858	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/24	3,542	108,299	106,973	106,988	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	105,957	102,743	102,761	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	102,982	100,588	100,601	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	107,183	107,200	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	102,365	102,383	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,302	112,031	112,048	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,664	103,951	103,979	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	111,628	109,184	109,203	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,963	103,987	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 045,964	1 046,159	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 307,858	10 310,239	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	101,047	101,071	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,235	107,153	107,319	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	103,390	103,553	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	62,861	59,550	59,263	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	111,593	115,411	115,013	
85 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,940	17,640	17,625	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/05/24	15,604	329,803	340,192	339,219	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 335,724	2 334,963	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	70,568	67,612	67,600	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	56,146	54,093	54,097	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,774	107,949	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,437	10,836	10,805	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	16,704	16,510	16,415	
93 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	17,930	17,791	17,689	
94 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	15,723	15,548	15,465	
95 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	105,039	101,388	101,197	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	87,586	87,401	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	91,461	91,293	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	109,851	109,059	
99 UBCL - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	100,033	99,649	99,063	
100 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	31/05/24	0,329	11,001	11,230	11,206	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	98,268	97,911	
102 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	78,133	77,617	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	95,186	95,813	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	124,098	126,467	126,961	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	158,343	158,658	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	156,449	157,317	158,109	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	196,794	205,881	206,899	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	186,237	192,224	193,027	
109 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	181,047	188,888	189,608	
110 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	25,149	26,965	27,223	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 953,013	11 034,116	
112 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	140,833	138,928	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	97,599	99,815	100,958	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 960,059	5 018,627	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,850	10,914	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	173,918	170,641	170,517	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 385,974	11 477,581	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	10 487,634	10 497,975	10 587,217	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 442,700	10 474,971	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 734,789	10 806,451	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 464,040	10 498,391	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,314	10,313	
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	-	100,956	103,064	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	126,098	121,687	121,443	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 047,925	1 047,012	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT EPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse et le transfert au marché Hors-cote de la société « SERVICOM », par l'insertion de la société « ENDA Tamweel » et par l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR PROGRESS FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
40. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
41. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
45. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
46. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
47. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
51. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
52. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
53. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
54. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
55. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
56. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
57. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
58. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
59. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
60. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
61. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
62. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
63. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
64. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
65. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

66. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
67. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
68. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
69. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
70. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
71. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
72. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
73. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
74. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
75. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
76. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
77. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
32.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
33. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
34.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
35. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
36. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
37. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
38. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
39. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
40.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
41.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
45. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
46. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
47. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
48.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
49. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
50.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
51. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
52. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
53.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
54. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
55. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
56. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
57.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
58. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
61.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170

62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
66.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
67.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
70.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
71.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
75. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
76. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
79.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
80. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
81.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
82.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
83.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
84.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
85.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
86.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
87.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
88.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
91.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
92.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
93.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
94.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
95. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
96.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
97. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
98.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200

99.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
100.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
101.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
104.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
105.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

					1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 30/04/2024

80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis

58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 07 Juin 2024, la société immobilière et de participations « SIMPAR » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées.
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ Liste des membres du Conseil d'administration

1. Les résolutions adoptées.

القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية 2023.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2023 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني:

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإنفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج النتائج للسنة المحاسبية 2023، التي سجلت خسارة بمبلغ 1.396.284,932 دينار ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2023 والتي تتضمن إستهلاكات مؤجلة مفصلة كما يلي:

- استهلاكات مؤجلة لسنة 2018 : 165.310,751 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2019 : 101.437,644 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2020 : 59.692,649 دينار
- استهلاكات مؤجلة سنة 2021 : 32.041,231 دينار

- استهلاكات مؤجلة سنة 2022 : 65.567,726 دينار

- استهلاكات مؤجلة سنة 2023 : 105.175,232 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2023.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2023 كما يلي:

- منحة الحضور لمجلس الإدارة: مائة وثمانية ألف دينار (108.000 د) خام.

- منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق: خمسة عشرة ألف دينار (15.000 د) خام.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السادس:

طبقا لمقتضات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية تجديد مهام:

- البنك الوطني الفلاحي

- الصندوق التونسي للتأمين التعاوني الفلاحي

- شركة السكنى

- الشركة العامة للدراسات ومراقبة الأشغال

أعضاء مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2026.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 20 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة تجديد مهام "الشركة العالمية

للإستشارة والتدقيق" "ICCA" ممثلة من قبل السيد أنيس السماوي مراقبا للحسابات عن السنوات 2024-2025-2026.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجددت الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار التاسع:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

2. Le bilan après affectation du résultat

BILAN - ACTIFS (APRES AFFECTATION)

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2023 31 décembre 2022

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	120 161	116 153
	Moins : amortissements		-83 913	-55 865
			<u>36 248</u>	<u>60 287</u>
	Immobilisations corporelles	3	3 668 524	3 484 499
	Moins : amortissements		-1 783 111	-1 739 239
			<u>1 885 413</u>	<u>1 745 260</u>
	Immobilisations financières	4	15 754 167	15 761 097
	Moins : provisions		-3 596 945	-3 279 717
			<u>12 157 222</u>	<u>12 481 381</u>
	Total des actifs immobilisés		14 078 883	14 286 928
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		14 078 883	14 286 928
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	56 255 977	50 506 225
	Moins : provisions		-521 795	-521 795
			<u>55 734 182</u>	<u>49 984 430</u>
	Clients et comptes rattachés	6	2 587 291	3 122 662
	Moins : provisions		-129 591	-129 591
			<u>2 457 700</u>	<u>2 993 071</u>
	Autres actifs courants	7	2 615 534	2 387 939
	Moins : provisions		-5 250	-5 250
			<u>2 610 284</u>	<u>2 382 689</u>
	Placements et autres actifs financiers	8	67 150	72 341
	Moins : provisions		-7 560	-7 560
			<u>59 590</u>	<u>64 781</u>
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	995 769	2 054 602
	Total des actifs courants		61 857 525	57 479 572
	TOTAL DES ACTIFS		75 936 408	71 766 500

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (APRES AFFECTATION)

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2023 31 décembre 2022

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Réserves		29 706 737	29 766 153
	Autres capitaux propres		3 041 071	3 041 071
	Résultats reportés		-10 137 068	-8 740 784
	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		28 110 740	29 566 440
	Résultat net de l'exercice	10	0	0
	Total des capitaux propres avant affectation	11	28 110 740	29 566 440
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	12	27 746 669	28 385 474
	Autres passifs financiers	13	1 488 144	1 520 777
	Provisions	14	533 287	526 611
	Total des passifs non courants		29 768 100	30 432 861
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	15	4 147 889	2 080 364
	Autres passifs courants	16	3 238 213	2 382 929
	Concours bancaires	17	-	1 879 496
	Autres passifs financiers	18	10 671 466	5 424 411
	Total des passifs courants		18 057 568	11 767 200
	Total des passifs		47 825 668	42 200 062
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		75 936 408	71 766 500

3. Le tableau d'évolution des capitaux propres

											(en DT)
	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à complémen	Autres complémen	resultat de	resultat reporté	Total	
Soldes au 31 décembre 2023 avant affectaion	5 500 000	3 000 000	550 000	28 431 642	725 095	-	41 071	-1 396 284	-8 740 784	28 110 740	
<i>Répartition du bénéfice 2022 :</i>											
- Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses fonds social	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Perte de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	-	-	1 396 284	-1 396 284	-	-
Soldes au au 31 décembre 2023 après affectaion	5 500 000	3 000 000	550 000	28 431 642	725 095	0	41 071	0	-10 137 068	28 110 740	

4. Liste des membres du Conseil d'administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandats	Principales activités professionnelles
Mr.Ahmed BEN MOULAHM	Président du Conseil	Lui même	2023-2025	Administrateur et président du conseil d'administration : SICAR INVEST - SIVIA-BNA CAPITAUX- Administrateur représentant la BNA : SFBT- AMI -AIR LIQUIDE TUNISIE- AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES
BNA	Membres	Sami OUNI	2024-2026	Banque, membre aux conseils d'administrations suivants : AGROSERVICES- AMI ASSURANCES - ATL -ATL LLD- BNA CAPITAUX- CAP BANK -CDC DEVELOPPEMENT -CIOK CITECH sidi bouzid -COTUNACE -CTA -CTAMA -EL MADINA -EL MANSOUR TABARKA -ELBENE INDUSTRIE – ESSOUKNA- GEVE- IMMOBILIERE DES ŒILLETS -INTER BANK- SERVICES LE GOLF DES OASIS- LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL -MAISON DU BANQUIER -MFC POLE MONETIQUE TUNISIE -PARC DES AACTIVITES ECONOMIQUES DE ZARZIS -PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV -POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE- SOCIETE D'ELEVAGE DE MONASTIR -SIBTEL -SICAF PART BNA -SICAR INVEST- SICAV BNA- SIDCO- SIMAC SIVIA- SODEK - SODESIB SODET- SUD SODICAB - SODINO SODIS SICAR –SOFINREC- SOGEST- SOIVM SICAF -SOTUGAR STAR -STBG -STE TANIT INTERNATIONAL- STS TAPARURA-TDA –TIS- TUNIS CENTER- TUNIS RE-TUNISAVIA TUNISIE AUTOROUTES - TUNISIE TRADENET -UNIFACTOR
CTAMA	Membres	THABETH YAHIA	2024-2026	Directeur central à la CTAMA Administrateur représentant la CTAMA et l'EX MGA aux sociétés suivantes : ESSOUKNA- CTAMA- MAE- Société Hedia- STNCH- SMA- Société D'ELEVAGE DE MONASTIR
Sté ESSOUKNA	Membres	KHALIL CHTOUROU	2024-2026	Directeur Général de la société ESSOUKNA, directeur Général de la société les ŒILLETS et Gérant de la société ZIED Directeur général par intérim de la société SOIVM SICAF Administrateur aux sociétés : LES ŒILLETS, SICAV BNA, SOIVM SICAF, SICAR INVEST, SODET SUD, BNA CAPITAUX

SIVIA	Membres	MOHAMED SOFIANE CHAOUACHI	2022-2024	<p>Directeur général de SIMPAR Directeur général par intérim de la Société SIVIA et Administrateur aux sociétés suivantes : ESSOUKNA, EI MADINA, SICAR INVEST, SICAV BNA POS, BNA CAPITAUX, TIS, SODET SUD</p>
SOGEST	Membres	KAIS ROUATBI	2024-2026	<p>Directeur général de la SOGEST Administrateur représentant la SOGEST aux sociétés / ESSOUKNA SIVIA SICAR INVEST PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV Administrateur indépendant BTK Leasing Administrateur indépendant SPDIT SICAF</p>
Mr Fadhel BEN OTHMAN	Membres	Lui même	2022-2024	<p>Administrateur indépendant SPDIT SICAF</p>
Mr . Mansour BAATI	Membres	Lui même	2022-2024	Retraité
Mr .Karim ben KAHLA	Membres indépendants	Lui même	2023-2025	<p>administrateur indépendant en charge du comité d'investissement à la STB-INVEST (SICAF DE LA STB)- administrateur indépendant BIAT en charge du comité permanent d'audit</p>
Mr Sabeur GHARBI	Membres indépendants	Lui-même	2023-2025	Administrateur indépendant
MR Hedi DAMMAK	Membres Représentant des actionnaires minoritaires	Lui-même	2022-2024	administrateur représentant les petits porteurs

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

		Au 31 décembre	
	Notes	2023	2022
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 398 347	2 398 347
Moins: amortissements		<2 341 547>	<2 314 267>
Total immobilisations incorporelles	(1)	56 800	84 080
Immobilisations corporelles		136 164 548	132 780 110
Moins: amortissements		<110 491 090>	<107 198 108>
Total immobilisations corporelles	(1)	25 673 458	25 582 002
Immobilisations financières		1 872 137	1 872 137
Moins: provisions		<138 822>	<138 822>
Total immobilisations financières	(2)	1 733 315	1 733 315
Total des actifs immobilisés		27 463 573	27 399 397
Total des actifs non courants		27 463 573	27 399 397
Actifs courants			
Stocks		7 230 597	5 921 535
Moins: provisions		<880 246>	<253 472>
Stocks nets	(3)	6 350 351	5 668 063
Clients et comptes rattachés		70 508 884	65 678 253
Moins: provisions		<1 833 434>	<1 823 114>
Clients et comptes rattachés nets	(4)	68 675 450	63 855 139
Autres actifs courants		6 917 557	5 900 730
Moins: provisions		<1 433 372>	<448 848>
Autres actifs courants nets	(5)	5 484 185	5 451 882
Placements et autres actifs financiers	(6)	28 008 462	18 009 066
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	2 195 296	550 445
Total des actifs courants		110 713 744	93 534 595
TOTAL DES ACTIFS		138 177 317	120 933 992

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2023	2022
Capitaux propres			
Capital social		40 937 600	40 937 600
Réserves		4 093 760	4 093 760
Subvention d'investissement		58 658	87 698
Fond Social		183 390	158 952
Résultats reportés		29 223 395	23 211 002
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		74 496 803	68 489 012
Résultat de l'exercice		18 829 362	15 388 665
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	93 326 165	83 877 677
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		501 128	571 745
Autres passifs financiers	(9)	9 616 386	9 514 882
Provisions		79 735	79 735
Total des passifs non courants		10 197 249	10 166 362
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	17 506 271	13 554 697
Autres passifs courants	(11)	14 931 242	13 092 514
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	2 216 390	242 742
Total des passifs courants		34 653 903	26 889 953
Total des passifs		44 851 152	37 056 315
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		138 177 317	120 933 992

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2023	2022
Revenus	(13)	37 119 208	36 517 785
Coût des ventes	(14)	<30 863 798>	<31 744 989>
Marge brute		6 255 410	4 772 796
Autres produits d'exploitation (*)	(15)	1 514 097	770 048
Frais de distribution	(16)	<1 257 520>	<1 136 133>
Frais d'administration (*)	(17)	<3 246 987>	<1 784 769>
Autres charges d'exploitation	(18)	<331 005>	<550 678>
Résultat d'exploitation		2 933 995	2 071 264
Produits financiers nets	(19)	3 526 771	3 872 397
Produits des placements		1 376 091	708 499
Produits des participations	(20)	12 748 980	9 749 220
Autres gains ordinaires		681 380	335 625
Autres pertes ordinaires		<539 722>	<91 250>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		20 727 495	16 645 755
Impôt sur les sociétés	(21)	<1 898 133>	<1 257 090>
Résultat net de l'exercice		18 829 362	15 388 665

(*) La colonne du 31 décembre 2022 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 15 et 17)

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)
Au 31 décembre

	Notes	2023	2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		58 881 187	59 466 738
Intérêts reçus		1 398 222	687 511
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		<45 755 253>	<40 458 163>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	<6 815 569>	<5 253 153>
Intérêts payés	(23)	<117 670>	<330 496>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 590 917	14 112 437
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	(24)	<1 543 328>	<3 890 781>
Encaissements sur cession d'immobilisations		162 601	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<1 380 727>	<3 890 781>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	<9 006 272>	<9 006 272>
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	12 748 980	9 749 220
Encaissement d'emprunts	(27)	-	<1 200 000>
Remboursement d'emprunts	(28)	<226 489>	<235 328>
Décaissement Certificat de dépôt		<10 000 000>	<8 000 000>
Encaissement Billets de trésorerie/Compte courant actionnaire		-	4 000 000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<6 483 781>	<4 692 380>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	<89 847>	<33 476>
Variation de trésorerie		<363 438>	5 495 800
Trésorerie au début de l'exercice		477 433	<5 018 367>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	113 995	477 433

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 décembre 2023

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 décembre 2023		31/12/2022
Revenus et autres produits	37 119 208	Déstockage de production	<741 784>			
Total	37 119 208	Total	<741 784>	Production	37 860 992	34 704 789
Production	37 860 992	Achats consommés	20 579 998	Marge sur coût matières	17 280 994	14 900 681
Marge sur coût matières	17 280 994	Autres charges externes	4 387 847			
		TFSE				
		Transport				
		FDP				
		Ass.technique				
Total	17 280 994	Total	4 387 847	Valeur Ajoutée Brute	12 893 147	10 235 926
Valeur Ajoutée Brute	12 893 147	Impôts et taxes	110 485			
		Charges de personnel y compris TFP et FOPROLOS	6 620 396			
Total	12 893 147	Total	6 730 881	Excédent brut d'exploitation (*)	6 162 266	4 116 088
Excédent brut d'exploitation	6 986 651	Autres charges ordinaires	7 524 432			
Autres produits d'exploitation	1 514 097	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	4 704 494			
Produits des participations	12 748 980	Charges Diverses	37 875			
Produits des placement		Autres Pertes	539 722			
Produits Financiers	5 247 070	Charges Financières	344 208			
Reprise de provision pour risque		I. S.	1 898 133			
Autres gains	681 380					
			7 524 432			
Total	27 178 178	Total	7 524 432	Résultat des activités ordinaires	18 829 362	15 388 665
Résultat positif des activités ordinaires	18 829 362	Effet négatif des modifications comptables		Résultat net après modifications comptables	18 829 362	15 388 665

(*) La colonne du 31 décembre 2022 a été retraitée pour des fins de comparabilité.

LES ÉTATS FINANCIERS

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2022	Acquisitions	Virements de compte à compte	Cession	Valeurs brutes au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	2 398 347	-	-	-	2 398 347
Logiciels	2 378 347	-	-	-	2 378 347
Fonds de commerce	20 000	-	-	-	20 000
Immobilisations corporelles	132 780 110	4 371 160	-	<986 722>	136 164 548
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 636 421	-	-	-	4 636 421
Matériel et outillage	50 243 224	-	102 331	<504 102>	49 841 453
Matériel de transport	4 894 961	160 050	-	<299 769>	4 755 242
M.M.B & A.A.I	20 852 274	60 670	699 228	-	21 612 172
Emballages	48 302 434	-	552 425	<182 851>	48 672 008
Immobilisations encours	2 943 502	4 150 440	<1 353 984>	-	5 739 958
Total	135 178 457	4 371 160	-	<986 722>	138 562 895

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31.12.2022	Dotations 2023	Autres variations	Amortissements au 31.12.2023
Immobilisations incorporelles	2 314 267	27 280	-	2 341 547
Logiciels	2 314 267	27 280	-	2 341 547
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	107 198 108	4 125 719	<832 737>	110 491 090
Constructions	3 343 907	157 438	-	3 501 345
Matériel et outillage	43 685 143	1 263 836	<447 129>	44 501 850
Matériel de transport	3 601 166	340 661	<202 757>	3 739 070
M.M.B & A.A.I	15 922 477	912 031	-	16 834 508
Emballages	40 645 415	1 451 753	<182 851>	41 914 317
Immobilisations encours	-	-	-	-
Total	109 512 375	4 152 999	<832 737>	112 832 637

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Prêts au personnel (b)	64 816	64 816
Dépôts et cautionnements	1 053 275	1 053 275
Total brut	1 872 137	1 872 137
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<138 822>	<138 822>
Total net	1 733 315	1 733 315

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749.940 DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel qui sont totalement provisionnés.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Matières premières & Produits Chimiques	1 170 438	467 003
Matières consommables	3 943 926	4 427 040
Gaz fabriqués	1 191 939	455 594
Marchandises en transit	924 294	571 898
Total brut	7 230 597	5 921 535
Provision pour dépréciation des stocks	<880 246>	<253 472>
Total net	6 350 351	5 668 063

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Air Liquide Tunisie Services	65 832 823	60 370 929
Autres clients	4 676 061	5 307 324
Total brut	70 508 884	65 678 253
Provision pour dépréciation des clients	<1 833 434>	<1 823 114>
Total net	68 675 450	63 855 139

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Charges payées ou comptabilisées d'avance	81 182	273 246
Sociétés du Groupe (a)	3 267 167	2 524 088
Consignations en douane	127 351	80 274
Produits à recevoir	426 575	496 872
Report d'IS	1 344 725	1 313 363
Autres comptes d'actifs courants	1 670 557	1 212 887
Total brut	6 917 557	5 900 730
Provision pour dépréciation des autres actifs	<1 433 372>	<448 848>
Total	5 484 185	5 451 882

(a) Ce poste enregistre les soldes débiteurs envers les sociétés de groupe dont principalement les refacturations avec la société Air Liquide IT, ALMEIH et Air Liquide Maroc.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Prêts à moins d'un an accordé au personnel	6 284	6 888
Titres de placement	18 002 178	8 002 178
Billets de Trésorerie	10 000 000	10 000 000
Total net	28 008 462	18 009 066

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
La Banque de Tunisie	2 096 877	459 692
UBCI	9 766	337
U. I. B.	80 309	81 595
STB	2 220	2 624
Caisses	6 124	6 197
Total	2 195 296	550 445

BILAN - PASSIF**NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)**

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 Décembre 2022	Affectation du résultat 2022 (b)	Autres variations	Au 31 Décembre 2023
Capital social (a)	40 937 600	-	-	40 937 600
Réserve légale	4 093 760	-	-	4 093 760
Fonds Social	158 952	370 000	<345 562>	183 390
Report à nouveau	23 211 002	6 012 393	-	29 223 395
Subvention d'investissement	87 698	-	<29 040>	58 658
Résultat de l'exercice	15 388 665	<15 388 665>	18 829 362	18 829 362
Total	83 877 677	b <9 006 272>	18 454 760	93 326 165

(a) Le capital est divisé en 1.637.504 actions de 25 DT chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2022.

Les principaux actionnaires de la sociétés sont détaillés ci-après :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	374 603	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	113 821	6,95%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'exploitation	4 596 517	5 487 207
Fournisseurs d'immobilisation	1 325 027	1 737 835
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	9 883 228	4 786 723
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	1 701 499	1 542 932
Total	17 506 271	13 554 697

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Charges à payer (a)	7 196 051	6 099 296
C.N.S.S.	769 494	701 375
Compte courant actionnaires (b)	94 873	94 873
Produits constatés d'avance	10 682	21 216
Société du Groupe (c)	32 322	240 046
Impôts et taxes	3 293 565	2 996 551
Autres créditeurs	3 534 255	2 939 157
Total	14 931 242	13 092 514

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges à payer au titre des redevances ALSA.

(b) Ce poste enregistre les intérêts à recevoir sur les billets de trésorerie.

(c) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par la société Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Banque de Tunisie	2 081 301	73 012
Intérêts Non échus courus	4 368	-
Echéance Emprunts à moins d'un an	130 721	169 730
Total	2 216 390	242 742

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS (en DT)

Le total de ce poste englobe le chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2023 pour 37.119.208 DT et pour 36.517.785 DT en 2022.

NOTE 14 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2023	2022
Achats consommés	19 748 921	21 417 103
Frais de personnel	4 953 649	4 384 633
Services extérieurs	2 815 953	3 584 739
Amortissements et provisions	3 345 275	2 358 514
Total	30 863 798	31 744 989

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2023	2022
Location	53 173	51 629
Produits divers d'exploitation (a) (*)	1 431 884	618 896
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 040	99 523
Total	1 514 097	770 048

(*) : La colonne comparative arrêtée au 31.12.2022 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

Rubriques	2023	2022
Location	53 173	51 629
Produits divers d'exploitation (*)	607 500	-
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 040	99 523
Total	689 713	151 152

NOTE 16 : FRAIS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2023	2022
Achats non stockés	77 441	180 028
Frais de personnel	752 779	717 141
Services extérieurs	415 548	229 170
Amortissements et provisions	11 752	9 794
Total	1 257 520	1 136 133

NOTE 17 : FRAIS D'ADMINISTRATION (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2023	2022
Frais du personnel administratif (*)	913 968	906 793
Services extérieurs	973 701	530 543
Achats non stockés	11 852	19 972
Amortissements et provisions	1 347 466	327 461
Total	3 246 987	1 784 769

(*) : La colonne comparative arrêtée au 31.12.2022 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Rubriques	2023	2022
Frais du personnel administratif	89 584	287 897
Services extérieurs	973 701	530 543
Achats non stockés	11 852	19 972
Amortissements et provisions	1 347 466	327 461
Total	2 422 603	1 165 873

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le total de ce poste se rattache à la redevance à Air Liquide SA pour 331.005DT en 2023 contre 550.678DT en 2022.

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS (en DT)

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2023	2022
Charges financières	<344 208>	<630 380>
Intérêts débiteurs des comptes courants	-	<208 468>
Intérêts des emprunts	<119 329>	<183 377>
Escompte	-	<954>
Pertes de change	<224 879>	<237 581>
Produits financiers	3 870 979	4 502 777
Intérêts de retard (a)	3 632 488	4 313 781
Intérêts créditeurs des comptes courants	27 904	14 928
Gain de change	210 587	174 068
Produits financiers nets	3 526 771	3 872 397

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS (en DT)

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2022.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements de l'impôts sur les sociétés, des acomptes provisionnels et les droits et taxes mensuels.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYÉS

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2023.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre des exercices antérieurs.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2022.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente le montant des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le total de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2023	2022
La Banque de Tunisie	15 576	386 680
UBCI	9 766	337
U. I. B.	80 309	81 595
STB	2 220	2 624
Caisses	6 124	6 197
Total	113 995	477 433

NOTE 31 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

a) *Identification des parties liées*

Les parties liées objets de la présente note sont :

- Les administrateurs, le Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA ;
- Les actionnaires ;
- Les sociétés du groupe :

Société	Relation avec ALT
Air Liquide Tunisie Services SA (ALTS)	Société filiale
Vitalaire SARL	Société filiale
Air Liquide Specna	Société filiale
Air Liquide SA (ALSA)	Société du groupe
Air Liquide Maroc	Société du groupe
Air Liquide Middle East North Africa	Société du groupe
Air Liquide Europe Business Services (ALBES)	Société du groupe
Air Liquide Middle East et India Holding (ALMEIH)	Société du groupe
Air Liquide IT SA (ALIT)	Société du groupe
Air Liquide MENA	Société du groupe
Air Liquide South Africa	Société du groupe

b) *Transactions avec les parties liées*

Compte tenu des préconisations de la NCT 39 en matière d'informations sur les parties liées, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024.
- La société Air Liquide Tunisie envisage de réaliser une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie service. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objets du transfert s'élève à 1.872.844 DT. Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024.
- Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.506.723 DT. Il est à noter qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation au titre de ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients. La direction estime que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés. En conséquence, aucun rapport spécial n'a été émis à ce sujet.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette

convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2023 au titre de cette convention incluant les coûts d'implémentation s'élève à 444.203 € soit 1.502.327 DT. Cette facture est non encore réglée au 31 décembre 2023 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Le montant constaté en charge au titre cette convention s'élève au 31 décembre 2023 à 1.299.131 DT. Ce montant demeure non réglé au 31 décembre 2023 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prend effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 198.160\$ soit 607.500 DT et qui reste non encore encaissé au 31 décembre 2023.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2023, il a été constaté en produit un montant 243.131 Euro soit 824.384 DT. Le montant global non encore encaissé au 31 décembre 2023 s'élève à 457.188 Euro soit 1.550.187 DT.

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA en 2023 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 352.851 Euro soit 1.196.397 DT

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2023 au titre de cette convention s'est élevé à 53.178 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 63.282 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié, et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

- Le montant total facturé en 2023 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 11.812.573 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 14.056.961 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :

- La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et
- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020,

Le montant total facturé en 2023 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 247.654 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 294.709 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative 2023 au titre de cette convention s'est élevée à 3.177.673 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2023 au titre de cette convention s'est élevée à 328.410 DT. Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 6.706.343 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE ».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2023 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 3.173.532 DT HTVA. Le montant non encore décaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 3.776.503 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services

auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2023, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 801.111 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2023 relative à cette convention s'est élevée à 97.857\$ soit 300.000 DT. Le montant total est non encore réglé au 31 décembre 2023.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2023 au titre de cette convention s'est élevé à 3.600.725 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 3.852.777 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé au cours de l'exercice 2023 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 31.763 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 33.988 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2023 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euro, soit 517.510 DT.

- Au 31 décembre 2023, un montant de 68.797 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.
- Au 31 décembre 2023, un montant de 170.556 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide Middle East et India Holding « ALMEIH ».
- Au 31 décembre 2023, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».

NOTE 32 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux cautions douanières pour 1.100 DT et ce, en 2022 et 2023.

NOTE 33 : CONTRÔLE FISCAUX EN COURS

1- VÉRIFICATION FISCALE PONCTUELLE

La société a reçu le 08 septembre 2022 une notification pour un contrôle fiscal ponctuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de l'impôt sur les sociétés. A la date du 25 octobre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément d'impôts et taxes à payer de 475.745 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 02 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 10 novembre 2022, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Le 17 novembre 2022, la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale ponctuelle.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

2- VÉRIFICATION FISCALE PRÉLIMINAIRE

La société a reçu le 03 novembre 2022 une notification pour un contrôle fiscal préliminaire qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. A la date du 08 décembre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément de TVA et pénalités à payer de 177.755 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 20 décembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 09 mars 2023, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition, a été faite par la société en date du 16 mars 2023, et à la même date la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale préliminaire

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

3- VÉRIFICATION FISCALE PRÉLIMINAIRE

La société a reçu le 26 octobre 2023 une demande de renseignement dans la cadre d'une vérification préliminaire portant sur les réserves de réinvestissement de l'année 2019.

Cette demande a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 15 novembre 2023 détaillant la nature d'immobilisations et le montant investi durant 2019 et qui a fait l'objet d'une déduction du résultat fiscal de 2019 et en joignant tous les documents nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

NOTE 34 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 23 avril 2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 décembre 2023

Charges par destination	Montant	Ventilation			
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges
Coût des ventes	30 863 798	19 748 921	4 953 649	3 345 275	2 815 953
Frais de distribution	1 257 520	77 441	752 779	11 752	415 548
Frais d'administration	3 246 987	11 852	913 968	1 347 466	973 701
Autres charges d'exploitation	331 005	-	-	-	331 005
I/S	1 898 133				1 898 133
	37 597 443	19 838 214	6 620 396	4 704 493	6 434 340

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II– 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Air Liquide Tunisie SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 93.326.165 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice qui s'élève à 18.829.362 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 33 aux états financiers se rapportant aux contrôles fiscaux en cours.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour une valeur brute de 70.508.884 DT et provisionnées à hauteur de 1.833.434 DT, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients sont principalement constituées par l'encours envers la société Air Liquide Tunisie Services, filiale qui assure la distribution des produits de la société Air Liquide Tunisie et ce, pour un montant de 65.832.823 DT.

La créance envers la société du groupe est composée essentiellement par le solde provenant des ventes de gaz, services et équipements destinés au secteur hospitalier.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et à apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

La société ne s'est pas encore conformée aux dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Il est à rappeler qu'en 2022, une seule candidature d'un administrateur indépendant a été retenue et sa nomination a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2023.

Il convient de noter que Air Liquide Tunisie a publié en date du 05 avril 2023 un appel à candidature pour le poste d'un administrateur indépendant manquant et en date du 30 mars 2023 un appel à candidature pour le poste d'un administrateur représentant les minoritaires. Les appels à candidatures ont été clôturés respectivement le 19 avril 2023 le 10 avril 2023. Les résultats des appels à candidatures ont été comme suit :

- ✓ *Pour le représentant des actionnaires minoritaires* : L'appel a été clôturé et a été déclaré infructueux pour absence de candidatures ;
- ✓ *Pour le poste d'administrateur indépendant* : Suivant l'appel à candidature lancé en 2023, neuf candidatures ont été reçues (quatre ont été exclues pour vice de forme ou pour cause de conflit d'intérêt). Un processus d'examen a été mis en place en vue de s'assurer de l'éligibilité des candidatures et du respect des critères de sélection édictés par la décision générale du Conseil du Marché Financier et aux critères d'expérience professionnelle retenus par le conseil d'administration. En l'absence de profils éligibles répondant aux critères légaux énoncés par la décision générale du CMF, aucune candidature n'a été retenue et l'appel à candidature a été déclaré infructueux.

Afin de remédier à cette situation de non-conformité, la société a lancé en date du 19 janvier 2024 de nouveau un appel à candidature pour la désignation d'un deuxième administrateur indépendant et d'un administrateur représentant des minoritaires.

Le Conseil d'Administration s'est réuni en date du 13 mars 2024 afin d'étudier les candidatures reçues. En vertu des conditions édictées par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier et des critères retenus par le conseil d'administration, les candidatures reçues pour le poste d'administrateur indépendant se sont avérées inéligibles. Par conséquent l'appel à candidature a été déclaré infructueux.

S'agissant de la candidature reçue pour le poste d'administrateur représentant des minoritaires, une seule candidature a été reçue. Le Conseil d'Administration a décidé en date du 13 mars 2024 de convoquer, conformément aux dispositions de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la société à une assemblée électorale afin de choisir leur représentant.

Par ailleurs, le CMF a émis un avis défavorable sur la candidature en considérant qu'elle ne répond pas aux qualifications, compétences et expériences professionnelles particulières requises telles que exigées par la réglementation.

En conclusion, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Fait à Tunis le 10 Juin 2024

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

F.M.B.Z

Abir Matmti

Mohamed Hzami

Rapport Spécial

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société

Air Liquide Tunisie SA
37, rue des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'administration nous a tenu informés des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

1- La convention de services SIO Transformation - Cybersecurity OT-Box

Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...)

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024.

2- La convention de cession d'actifs mobiliers entre la société Air Liquide Tunisie et Air Liquide Tunisie Services

La société Air Liquide Tunisie envisage de réaliser une opération de vente avec la société Air Liquide Tunisie service. Cette opération porte sur le transfert de propriété de l'ensemble du parc roulant vrac utilisé pour le transport des gaz vrac d'Air Liquide Tunisie à Air Liquide Tunisie Services. Ce transfert est justifié par le fait que les documents de transport sont édités au nom d'ALTS dans la mesure où c'est l'entité qui commercialise les produits transportés alors que le matériel roulant est la propriété d'ALT qui bénéficie d'une autorisation de transport pour son propre compte. La valeur brute des immobilisations objets du transfert s'élève à 1.872.844 DT

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024.

3- Opération d'achats de gaz carbonique « CO2 » auprès de la société Air Liquide Tunisie Services

Au cours de l'exercice 2023, la société Air Liquide Tunisie SA a réalisé une opération d'achat de CO2 auprès de la société Air Liquide Tunisie Services pour un montant de 2.106.490 DT. La dette correspondante inscrite au passif du bilan s'élève, au 31 décembre 2023, à 2.506.723 DT. Il est à noter qu'en 2023, Air Liquide Tunisie SA a dépassé son quota d'importation au titre de ce produit et, afin d'assurer la continuité de son activité, Air Liquide Tunisie Services a importé pour son compte afin de respecter les délais de livraison clients. La direction estime que cette opération est courante et rentre dans le cadre normal de l'activité des deux sociétés. En conséquence, aucun rapport spécial n'a été émis à ce sujet.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par votre assemblée générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les opérations réalisées en 2023 au titre de ces conventions sont présentées ci-après :

- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%. La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2023 au titre de cette convention incluant les coûts d'implémentation s'élève à 444.203 € soit 1.502.327 DT. Cette facture est non encore réglée au 31 décembre 2023 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant constaté en charge au titre cette convention s'élève au 31 décembre 2023 à 1.299.131 DT. Ce montant demeure non réglé au 31 décembre 2023 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prend effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 198.160 Euro soit 607.500 DT et qui reste non encore encaissé au 31 décembre 2023.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2023, il a été constaté en produit un montant 243.131 Euro soit 824.384 DT. Le montant global non encore encaissé au 31 décembre 2023 s'élève à 457.188 Euro soit 1.550.187 DT.

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022.

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA en 2023 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 352.851 Euro soit 1.196.397 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} décembre 2020 avec la société Air Liquide Specna un contrat de location des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de trois ans à partir du 1^{er} décembre 2020. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 50.000 DT hors taxes payable annuellement. Le loyer est augmenté de 3% par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 15 avril 2021.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Tunisie SA en 2023 au titre de cette convention s'est élevé à 53.178 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 63.282 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu, en date du 9 novembre 2020, un avenant à la convention de fournitures et de services avec la société Air Liquide Tunisie Services SA qui date du 2 août 1993, telle que modifiée par les avenants du 1^{er} janvier 2012, du 6 octobre 2014 et du 18 mai 2015, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993, du 19 novembre 2012, du 17 avril 2015, du 12 avril 2016 et du 4 novembre 2020. Cette convention porte sur les prestations fournies par la société Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion administrative et financière et de la mise à disposition de la société Air Liquide Tunisie Services de toute l'infrastructure, d'approvisionnement, de stockage et de distribution, y compris les emballages nécessaires à la commercialisation de ses produits ainsi que l'infrastructure de conditionnement de Gaz importé et le service du personnel dédié et de la mise à disposition de la logistique. Suite au présent avenant, autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Tunisie Services SA un montant correspondant aux coûts supportés des différents travaux, prestations et mise à disposition moyennant une marge de 8%.

Le montant total facturé en 2023 à la société Air Liquide Tunisie Services SA au titre de cette convention s'est élevé à 11.812.573 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 14.056.961 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un avenant à l'accord de fourniture et services conclu avec la société Air Liquide Specna en date du 6 octobre 2014 et autorisé par le Conseil d'administration du 17 avril 2015. Cet avenant porte sur :
 - La mise à disposition par la société Air Liquide Tunisie SA de l'unité de production FLOXFILL, et

- La fourniture de prestations par Air Liquide Tunisie SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière dont notamment : l'établissement et le respect des règles de qualité et de sécurité, l'analyse des gaz, la recherche et développement, la gestion des approvisionnements...

Le présent avenant est conclu pour une période de deux ans avec effet rétroactif à partir du 01 janvier 2020, il se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

En rémunération de ces différents travaux, prestations et mises à disposition, la société Air Liquide Tunisie SA facture à la société Air Liquide Specna un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 8%.

Selon le nouvel avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 4 novembre 2020.

Le montant total facturé en 2023 à la société Air Liquide Specna s'est élevé à 247.654 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 294.709 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative 2023 au titre de cette convention s'est élevée à 3.177.673 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2023 au titre de cette convention s'est élevée à 328.410 DT.

Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 6.706.343 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 9 novembre 2020 un contrat de sous licence avec les sociétés du groupe Air Liquide Tunisie Services SA, Vitalaire et Air Liquide Specna pour une durée de 3 ans prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et renouvelable par tacite reconduction, autorisé par le Conseil d'administration du 4 novembre 2020, et ayant pour objet :
 - Le droit de l'exploitation et de l'utilisation du nom commercial «AIR LIQUIDE».
 - Le droit d'utilisation de la technologie pour l'utilisation et la commercialisation entrant dans le champ d'application du contrat entre Air Liquide Tunisie SA «ALT» et Air Liquide SA «ALSA» et qui couvre toutes les inventions brevetées ou brevetables ainsi que tout procédé et développement constituant des accessoires indispensables desdites inventions.
 - Le droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société Air Liquide SA «ALSA».

En contrepartie de ces prestations, chaque société bénéficiaire verse à la société Air Liquide Tunisie une rémunération proportionnelle à son chiffre d'affaires fixée comme suit :

- Au titre du droit d'exploitation et d'utilisation du nom commercial « AIR LIQUIDE » : une rémunération égale à 0,3% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'utilisation de la technologie : une rémunération égale à 3,2% du chiffre d'affaires hors taxes annuel net de toutes réductions commerciales et financières.
- Au titre du droit d'usage des logiciels et des services auprès de la société « ALSA » : une rémunération correspondante au montant payé par la société « ALT » à la société « ALSA » est répartie selon un coefficient contractuel.

Le montant total facturé en 2023 par dans le cadre de cette convention s'est élevé à 3.173.532 DT HTVA. Le montant non encore décaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 3.776.503 DT TTC.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 25 décembre 2019 une convention de souscription à des billets de trésorerie émis par la société Air Liquide Tunisie Services auprès de la Banque de Tunisie. En vertu de cette convention, la société Air Liquide Tunisie Services a émis un billet de trésorerie, où il y aura un seul et unique souscripteur qui est Air Liquide Tunisie S.A, pour un montant maximal de 25.000.000 DT pour l'exercice 2020 et les années suivantes, et moyennant un taux d'intérêt de 8% l'an, avec possibilité de remboursement anticipé ou de prorogation. Ladite convention a été entérinée lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 avril 2020.

En 2023, le montant des billets de trésorerie souscrit par la société Air Liquide Tunisie s'élève à 10.000.000 DT et les produits financiers relatifs à cette convention s'élèvent à 801.111 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2023 relative à cette convention s'est élevée à 97.857\$ soit 300.000 DT. Le montant total est non encore réglé au 31 décembre 2023.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu une convention de crédit fournisseur, le 1^{er} décembre 2006, avec la société Air Liquide Tunisie Services SA et autorisée par votre Conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées.

Le montant total facturé à la société Air Liquide Tunisie Services SA en 2023 au titre de cette convention s'est élevé à 3.600.725 DT HTVA. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 3.852.777 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.

- La société Air Liquide Tunisie SA a facturé au cours de l'exercice 2023 à la société Air Liquide Specna des intérêts de retard des créances échues et impayées, le montant total s'est élevé à 31.763 DT HTVA. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 33.988 DT TTC
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de

ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2023 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euro, soit 517.510 DT.

III- **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 s'est élevée à 1.026.535 DT (Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge des frais de scolarité pour un total de 924.528 DT. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction. Les autres avantages accordés au Directeur Général tels se composent principalement d'une indemnité de logement pour un montant brut de 100.209 DT.
- La société a alloué en 2023, des jetons de présence au profit des administrateurs résidents d'un montant brut total de 50.000 DT.
- La société a alloué en 2023, des jetons de présence au profit des membres résidents du comité d'audit d'un montant brut total de 10.000 DT.

Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en DT) :

Rubrique	D.G		PCA		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Salaires	872 301	133 807	-	-	-	-
Avantages à court terme	52 227	-	-	-	-	-
Autres avantages	102 007	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	20 000	20 000	40 000	40 000
Total	1 026 535	133 807	20 000	20 000	40 000	40 000

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Fait à Tunis le 10 Juin 2024

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation
Abir Matmti

F.M.B.Z
Mohamed Hzami

AVIS DE SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIÉTÉ AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana
Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Juin 2024. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Mohamed Hzami (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN : LES ACTIFS
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	3 512 264	3 512 264
Moins: amortissements	<3 150 648>	<3 070 405>
(1)	361 616	441 859
Immobilisations corporelles	152 137 026	145 975 340
Moins: amortissements	<117 936 036>	<113 418 598>
(1)	34 200 990	32 556 742
Immobilisations financières	1 192 895	1 195 895
Moins: provisions	<197 070>	<197 070>
(2)	995 825	998 825
Total des Actifs immobilisés	35 558 431	33 997 426
Total des actifs non courants	35 558 431	33 997 426
Actifs courants		
Stocks	23 705 709	25 173 754
Moins: provisions	<4 065 508>	<2 924 435>
(3)	19 640 201	22 249 319
Clients et comptes rattachés	94 649 935	83 037 945
Moins: provisions	<13 639 967>	<12 957 872>
(4)	81 009 968	70 080 073
Autres actifs courants	16 625 694	18 183 898
Moins: provisions	<2 657 814>	<544 800>
(5)	13 967 880	17 639 098
Placements et autres actifs financiers	18 008 462	8 009 066
Liquidités et équivalents de liquidités	10 615 927	6 795 399
(7)		
Total des actifs courants	143 242 438	124 772 955
TOTAL DES ACTIFS	178 800 869	158 770 381

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Capitaux propres		
Capital social	40 937 600	40 937 600
Réserves	4 093 760	4 093 760
Réserves Consolidées	13 223 894	9 884 772
Subventions reçues	58 658	87 698
Fonds social	183 391	158 952
Résultats reportés	29 223 395	23 211 002
Intérêts Minoritaires	1 225 474	1 189 628
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	88 946 172	79 563 412
Résultat de l'exercice	23 767 267	19 152 371
<i>Part du groupe</i>	23 540 861	19 115 474
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>	226 406 0,953%	36 897 0,193%
Total des capitaux propres avant affectation du résultat (8)	112 713 439	98 715 783
Passifs non courants		
Emprunts (9)	2 936 374	3 227 617
Autres passifs financiers (10)	9 774 596	9 674 533
Provisions	100 335	100 335
Total des passifs non courants	12 811 305	13 002 485
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés (11)	24 480 919	22 567 529
Autres passifs courants (12)	23 882 126	20 144 883
Concours bancaires et autres passifs financiers (13)	4 913 080	4 339 701
Total des passifs courants	53 276 125	47 052 113
Total des passifs	66 087 430	60 054 598
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	178 800 869	158 770 381

ETAT DE RESULTAT
(Modèle de référence)
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Revenus	(14)	131 347 248	119 230 650
Coût des ventes	(15)	<70 418 591>	<66 838 600>
Marges brute		60 928 657	52 392 050
Autres produits d'exploitation (*)	(16)	1 460 919	722 262
Frais de distribution	(17)	<5 915 157>	<7 477 553>
Frais d'administration (*)	(18)	<22 392 670>	<17 146 412>
Autres charges d'exploitation	(19)	<4 221 241>	<3 873 288>
Résultat d'exploitation		29 860 508	24 617 059
Charges financières nettes	(20)	<725 711>	<1 205 795>
Produits des placements		574 980	47 208
Produits des participations		12 463	-
Autres gains ordinaires		1 238 094	557 959
Autres pertes ordinaires		<679 063>	<251 070>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		30 281 271	23 765 361
Impôt sur les bénéfices	(21)	<6 514 004>	<4 612 990>
Résultat des activités ordinaires après impôt		23 767 267	19 152 371
Résultat net de l'exercice		23 767 267	19 152 371
Résultat Consolidé Part du Groupe		23 540 861	19 115 474
Part des minoritaires		226 406 0,953%	36 897 0,193%

(*) La colonne du 31 décembre 2022 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir les notes 16 et 18)

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Modèle de référence)

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	136 207 275	136 556 561
Intérêts reçus	1 002 898	317 220
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<96 089 799>	<98 499 925>
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<15 271 297>	<8 830 512>
Intérêts payés	<69 654>	<459 662>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	25 779 423	29 083 682
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<2 260 791>	<4 529 278>
Encaissements sur cession d'immobilisations	364 646	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<1 896 145>	<4 529 278>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions payés	<9 006 272>	<9 006 272>
Encaissement d'emprunts	-	<1 200 000>
Remboursement d'emprunts	<1 032 125>	<870 010>
Décaissements provenant d'achat de Certificats de Dépôt	<10 000 000>	<8 000 000>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<20 038 397>	<19 076 282>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	<234 497>	<270 044>
Variation de trésorerie	3 610 384	5 208 078
Trésorerie au début de l'exercice	3 168 331	<2 039 747>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 778 715	3 168 331

LES ÉTATS FINANCIERS

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	138 177	93 326	18 829
Air Liquide Tunisie Services	117 064	17 721	15 512
VITALAIRE	370	153	(86)
Air Liquide SPECNA	6 046	2 176	338

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA _____	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA _____	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL _____	50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33-33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lors du transfert à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux en cours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, qui sont constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2022	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3 512 264	-	-	-	3 512 264
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 392 998	-	-	-	2 392 998
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	145 975 340	7 746 931	-	<1 585 245>	152 137 026
Terrains	907 293	-	-	-	907 293
Constructions	4 636 420	-	-	-	4 636 420
Matériel et outillage	57 473 523	-	507 264	<531 516>	57 449 271
Matériel de transport	10 100 732	1 274 162	-	<870 878>	10 504 016
M.M.B & A.A.I	21 156 481	60 671	715 216	-	21 932 368
Emballages	48 294 632	-	560 228	<182 851>	48 672 009
Immobilisations encours	3 406 259	6 412 098	<1 782 708>	-	8 035 649
Total	149 487 604	7 746 931	-	<1 585 244>	155 649 290

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2022	Dotations 2023	Autres variations	Amortissements au 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	3 070 405	80 243	-	3 150 648
Survaleur	741 486	52 963	-	794 449
Logiciels	2 328 919	27 280	-	2 356 199
Immobilisations corporelles	113 418 598	5 941 757	<1 424 319>	117 936 036
Terrains	-	-	-	-
Constructions	3 343 907	157 438	-	3 501 345
Matériel et outillage	47 012 678	2 033 339	<474 553>	48 571 464
Matériel de transport	6 480 573	1 310 384	<766 915>	7 024 042
M.M.B & A.A.I	15 936 023	988 844	-	16 924 867
Emballages	40 645 417	1 451 752	<182 851>	41 914 318
Total	116 489 003	6 022 000	<1 424 319>	121 086 684

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Prêts au personnel (b)	64 816	67 816
Dépôts et cautionnements	1 114 524	1 114 524
Total brut	1 192 895	1 195 895
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<197 070>	<197 070>
Total net	995 825	998 825

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie «IMTM».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Gaz	5 032 829	5 391 720
Matériel de soudage	2 971 062	3 379 999
Matériel médical	6 744 909	7 566 976
Matières premières	1 175 132	470 122
Matières consommables	4 747 984	4 876 654
Matériels gaz	1 881 930	1 467 636
Marchandises en transit	1 151 863	2 020 647
Total brut	23 705 709	25 173 754
Provision pour dépréciation des stocks	<4 065 508>	<2 924 435>
Total net	19 640 201	22 249 319

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Clients	79 660 361	68 754 596
Clients, effets à recevoir	1 350 121	1 325 477
Clients douteux ou litigieux	13 639 453	12 957 872
Total brut	94 649 935	83 037 945
Provision pour dépréciation des comptes clients	<13 639 967>	<12 957 872>
Total net	81 009 968	70 080 073

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Etat, crédit de TVA	3 733 913	2 994 219
Consignations en douane	3 232 823	7 313 936
Charges comptabilisées d'avance	87 650	338 557
Produits à recevoir	610 955	725 455
Impôt sur les sociétés	1 392 708	1 353 020
Autres actifs courants	7 567 645	5 458 711
Total brut	16 625 694	18 183 898
Provision pour dépréciation des autres actifs	<2 657 814>	<544 800>
Total net	13 967 880	17 639 098

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Prêts à moins d'un an, accordés au personnel	6 284	6 888
Titres de placement	18 002 178	8 002 178
Total brut	18 008 462	8 009 066

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Banque de Tunisie	10 317 959	6 489 689
UBCI	21 507	9 370
U.I.B	260 524	263 095
Caisses	13 717	13 452
Autres établissements bancaires	2 220	19 793
Total	10 615 927	6 795 399

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

Rubriques	31-déc-22	Affectation du résultat 2022	Distribution de dividendes	Autres variations	31-déc-23
Capital social (a)	40 937 600	-	-	-	40 937 600
Réserves	4 093 760	-	-	-	4 093 760
Résultats reportés	23 211 002	6 012 393	-	-	29 223 395
Subvention d'investissement	87 698	-	-	<29 040>	58 658
Fond social	158 952	370 000	-	<345 561>	183 391
Réserves consolidées	9 884 772	12 733 081	<9 006 272>	<387 687>	13 223 894
Intérêts des minoritaires	1 189 628	36 897	< 1 020>	<31>	1 225 474
Résultat de l'exercice – Groupe	19 115 474	<19 115 474>	-	23 540 861	23 540 861
Résultat de l'exercice – Minoritaires	36 897	<36 897>	-	226 406	226 406
Total	98 715 783	-	<9 007 292>	23 004 948	112 713 439

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.637.504 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	967 933	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	374 603	22,88%
Banque Nationale Agricole	181 147	11,06%
Autres Actionnaires	113 821	6,95%
Total	1 637 504	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 616 386	9 514 882
Dépôt fondant	158 210	159 651
Total brut	9 774 596	9 674 533

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Fournisseurs d'exploitation	810 692	4 565 161
Fournisseurs d'immobilisation	1 325 027	1 898 621
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	19 500 139	14 380 139
Fournisseurs d'immobilisation factures non parvenues	2 845 061	1 723 608
Total	24 480 919	22 567 529

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Charges à payer (a)	8 721 564	7 549 626
Produits constatés d'avance	1 033 915	827 135
C.N.S.S.	1 517 614	1 376 742
Compte courant d'associés (b)	1 059 646	1 096 785
Impôts et autres taxes	5 806 442	4 624 989
Autres créiteurs	5 742 945	4 669 606
Total	23 882 126	20 144 883

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Banque de Tunisie	3 837 213	3 627 068
Intérêts échus non courus	35 687	19 116
Echéance Emprunts à moins d'un an	1 040 180	693 517
Total	4 913 080	4 339 701

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Ventes de gaz	100 546 582	85 915 858
Ventes de matériel	30 800 666	33 314 792
Total	131 347 248	119 230 650

NOTE 15 : COÛT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Achats consommés	45 972 262	45 189 726
Frais de personnel	7 364 545	6 664 703
Dotation aux provisions et amortissements	8 626 775	6 323 941
Autres charges directes	8 455 009	8 660 230
Total	70 418 591	66 838 600

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Produits divers d'exploitation (*) / (a)	1 431 879	618 896
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 040	103 366
Total	1 460 919	722 262

(*) : La colonne comparative arrêtée au 31.12.2022 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

- (a) Ce poste enregistre principalement les frais de mise à disposition de personnels expérimentés et qualifiés au profit de la société ALMEIH et les frais du projet d'assistance informatique au profit de la société Air Liquide IT.

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Produits divers d'exploitation (*)	1 431 879	-
Quote-part des subventions d'investissement inscrite au résultat	29 040	103 366
Total	1 460 919	103 366

NOTE 17 : COÛTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Achats non stockés	314 690	294 879
Frais de personnel	931 595	924 502
Services extérieurs	4 638 544	6 238 386
Dotations aux provisions et amortissements	30 328	19 786
Total	5 915 157	7 477 553

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel (*)	10 812 143	9 843 219
Services extérieurs	8 969 383	6 099 978
Achats non stockés	522 015	485 556
Dotations aux provisions et amortissements	2 089 129	717 659
Total	22 392 670	17 146 412

(*) : La colonne comparative arrêtée au 31.12.2022 est retraitée pour des fins de comparabilité suite à la correction de la présentation des dépenses du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Frais de personnel (*)	10 812 143	9 224 323
Services extérieurs	8 969 383	6 099 978
Achats non stockés	522 015	485 556
Dotations aux provisions et amortissements	2 089 129	717 659
Total	22 392 670	16 527 516

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Redevances groupe	3 506 083	3 229 704
Services extérieurs	715 158	643 584
Total	4 221 241	3 873 288

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
Charges financières	1 186 139	1 738 503
Intérêts débiteurs des comptes courants	82 965	273 472
Pertes de change	613 436	872 656
Autres charges financières	489 738	592 375
Produits financiers	<460 428>	<532 708>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<47 745>	<35 879>
Gain de change	<412 683>	<496 829>
Charges financières nettes	725 711	1 205 795

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIÉES

- Un troisième avenant portant sur le projet OT-BOX a été signé et ce, dans le cadre de la convention initialement signée entre Air Liquide Tunisie « ALT » et Air Liquide IT « AL IT » et approuvée par le Conseil du 31 mars 2022 relative à la réalisation des prestations informatiques par AL IT. Il s'agit d'un programme mondial majeur, piloté par l'IT du Groupe Air Liquide, visant à sécuriser les actifs industriels de toutes les filiales contre les incidents/risques cyber (Ex. Virus, logiciel malveillant, hameçonnage, piratage, perte de contrôle des unités de production, accès aux données confidentielles, etc...). Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration du 26 juin 2023 et a pris effet à partir du 01 janvier 2024.
- Dans le cadre du projet Gym Transform « GymT », la société Air Liquide Tunisie a signé une convention avec la société Air Liquide Europe Business Services (ALEBS). Cette convention, porte sur l'activité transactionnelle notamment le traitement des opérations comptables, la saisie des données, la gestion des requêtes, la gestion des demandes de remboursement des frais de personnel, le traitement des paiements, l'enregistrement des opérations de trésorerie, la saisie des données dans le système de consolidation et la gestion des requêtes des auditeurs.

En vertu de cette convention, ALEBS facture une rémunération annuelle qui est révisée annuellement, basée sur la méthode du coût réel majoré en tenant compte des dépenses d'exploitation (Coûts directs du personnel, Coûts généraux et coûts IT) engagées par ALEBS pour fournir ces services, moyennant une majoration de 5%.

La répartition des frais est basée sur le nombre de ETP (Équivalent Temps Plein) réellement affectés au service rendu à la société ALT. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1^{er} janvier 2023.

Le montant total facturé par la société Air Liquide Europe Business Services en 2023 au titre de cette convention incluant les coûts d'implémentation s'élève à 444.203 € soit 1.502.327 Dinars. Cette facture est non encore réglée au 31 décembre 2023 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- Dans le cadre de l'organisation interne des activités du groupe Air Liquide en Afrique, au Moyen-Orient et en Inde, la société Air Liquide Tunisie a signé une convention de fourniture de services.

En vertu de cette convention, la société ALMEIH a été identifiée en tant que Centre de Soutien aux Entreprises chargé de fournir des services de soutien opérationnel aux entités du groupe Air Liquide dans les domaines de la fiscalité, du conseil en trésorerie, de l'assurance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des ressources humaines et des services d'achats afin d'assurer un développement harmonieux des entités du Groupe.

Selon cette convention, la société ALMEIH facturera trimestriellement, à la société Air Liquide Tunisie un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2023.

Le montant constaté en charge au titre cette convention s'élève au 31 décembre 2023 à 1.299.131 Dinars. Ce montant demeure non réglé au 31 décembre 2023 et figure parmi les fournisseurs et comptes rattachés.

- La société Air Liquide Tunisie a signé une convention de mise à disposition de personnel expérimenté et qualifié au profit de la société ALMEIH afin de lui permettre de répondre à des besoins accrus de ressources présentant des qualités demandées par ALMEIH. Cette convention prend effet à partir du 01 janvier 2023 pour une durée de 5 ans renouvelables pour la même période et se poursuivra jusqu'à sa résiliation par accord mutuel.

Au titre du service fourni, ALT facturera à ALMEIH des honoraires sur la base du coût réel encouru par ALT pour rendre ces services (coûts directs de personnel, frais de déplacement, frais généraux et coûts informatiques), majoré d'une marge de 15%. La détermination des honoraires est basée sur le nombre d'employés à temps plein ("ETP") affectés au service fourni par ALT et les coûts encourus par ALT pour l'exécution des services. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration du 10 novembre 2022.

Le montant constaté en autres produits d'exploitation au titre de cette convention s'élève à 198.160\$ soit 607.500 Dinars et qui reste non encore encaissé au 31 décembre 2023.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 avril 2022 un contrat de prestation services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide IT SA avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2022. Il s'agit du même contrat initialement conclu en 2018 avec ALSA et déjà approuvé par le conseil lors de sa réunion du 29 mars 2018 et amendé en 2020.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022, et ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI. En vertu de ce contrat, la société Air Liquide Tunisie SA facturera à la société Air Liquide IT SA un montant correspondant aux coûts supportés moyennant une marge de 5%.

Au titre de l'année 2023, il a été constaté en produit un montant 243.131 Euro soit 824.384 Dinars. Le montant global non encore encaissé au 31 décembre 2023 s'élève à 457.188 Euro soit 1.550.187 Dinars.

- Contrat de services conclu le 1er janvier 2019 avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans, autorisé par votre Conseil d'Administration du 26 novembre 2019, et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services

informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

Ce contrat portant modification du client de ALSA à ALIT, a été autorisé par votre Conseil d'administration du 31 mars 2022

- Dans le cadre de continuité du programme de transformation « NEW HORIZON », la société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 01 janvier 2022, une nouvelle convention avec Air Liquide IT SA dont l'objet principal est la standardisation des processus et des procédures à travers le HUB, grâce au déploiement d'un système ERP unifié. Cette convention a été autorisée par votre conseil du 31 mars 2022 avec date d'effet le 1er janvier 2022.

Le montant total à facturer par la société Air Liquide IT SA en 2023 au titre de ces deux conventions s'est élevé à 352.851 Euro soit 1.196.397 Dinars

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de licence de technologie avec la société Air Liquide SA en date du 26 décembre 2005 tel que modifié par les avenants du 1^{er} janvier 2012 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales. La charge relative 2023 au titre de cette convention s'est élevée à 3.177.673 DT.
- La société Air Liquide Tunisie a conclu un contrat de licence de marques, le 28 mai 1998, avec la société Air Liquide SA tel que modifié par l'avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre Conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3%. La charge relative à l'exercice 2023 au titre de cette convention s'est élevée à 328.410 DT. Le montant non encore réglé au titre de ces deux conventions à la date du 31 décembre 2023 s'élève à 6.706.343 DT TTC.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un contrat de services, le 10 juin 2019, avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), autorisé par votre Conseil d'administration du 26 novembre 2019, ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.

La charge totale de l'exercice 2023 relative à cette convention s'est élevée à 97.857\$ soit 300.000 DT. Le montant total est non encore réglé au 31 décembre 2023.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu un avenant, le 1^{er} avril 2017, et autorisé par votre Conseil d'administration du 29 mars 2018 relatif au contrat de services conclu le 1^{er} juillet 2015 avec la société Air Liquide Maroc, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un prix unitaire journalier de 1.000 Euro hors taxes, indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à la société Air Liquide Maroc et plafonné à 50.000 Euro hors taxes par an, tous les frais de déplacements nécessaires à la réalisation de ces services sont facturables en dehors du plafond annuel.

Aucune facturation n'a eu lieu en 2023 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre de cette prestation. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2021 s'élève à 157.126 Euro, soit 517.510 dinars.

- Au 31 décembre 2023, un montant de 68.797 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide South Africa.

- Au 31 décembre 2023, un montant de 170.556 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide Middle East et India Holding « ALMEIH ».
- Au 31 décembre 2023, un montant de 75.259 DT figure parmi les autres actifs courants au titre des frais de la mise à disposition d'un salarié au profit de la société Air Liquide « MENA ».

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	31.12.2023	31.12.2022
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	122 755	91 795
Cautions sur marchés	11 044 035	9 186 621
Total	11 166 790	9 278 416

NOTE 24 : CONTRÔLES FISCAUX EN COURS

Air Liquide Tunisie :

1- vérification fiscale ponctuelle

La société a reçu le 08 septembre 2022 une notification pour un contrôle fiscal ponctuel qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de l'impôt sur les sociétés. A la date du 25 octobre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément d'impôts et taxes à payer de 475.745 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 02 novembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 10 novembre 2022, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Le 17 novembre 2022, la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale ponctuelle.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

2- vérification fiscale préliminaire

La société a reçu le 03 novembre 2022 une notification pour un contrôle fiscal préliminaire qui couvre la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. A la date du 08 décembre 2022, l'administration fiscale a communiqué les résultats du contrôle faisant ressortir un complément de TVA et pénalités à payer de 177.755 DT.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 20 décembre 2022 rejetant les principaux chefs de redressement.

Dans son courrier datant du 09 mars 2023, l'administration fiscale a répondu aux éléments d'opposition soulevés par la société. Dans ce même courrier, l'administration fiscale a en effet maintenu sa position initiale.

Une deuxième opposition, a été faite par la société en date du 16 mars 2023, et à la même date la société a déposé une demande de conciliation devant la commission nationale de conciliation pour statuer sur les résultats de cette vérification fiscale préliminaire

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

3- vérification fiscale préliminaire

La société a reçu le 26 octobre 2023 une demande de renseignement dans la cadre d'une vérification préliminaire portant sur les réserves de réinvestissement de l'année 2019.

Cette demande a fait l'objet d'une réponse motivée par la société en date du 15 novembre 2023 détaillant la nature d'immobilisations et le montant investi durant 2019 et qui a fait l'objet d'une déduction du résultat fiscal de 2019 et en joignant tous les documents nécessaires.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

NOTE 25 : NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 23 avril 2024. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 111.261.559 DT y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 23.540.861 DT et la part des minoritaires à 1.451.880 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe Air liquide Tunisie au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 24 aux états financiers se rapportant aux contrôles fiscaux en cours de la société Air Liquide Tunisie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 94.649.935 dinars et provisionnées à hauteur de 13.639.967 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan.

Les créances clients composées essentiellement le solde provenant des ventes de gaz, services et équipements destinés au secteur hospitalier.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces actifs et apprécier les éventuels risques de recouvrement.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs

qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

La société mère, Air Liquide Tunisie SA, ne s'est pas encore conformée aux dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 15 août 2019.

Il est à rappeler qu'en 2022, une seule candidature d'un administrateur indépendant a été retenue et sa nomination a été décidée par l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2023.

Il convient de noter que Air Liquide Tunisie a publié en date du 05 avril 2023 un appel à candidature pour le poste d'un administrateur indépendant manquant et en date du 30 mars 2023 un appel à candidature pour le poste d'un administrateur représentant les minoritaires. Les appels à candidatures ont été clôturés respectivement le 19 avril 2023 le 10 avril 2023. Les résultats des appels à candidatures ont été comme suit :

- ✓ Pour le représentant des actionnaires minoritaires : L'appel a été clôturé et a été déclaré infructueux pour absence de candidatures ;
- ✓ Pour le poste d'administrateur indépendant : Suivant l'appel à candidature lancé en 2023, neuf candidatures ont été reçues (quatre ont été exclues pour vice de forme ou pour cause de conflit d'intérêt). Un processus d'examen a été mis en place en vue de s'assurer de

l'éligibilité des candidatures et du respect des critères de sélection édictés par la décision générale du Conseil du Marché Financier et aux critères d'expérience professionnelle retenus par le conseil d'administration. En l'absence de profils éligibles répondant aux critères légaux énoncés par la décision générale du CMF, aucune candidature n'a été retenue et l'appel à candidature a été déclaré infructueux.

Afin de remédier à cette situation de non-conformité, la société a lancé en date du 19 janvier 2024 de nouveau un appel à candidature pour la désignation d'un deuxième administrateur indépendant et d'un administrateur représentant des minoritaires.

Le Conseil d'Administration s'est réuni en date du 13 mars 2024 afin d'étudier les candidatures reçues. En vertu des conditions édictées par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier et des critères retenus par le conseil d'administration, les candidatures reçues pour le poste d'administrateur indépendant se sont avérées inéligibles. Par conséquent l'appel à candidature a été déclaré infructueux.

S'agissant de la candidature reçue pour le poste d'administrateur représentant des minoritaires, une seule candidature a été reçue. Le Conseil d'Administration a décidé en date du 13 mars 2024 de convoquer, conformément aux dispositions de la Décision Générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, les actionnaires minoritaires détenant individuellement au plus 0.5% du capital de la société à une assemblée électorale afin de choisir leur représentant.

Par ailleurs, le CMF a émis un avis défavorable sur la candidature en considérant qu'elle ne répond pas aux qualifications, compétences et expériences professionnelles particulières requises telles que exigées par la réglementation.

En conclusion, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Fait à Tunis le 10 Juin 2024

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Abir MATMTI

F.M.B.Z

Mohamed Hzami

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Société OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Bèja

La société Office Plast publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, M Ilyes MAATKI (Société d'expertise comptable Univers Audit).

BILAN
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en Dinars tunisiens)

ACTIFS	Note	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Retraité (*)
<i>ACTIFS NON COURANTS</i>				
<i>Actifs Immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles	AC01	676 278	671 010	671 010
Moins : Amortissements	AC02	-329 145	-203 793	-203 793
Immobilisations corporelles	AC03	28 348 459	24 656 612	24 656 612
Moins : Amortissements	AC04	-12 103 913	-10 287 618	-10 287 618
Immobilisations financières	AC05	801 764	2 254 141	2 254 141
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<i>17 393 444</i>	<i>17 090 352</i>	<i>17 090 352</i>
Autres actifs non courants	AC06	220 687	9 568	9 568
<i>Total des actifs non courants</i>		<i>17 614 131</i>	<i>17 099 920</i>	<i>17 099 920</i>
<i>ACTIFS COURANTS</i>				
Stocks	AC07	13 133 753	15 860 999	15 860 999
Moins : provisions	AC08	-164 573	-146 071	-146 071
Clients et comptes rattachés	AC09	10 707 016	8 763 008	8 763 008
Moins : provisions	AC10	-1 056 400	-992 996	-992 996
Autres actifs courants (*)	AC11	3 625 946	3 018 831	3 434 408
Moins : provisions	AC12	-111 350	-111 350	-111 350
Liquidités et équivalents de liquidités	AC13	644 834	1 229 325	1 229 325
<i>Total des actifs courants</i>		<i>26 779 225</i>	<i>27 621 746</i>	<i>28 037 324</i>
TOTAL DES ACTIFS		<u>44 393 356</u>	<u>44 721 666</u>	<u>45 137 244</u>

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraités pour des besoins de comparabilité (voir note IV notes aux états financiers)

BILAN
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en Dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Note	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Retraité (*)
Capitaux propres				
Capital social	CP01	14 662 164	14 662 164	14 662 164
Réserves	CP02	868 495	858 537	858 537
Primes d'émission	CP03	4 316 892	4 316 892	4 316 892
Autres capitaux propres (*)	CP04	799 587	691 930	983 071
Résultats reportés (*)	CP05	189 199	66 604	25 760
Modification comptable (*)		52 449	0	0
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		20 888 786	20 596 128	20 846 425
Résultat de l'exercice	CP06	187 966	132 553	179 199
Total des capitaux propres avant affectation		21 076 753	20 728 681	21 025 624
Passifs				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts	P01	6 520 448	5 471 389	5 471 389
Provisions	P02	81 500	269 511	269 511
Total des passifs non courants		6 601 948	5 740 900	5 740 900
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	P03	2 520 648	4 656 626	4 656 626
Autres passifs courants (*)	P04	1 860 466	1 623 811	1 742 445
Autres passifs financiers	P05	11 078 356	10 386 854	10 386 854
Concours bancaires	P06	1 255 186	1 584 794	1 584 794
Total des passifs courants		16 714 656	18 252 085	18 370 721
Total des passifs		23 316 604	23 992 985	24 111 620
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>44 393 356</u>	<u>44 721 666</u>	<u>45 137 244</u>

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraités pour des besoins de comparabilité (voir note IV notes aux états financiers)

ETAT DE RÉSULTAT
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en Dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Retraité (*)
<i>Produits d'exploitation</i>				
Revenus	R01	31 534 021	34 026 221	34 026 221
Autres produits d'exploitation (*)	R02	134 066	58 141	109 970
<i>Total des produits d'exploitation</i>		31 668 087	34 084 362	34 136 191
<i>Charges d'exploitation</i>				
Variation des stocks des produits finis et des encours	R03	133 649	-1 257 714	-1 257 714
Achats d'approvisionnement consommés	R04	18 770 009	21 276 583	21 276 583
Charges de personnel	R05	2 611 955	2 739 362	2 739 362
Dotations aux amortissements et aux provisions	R06	2 048 828	2 024 007	2 024 007
Autres charges d'exploitation	R07	6 283 581	7 032 433	7 032 433
<i>Total des charges d'exploitation</i>		29 848 022	31 814 671	31 814 671
<i>Résultat d'exploitation</i>		1 820 065	2 269 691	2 321 520
Charges financières nettes	R08	-2 348 557	-2 029 764	-2 029 764
Produits des placements	R09	825 730	758	758
Autres gains ordinaires	R10	184 480	91 132	91 132
Autres pertes ordinaires	R11	-252 371	-153 373	-153 373
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		229 347	178 444	230 273
Impôt sur les bénéfices (*)		-41 381	-45 891	-51 074
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		187 966	132 553	179 199
Éléments extraordinaires (gains/pertes)		0	0	0
<i>Résultat net de l'exercice</i>		187 966	132 553	179 199
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		52 449	0	0
<i>Résultats après modifications comptables</i>		240 415	132 553	179 199

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note IV notes aux états financiers)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2023

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	NOTE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Retraité (*)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Résultat net (*)		187 966	-132 553	179 199
Ajustement pour :				
*Amortissements et provisions	R06	2 048 828	2 024 007	2 024 007
*Variations des :				
Stocks	F01	2 727 246	-5 132 682	-5 132 682
Créances	F02	-1 944 008	-60 619	-60 619
Autres actifs courants	F03	-607 116	485 057	69 479
Fournis/Autre PC	F04	-1 899 324	875 406	986 780
Autres actifs non courants	AC06	-321 517	-9 500	-9 500
*Plus ou moins-values de cession immobilisations corporelles		-26 652	-31 000	-31 000
*Plus ou moins-values de cession immobilisations financières		-825 000	0	0
*Ajustement débiteurs divers (cessions titres)		800 000	0	0
Quote part de subvention inscrite aux comptes de résultats ()	R02	-131 654	-53 555	-105 384
*Intérêts courus		- 4 507	- 14 728	-14 728
*Ajustement des décaissements sur comptes courants actionnaires		1 151	289 940	289 940
Ajustement variation comptes subvention à recevoir ()		415 578	0	415 578
*Ajustement variation comptes fournisseurs d'immobilisation			-30 000	-30 000
*Ajustement variation modification comptables		-123 819	0	-106 191
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		297 175	-1 525 121	-1 525 121
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-1 692 107	-2 513 093	-2 513 093
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		26 652	31 000	31 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-47 623	-23 370	-23 370
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		1 525 000	0	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-188 079	-2 505 463	-2 505 463
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Encaissement d'emprunt		2 000 000	42 081 867	42 081 867
Remboursement d'emprunt		-2 362 829	-40 968 035	-40 968 035
Encaissement comptes courants actionnaires		300 000	50 060	50 060
Décaissement comptes courants actionnaires		-301 151	-340 000	-340 000

Encaissement des subventions		-	434 456	434 456
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-363 980	1 258 348	1 258 348
Variation de la trésorerie		-254 884	--2 772 236	-2 772 236
Trésorerie au début de l'exercice	F06	-355 468	2 416 768	2 416 768
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F07	-610 352	-355 468	-355 468

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note IV notes aux états financiers)

Soldes Intermédiaires de Gestion
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

Produits	2023	2022	Charges	2023	2022	Soldes	2023	2022
Revenus et autres produit exploitation	31 534 021	34 026 221	Stockage ou Déstockage de production	0	0			
Production stockée	-133 649	1 257 714						
Total	31 400 372	35 283 935	Total	0	0	Production	31 400 372	35 283 935
Production	31 400 372	35 283 935	Achats consommés	18 770 009	21 276 583	Marge / coût matières	12 630 363	14 007 351
Marge sur coût matières	12 630 363	14 007 351						
Subvention d'exploitation	2 411	4 586	Autres charges externes	6 154 883	7 228 677			
Total	12 632 774	14 011 937	Total	6 154 883	7 228 677	Valeur ajoutée brute	6 477 891	6 783 261
Valeur ajoutée brute	6 477 891	6 783 261	Impôts et taxes	128 698	50 740			
			Charges de personnel	2 611 955	2 739 362			
	6 477 891	6 783 261	Total	2 740 653	2 790 102	Excédant brut	3 737 239	3 993 159
Excédent brut d'exploitation	3 737 239	3 993 159						
Autres produits ordinaires	184 480	91 132	Autre charges ordinaires	252 371	153 373			
Produits financiers	825 730	758	Charges financières	2 348 557	1 782 780			
Reprise sur provisions	199 606	145 746	Dot° aux amort et aux prov.	2 248 435	2 169 752			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	131 655	53 555	Pertes ordinaires					
Transfert de charges	0	0	Impôts sur le résultat ordinaire	41 381	45 891			
Total	5 078 709	4 284 350	Total	4 890 743	4 151 797	Résultat des activités ordinaires	187 966	132 553
Résultat positif des activités ordinaires	187 966	132 553	Rt négatif des activités ordinaires	0	0	0	0	0
Effet positif des modifications comptables	52 449	0	Effet négatif des modifications comptables	0	0	Résultat net après modifications comptables	240 415	132 553
Total	240 415	132 553	Total	0	0	Résultat net après MC	240 415	132 553

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2023

I- Présentation de la Société

La société OFFICE PLAST S.A est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de février 2006 avec un capital initial d'un montant de 600 000 dinars qui a été porté à la suite de plusieurs augmentations de capital à un montant de 14 662 164 dinars.

La société a pour objet la fabrication des fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

Au 31/12/2023 la structure de capital se détaille comme suit :

<i>Actionnaire</i>	<i>Quantité</i>	<i>VN</i>	<i>%</i>
ATD SICAR	4 148 304	1	28,29%
ABID YASSINE	3 051 493	1	20,81%
FCPR MAXULA JASMIN	1 378 248	1	9,40%
MAXULA BOURSE	901 359	1	6,15%
ASSURANCES MULTIRISQUES ITTIHAD	769 179	1	5,25%
FCPR MAX ESPOIR	768 970	1	5,24%
FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISE	651 274	1	4,44%
WIFAK SICAR	371 939	1	2,54%
SICAR INVEST	359 448	1	2,45%
GLSB	330 720	1	2,26%
BRIGNONE VALERIE LUCETTE JOSETTE	326 607	1	2,23%
BRIGNONE LAURENT	326 607	1	2,23%
MATMATI MOURAD	316 962	1	2,16%
FCP CEA MAXULA	150 236	1	1,02%
SEIGLE EP BRIGNONE ANNIE LUCETTE GABRIELLE	810818	1	5,04%
TOATL	14 662 164	1	100%

La société OFFICE PLAST S.A ne détient aucune action propre.

II- Principes et méthodes comptable

Les états financiers de la société sont élaborés et présentés conformément aux dispositions de la loi 96/112 (méthode autorisée).

Les états financiers sont :

- Le bilan ;
- L'état de résultat ;
- L'état de flux de trésorerie ; et
- Les notes aux états financiers

III- Résumé des principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par la société « OFFICE PLAST S.A » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

A. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Logiciels	3 ans	33%
* Sites web	3 ans	33%

B. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Constructions	20 ans	5%
* Matériels industriels	10 ans	10%
* Outillage industriels	10 ans	10%
* Matériels de transport	5 ans	20%
* Matériels informatiques	3 ans	33%
* Installations générales	10 ans	10%
* Equipements de bureau	5 ans	20%

C. Immobilisations à statut juridique particuliers (contrat de location – financement):

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

D. Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Elles s'agissent principalement des titres de participation détenus à des fins de contrôle ainsi que des cautionnements versés. A la fin de chaque année, un test de dépréciation est effectué afin de constater s'il y a lieu des provisions en cas où leur cout d'acquisition devient inférieur leur valeur d'usage conformément à la norme comptable N° 7 relatives aux placements.

E. Stocks :

Les stocks de matières premières sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 « stocks », aux couts d'acquisition déterminé selon la méthode de cout moyen pondéré.

Les stocks de produits finis sont évalués conformément à la norme comptable N° 4 « Stocks » aux couts de production selon la méthode de cout moyen pondéré. La méthode d'inventaire physique de stocks adoptée par la société est celle de l'inventaire intermittent.

F. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en Dinars tunisiens selon le taux de change à la date de l'opération et les soldes qui découlent de ces opérations sont convertis selon le taux de la BCT à la date de clôture.

G. Subventions d'investissements :

Les subventions d'investissement dont la société a bénéficié sont enregistrées dans la comptabilité dès la réalisation des conditions liées. Ainsi que l'amortissement des dites subventions se fait conformément à la norme comptable N° 12 relatives aux subventions.

IV- Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé à la prise en compte :

- D'une subvention d'investissements d'un montant de 415 578 Dinars dont la décision d'octroi a été obtenue en 2019 ainsi qu'une quote de part d'amortissements y relative pour un montant de 176 268 Dinars.
- D'une dette fiscale de 106 191 Dinars se rapportant à la correction de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018.

Les ajustements ci-dessus présentés ont été imputé en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023 pour un montant net d'impôt de 52 449 dinars.

Pour des besoins de comptabilité, les données de l'exercice 2022 ont fait l'objet de retraitements en proforma ce qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation de capitaux propres dudit exercice de 52 449 Dinars ainsi que le rubriques « Etat subvention à recevoir », « Etat impôts et taxes », « Autres capitaux propres », « Résultat reportées » et « Impôts sur les sociétés ».

V- Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement post clôture de nature à alerter la fiabilité des présents états financiers ne s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date où ces derniers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

VI- Informations détaillées

ACTIFS

AC01&AC02&AC03&AC04 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 591 679 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	Valeurs Bruts au 31/12/2022	Acquisition /Reclassement	Cession/Reclassement	Valeurs Bruts au 31/12/2023	Amortissements cumulés 31/12/2022	Amort / Cessions	Dotations de l'exercice	Amortissements cumulés 31/12/2023	VCN 2023
Immobilisations incorporelles									
* Sites web	19 400	0	0	19 400	-19 400	0	0	-19 400	0
* Logo	481	0	0	480	-481	0	0	-480	0
* Concessions, Marques et Brevets	261 102	0		261 102	0		-52 220	-52 220	208 882
* Logiciels	390 027	5 268	0	395 295	-183 913	0	-73 132	-257 045	138 250
Total Immobilisations incorporelles	671 010	5 268	0	676 278	-203 793	0	-125 352	-329 145	347 132
Immobilisations corporelles									
Terrains	1 220 265	0	0	1 220 265	0	0	0	0	1 220 265
Constructions	4 371 996	0	0	4 371 996	-1 414 811	0	-218 598	-1 633 411	2 738 584
Matériel Industriel	12 424 229	842 279	0	13 266 508	-6 343 869	0	-1 151 212	-7 495 081	5 771 426
Outillage industriel	296 579	88 382	0	384 961	-99 887	0	-34 031	-133 918	251 043
Matériel de transport	74 800	0	-58 500	16 300	-74 800	58 500	0	-16 300	0
Matériel Informatique	307 500	36 269	0	343 768	-241 657	0	-41 016	-282 673	61 095
Installations générales, agencements divers	2 592 182	400 457	0	2 992 639	-1 043 455	0	-335 541	-1 378 994	1 613 645
Installations générales Projet fluide-sécurité usine 1	554 442	0	0	554 442	-1 283	0	1 283	0	554 442
Équipement de bureau	255 812	14 812	0	270 624	-139 246	0	-24 341	-163 587	107 036
Immobilisations à statut juridique particulier	1 294 612	55 914	-44 388	1 306 138	-928 610	44 388	-115 725	-999 947	306 191
Immobilisation en cours	1 264 197	2 356 622	0	3 620 819	0	0	0	0	3 620 819
Total Immobilisations corporelles	24 656 612	3 794 735	-102 888	28 348 459	-10 287 618	102 888	-1 919 183	-12 103 913	16 244 547
Total	25 327 622	3800 003	-102 888	29 024 737	-10 491 411	102 888	-2 044 535	-12 433 058	16 591 679

AC05 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 801 764 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participation (*)	650 000	2 150 000
Autres créances non courantes	43 000	0
Dépôts et caution versés	108 764	104 141
Total	801 764	2 254 141

(*) Les titres de participation sont comptabilisés initialement au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société Office Plast). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat. Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

Au 31 décembre 2023 les titres de participation s'élèvent à 650 000 dinars se détaillant comme suit :

Participation	% de détention	Valeur brute au 31/12/2023	Valeur brute au 31/12/2022
Office Store SARL	37%	370 000	370 000
Office Distribution SARL	56%	280 000	280 000
New Box Tunisia	15%	0	1 500 000
Total		650 000	2 150 000

AC06 : Autres actifs non courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 220 687 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libelle	31/12/2022	Résorption 2023	Acquisitions 2023	31/12/2023
Frais préliminaires	9 559	3 226	0	6 333
Charges à répartir	9	-107 172	321 517	214 354
Total	9 568	-103 946	321 517	220 687

AC07&AC08 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 969 180 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Stocks matières premières	3 911 052	4 776 596
Stocks pièces de rechanges	511 098	555 463
Stocks produits finis	3 646 513	3 780 162
Produits semi finis	5 065 090	6 748 778
Total Brut	13 133 753	15 860 999
Provision	-164 573	-146 071
Total Net	12 969 180	15 714 928

AC09&AC10 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève 9 650 615 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Clients collectifs locaux	7 650 506	4 550 735
Clients collectifs étrangers	1 925 109	3 216 126
Clients effets à recevoir	75 000	3 151
Clients douteux ou litigieux	1 056 400	992 996
Total Brut	10 707 015	8 763 008
Provision	-1 056 400	-992 996
Total Net	9 650 615	7 770 012

AC11&AC12 : Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 514 598 DT au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 RET
Consignations compagnie	167 746	55 267	55 267
Fonds de garantie FACTORING	7 131	352 060	352 060
Fournisseurs avances et acomptes	0	98 663	98 663
Avances fournisseurs d'immobilisations	43 288	43 288	43 288
Personnel avances et acomptes	168 678	128 420	128 420
Personnels rémunérations dues	0	7 364	7 364
Etat crédit IS	706 380	699 999	699 999
Etat crédit de TVA à reporter	274 292	597 933	597 933
Compte courant-PAP	7 359	7 359	7 359
Compte courant-OFFICE STORE	805 000	805 000	805 000
Autres débiteurs divers	800 000	0	0
Etat subvention à recevoir	415 578	0	415 578
Intérêts courus-Comptes C associés	57 981	60 593	60 593
Produits à recevoir	40 000	69 751	69 751
Charges constatées d'avance	94 386	88 002	88 002
Compte d'attente	38 129	5 132	5 132
Total Brut	3 625 946	3 018 831	3 434 408
Provisions / Fournisseurs débiteurs	-43 287	-43 287	-43 287
Provisions / Autres actifs courants	-68 063	-68 063	-68 063
Total Net	3 514 598	2 907 481	3 323 058

AC13 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 644 834 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Chèques en coffre	139 654	783 117
Banques	503 701	443 834
Caisse	1 479	2 374
Total	644 834	1 229 325

CP01, CP02, CP03, CP04& CP05, CP06 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest. (*)	QP Subvention d'invest	Prime d'émission	Résultats reportés	Modificat° comptables	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2022	14 662 164	858 537	1 325 329	-633 398	4 316 892	66 604	0	132 553	20 728 681
*Affectation des résultat	0	0	0	0	0	132 553	0	-132 553	0
*Réserves Légales	0	9 958	0	0	0	-9 958	0	0	0
*Subvention d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Part des sub. D'invest. Inscrites en RT	0	0	0	-131 655	0	0	0	0	-131 655
*Correction erreur comptable impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	-106 191	0	-106 191
* Correction erreur comptable subvention	0	0	415 578	-176 267	0	0	176 267	0	415 578
*Correction erreur comptable subvention effet impôt	0	0	0	0	0	0	-17 627	0	-17 627
* Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	187 966	187 966
Situation au 31/12/2023	14 662 164	868 495	1 740 907	-941 320	4 316 892	189 199	52 449	187 966	21 076 753

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Nombre d'action	14 662 164	14 662 164
Valeur nominale	1	1
Bénéfice	187 966	132 553
Bénéfice par action	0.013	0.009

P01 : Emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 520 448 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Emprunt IJARA- CLIO	0	2 919
Emprunt ATTIJARI - 1 300 000 Dinars	591 486	784 420
Emprunt BFPME -700 000	223 622	340 286
Emprunt IJARA - LD2007800039	2 781	18 279
Emprunt ATTIJARI -1 723 000	0	373 824
Emprunt ATTIJARI - 2 000 000	460 096	879 224
Emprunt WIFAK.COVID19 - 1 043 020 Dinars	2 014 898	2 546 351
Emprunt IJARA - PASSAT DGA	31 338	54 744
Emprunt ATTIJARI - 2 HONDA CITY	28 093	52 778
Emprunt ATTIJARI LEASING -SUNGYONG	66 037	90 906
Emprunt WIFAK -TERRAIN HIA	155 891	180 669
Emprunt ATTIJ LEA -COMPRESSEUR PARENIN	58 993	78 584
Emprunt ATTIJ LEASING -IVECO 9041 TU 231	51 351	68 405
Emprunt ATTIJ LEASING 818740 SYS DOSAGE	49 234	0
Emprunt WIFAK N°338710 CPP PACK MACHINE	1 109 336	0
Emprunt WIFAK ETRENA	588 569	0
Emprunt IJARA WIFAK N°334700 P PARTNER	38 722	0
EMPRUNT CC BH EQUITY	1 050 000	0
Total	6 520 448	5 471 389

P02 : provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 81 500 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risques	81 500	269 511
Total	81 500	269 511

P03 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 520 648 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux d'exploitations	814 476	1 760 207
Fournisseurs étrangers	139 304	1 218 370
Fournisseurs effet à payer	1 314 967	1 364 572
Fournisseurs locaux d'immobilisations	187 101	187 101
Fournisseurs étrangers d'immobilisations	34 144	34 144
Fournisseurs d'immob° - Retenues de garantie	4 084	4 084
Fournisseurs - factures non parvenues	26 571	88 148
Total	2 520 648	4 656 626

P04 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 860 466 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 RET
Clients créditeur	372	70 968	70 968
Rémunérations due au personnel	32 558	14 188	14 188
Provision pour congés à payer	231 820	337 489	337 489
Receveur des finances	597 260	168 949	287 583
Parties liées CCA Office Distribution	7 910	7 910	7 910
Dividendes à distribuer	6 304	6 304	6 304
Charges à payer	761 168	723 144	723 144
CNSS	182 671	241 305	241 305
Provisions pour risques et charges	15 651	15 651	15 651
Compte courant Office Plast Trading	24 752	24 752	24 752
Compte courant - NEW BOX	0	1 151	1 151
Produits constatés d'avance	0	12 000	12 000
Total	1 860 466	1 623 811	1 742 445

P05 : Autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 078 356 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Echéance à moins d'un an crédit - IJARA IVECO	1	1
Echéance à moins d'un an crédit -IJARA GETTA	0	237
Echéance à moins d'un an IJARA LD1910900014	2 919	10 836
Echéance à moins d'un an crédit -ATTIJ 1 300Dinars	192 934	189 624
Echéance à moins d'un an crédit -BFMPE 700 000	116 664	126 386
Echéance à moins d'un an IJARA LD2007800039	15 498	13 651
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI 1 723	373 824	459 698
Echéance à moins d'un an WIFAK COVID 3 000 000	534 596	437 357
Echéance à moins d'un an crédit- Mise à niveau 1 000	0	221 926
Echéance à moins d'un an crédit - IJARA PASSAT	23 406	20 618
Echéance à moins d'un an -ATTIJ HONDA CITY	24 685	21 690
Echéance à moins d'un an ATTIJARI SUNGYONG	24 869	21 905
Echéance à moins d'un an crédit TERRAIN HIA	24 777	22 369
Echéance à moins d'un an ATTIJARI COMPRESS	19 592	17 258
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI 2 000	419 128	382 174
Echéance à moins d'un an crédit - ATTIJARI IVECO	17 054	15 022

Echéance à moins d'un an crédit – ATTIJARI LEASING 818740 SYSTEME	10 897	0
Echéance à moins d'un an crédit-IJARA WIFAK ETRENA	122 585	0
Echéance à moins d'un an crédit-IJARA WIFAK 334700 PEUGEOT	8 992	0
Echéance à moins d'un an crédit-EMPRUNTS ECHUS ET IMPAYES	525 326	0
Financements crédit de trésorerie	7 994 145	7 795 131
Financements de stocks	560 000	560 000
Intérêt courus	66 463	70 971
Total	11 078 356	10 386 854

P06 : Concours bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 255 186 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Banque ZITOUNA	0	164 903
STB ELJAZIRA CAUTION	287	287
STB Cite des sciences TND	565 007	1 060 588
Attijari TND 27484 674 27	689 893	359 016
Total	1 255 186	1 584 794

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 31 534 021 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Ventes produits finis18%	14 868 058	13 807 418
Ventes exonères Fini	131 048	178 545
Ventes produits finis export	16 415 232	20 144 440
Ventes produits finis GMT	247 858	172 186
Rabais, remises., ristournes. Accordés CA local	13 241	-9 555
Rabais, remises., ristournes. Accordés CA export	-141 416	-266 813
Total	31 534 021	34 026 221

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 134 066 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 retraité
QP- des Subv Inv inscrites au résultat	131 655	53 555	105 384
Produit des subventions d'exploitations	2 411	4 586	4 586
Total	134 066	58 141	109 970

R03 : Variation de stocks

Le solde de cette rubrique s'élève à 133 649 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Variation stocks des produits finis et semi-finis	133 649	-1 257 714
Total	133 649	-1 257 714

R04 : Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 770 009 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Achats matières premières locales	2 293 280	4 898 102
Achats matières premières étrangères	10 983 581	16 175 177
Frais sur achats étrangères	724 354	950 367
Variation de stocks	2 593 597	-3 874 968
Emballages	575 919	878 832
Pièces de rechanges	222 625	342 809
Électricité	1 102 650	1 228 930
Eaux	44 106	27 760
Carburant	206 719	309 356
Autres achats	498 424	340 218
Transferts de charge	-475 246	0
Total	18 770 009	21 276 583

R05 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 611 955 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et Compléments de salaires	2 359 310	2 278 700
Charges sociales légales	365 752	403 347
Congés à payer	-101 483	52 706
Primes de rendements	-11 624	4 609
Total	2 611 955	2 739 362

R06 : Dotation aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 048 828 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amort des immobilisations Incorp	125 353	5 806
Dotation aux amort des immobilisations Corp.	1 919 182	1 855 089
Dotation aux provisions pour risque et charges	0	111 500
Dotation aux provisions des stocks	18 502	99 090
Dotation aux provisions des clients douteux	75 000	73 200
Dotation aux résorption charges à répartir	110 398	25 067
Reprise / Provision créances douteuses	-11 595	-26 298
Reprise des provisions sur risque et charges	-188 011	-119 447
Total	2 048 828	2 024 007

R07 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 283 581 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Sous-traitance générale	3 538 258	3 595 680
Charges locatives	35 464	52 143
Entretiens et réparations	439 872	532 300
Assurances	116 784	128 647
Honoraires	504 967	494 968
Commissions sur ventes	312 711	411 270
Publicités et cadeaux	65 464	121 499
Transports, déplacements et réceptions	753 790	1 275 557
Frais de communication	34 215	38 890
Commissions bancaires	308 358	206 739
Commissions factoring	0	76 187
Jetons de présence	45 000	47 813
Impôts et taxes	128 698	50 740
Total	6 283 581	7 032 433

R08 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 348 557 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'intérêts	2 168 135	2 100 303
Produits financiers	0	-6 655
Pertes de change	288 412	304 179
Gains de change	-107 990	-368 063
Total Net	2 348 557	2 029 764

R09 : Produits des placements

Les soldes des produits de placements s'élèvent à 825 730 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession des participations	825 000	0
Produits des placements courants	730	758
Total	825 730	758

R10 : Autres gains ordinaires

Les soldes des autres gains ordinaires s'élèvent à 184 480 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Gains/cession d'immobilisation	38 652	31 000
Profits sur apurement comptes clients-fournisseurs	135 720	0
Différence de règlement	446	797
Produits divers	9 662	59 335
Total	184 480	91 132

R11 : Autres pertes ordinaires :

Les soldes des autres pertes ordinaires s'élèvent à 252 371 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Pertes ordinaires	251 898	152 412
Différence de règlement	472	961
Total	252 371	153 373

Note sur l'état des flux de trésorerie

F01 : Variation des stocks

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Stocks	13 133 753	15 860 999	2 727 246
Total	13 133 753	10 728 317	2 727 246

F02 : Variation des clients

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Clients	10 707 016	8 763 008	-1 944 008
Total	10 707 016	8 763 008	-1 944 008

F03 : Variation des autres actifs courants

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres actifs courants	3 625 946	3 018 831	-607 116
Total	3 625 946	3 018 831	-607 116

F04 : Variation des fournisseurs et autres passifs courants

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Fournisseurs	2 520 648	4 656 626	-2 135 979
Total	2 520 648	4 656 626	-2 135 979

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	Variation
Autres passifs courants	1 860 466	1 623 811	236 655
Total	1 860 466	1 623 811	236 655

F06 : Trésorerie au début de l'exercice

Libelle	31/12/2022
Chèques en coffre	783 117
Caisse	2 374
Banques débiteurs	443 835
Banques créditeurs	-1 584 794
Total	-355 468

F07 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libelle	31/12/2023
Chèques en coffre	139 654
Caisse	1 479
Banques débiteurs	503 701
Banques créditeurs	-1 255 186
Total	-610 352

Note sur les parties liées

Conformément au paragraphe 3 de la Norme Comptable Tunisienne NCT 39 : « Sont considérées parties liées :

- (1) les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers ;
- (2) les entreprises associées (voir NCT N°36, norme comptable relative aux participations dans des entreprises associées) ;
- (3) les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- (4) les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ; et
- (5) les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers ».

Les opérations et transactions réalisées avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » a conclu avec la société « New Box Tunisia SA », une convention d'emprunt en compte courant pour un montant de 300 000 Dinars remboursable sur 8 mois, moyennant un intérêt au taux de 12% l'an. Ce compte a été intégralement remboursé à la clôture de l'exercice 2023 et la charge financière comptabilisée à ce titre s'élève à 17 450 Dinars.
- 2- La société a contracté un financement en compte courant actionnaire auprès de la « BH EQUITY SA » et ce aux conditions suivantes :
 - Montant 2 100 000 Dinars ;
 - Durée 3 ans à compter du 15 décembre 2023 ;
 - Remboursement : semestriel ;
 - Commission d'étude : 5%
 - Taux d'intérêt 12 %.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 11 juillet 2023.

- 3- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession de 75 000 actions détenues dans le capital de la société « New Box Tunisia SA » au profit de la société « VYLUS Nord Consulting » société ayant des dirigeants en commun avec la société OFFICE PLAST S.A ». Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 Juillet 2023 et s'est soldée par une plus-value de 5,5 dinars par action.
- 4- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une voiture de tourisme de marque « SEAT LEON » à la société « Office Distribution Sarl » et ce pour un montant de 15 000 Dinars.
- 5- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à l'acquisition d'une voiture de tourisme de marque « Volkswagen Jetta » auprès de la société « Office Distribution Sarl » pour un montant de 30 303 Dinars.
- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » s'est portée garant à la société « Office Store SARL » pour contracter un emprunt auprès d'Attijari Bank pour un montant en principal de 500 000 Dinars. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 Novembre 2018.
- 2- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé au cours de l'exercice 2023 à la société « GMT SARL » un montant de 247 858 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 3- La société « GLS.B » a facturé, au cours de l'exercice 2023, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 255 033 Dinars (TTC).
- 4- La société « Office Store SARL » a facturé, au cours de l'exercice 2023 à la société « Office Plast SA » un montant de 80 952 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens.
- 5- La société « Office Distribution SARL » a facturé, au cours de l'exercice 2023 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 73 469 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens.
- 6- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé à sa filiale « Office Distribution SARL » un montant de 16 442 449 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 7- Le solde du compte « Office PAP », au 31 Décembre 2023, est débiteur de 7 359 Dinars. Ce solde est totalement provisionné.
- 8- Le compte courant de la filiale « Office Plast Trading » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2023 :

Solde créditeur 31/12/2022	Remboursement 2023	Alimentation 2023	Solde créditeur au 31/12/2023
24 752	0	0	24 752

A ce titre la charge d'intérêt 2023 prise en compte au niveau du compte intérêts courus sur comptes courants actionnaires s'élève à 1 980 Dinars.

- 9- Le compte courant de la filiale « Office Distribution SARL » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2023 :

Solde créditeur 31/12/2022	Remboursement 2023	Alimentation 2023	Solde créditeur au 31/12/2023
7 910	0	0	7 910

Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. A ce titre la charge d'intérêt 2023 prise en compte au niveau du compte intérêts courus sur comptes courants actionnaires s'élève à 633 Dinars.

- 10- Le compte courant actionnaire « Office Store SARL » n'a pas fait l'objet, de mouvement au cours de l'exercice 2023 :

Solde créditeur 31/12/2022	Remboursement 2023	Alimentation 2023	Solde créditeur au 31/12/2023
805 000	0	0	805 000

Ce prêt a été approuvé par l'AGO de 13 juin 2019 et il est rémunéré au taux de 8% l'an. Toutefois, en Novembre 2020 ; et conformément aux dispositions du PV de l'AGE en date de 25/11/2021, les actionnaires de la filiale « Office Store SARL » ont décidé la suspension des dettes exigibles se rapportant aux emprunts en compte courant actionnaire pour une période de 3 ans et ce à partir de janvier 2021. A ce titre les intérêts courus comptabilisé à l'actif de la société s'élèvent à 54 695 Dinars au 31 décembre 2023

- 11- La société « OFFICE PLAST S.A » a constaté des produits à recevoir auprès de sa filiale la société « Office Distribution SARL » pour un montant de 40 000 Dinars (hors TVA), se rapportant aux frais de gestion (mise à disposition de personnel et de matériel) supportée par la société mère pour le compte de sa filiale. A la clôture de l'exercice 2023, ce montant demeure comptabilisé à l'actif de la société en tant que produit à recevoir.

Note sur les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Type d'engagement	Banques	N° du contrat	Valeur totale en DT 31/12/2022	Valeur totale en DT 31/12/2023	Réstant dû 31/12/2022	Réstant dû 31/12/2023	Commentaires
* Engagements donnés: Garanties réelles: -Nantissement	ZITOUNA	TRAITE AVALISEE	0	1 571 615	0	760 522	
		TRAITE AVALISEE	0	0	0	0	
		FINANCEMENT DEVISES	2 070 737	708 922	2 070 737	708 922	
	STB	FINANCEMENT DE STOCKS	200 000	200 000	200 000	200 000	
		PFE	1 282 000	1 250 000	1 282 000	1 250 000	
		MCNE	570 000	1 380 000	570 000	0	
	BFPME	20000607	700 000	700 000	456 950	340 286	
Total 1			4 822 737	5 810 537	4 579 687	3 259 730	
* Engagements donnés: a- Garanties personnelles: - Caution solidaire b-Garanties réelles: -Nantissement -Hypothèques	ZITOUNA	LD14			0	0	Caution solidaire et personnel du président directeur général en garantie des crédits consentis au profit de la société. Hypothèques sur le terrain propriété de la société situé au sein de la zone industriel de Medjez EL BEB 2 d'une superficie de 2780 m ² en garantie des crédits consentis au

Total 2							profit de la société ;	
		FINANCEMENT CHIRAET	0	1 105 889	0	1 105 889		
		FINANCEMENT DEVISES	463 026	0	463 026	0		
		OBLIGATIONS BANCAIRES	85 474	102 350	85 474	102 350		
		PFE	1 000 000	900 000	1 000 000	900 000		
		MCNE	0	0	0	0		
		DECOUVERT MOBILISE	500 000	740 000	500 000	740 000		
		FINANCEMENT STOCKS	360 000	360 000	360 000	360 000		
		CMT695334	1 300 000	1 300 000	960 271	784 420		
		CMT 699106	1 723 000	1 723 000	833 522	373 824		
		CMT 699107	2 000 000	2 000 000	1 261 398	879 224		
		CMT 751185 MISE A NIVEAU	1 000 000	1 000 000	167 068	0		
		WIFAK BANK CMT 8875	210 000	210 000	203 038	180 669	TERRAIN HIA	
			8 641 500	9 441 239	5 833 796	5 426 376		
* Engagements donnés: a- Garanties réelles: -autres garanties	ATTIJARI	ATTIJ LEASING 734300	110 094	110 094	74 468	52 778	2 HONDA CITY	
		LD1724100032	68 351	68 351	0	0	IVECO	
		IJARA LD2108100098	108 132	108 132	75 362	54 744	PASSAT DGA	
		LD1715700080- LEON	44 071	44 071	0	0	LEON	
		LD1800500127	72 731	72 731	0	0	GETTA	
		LD1910900014	45 040	45 040	13 755	2 919	CLIO	
		LD2007800039	63 070	63 070	31 931	18 279	POLO8	
		566400	27 620	27 620	0	0	NEMO	
		CMT 781310	91 350	91 350	83 427	68 404	IVECO	
		CMT 781450	145 250	145 250	95 842	78 584	COMPRESSEUR	
		CMT 775420	129 056	129 056	112 810	90 906	SUNGYOUNG	
		CMT 818740		111 104		60 131	SYSTEME DOSAGE	
		WIFAK BANK	CONTRAT MOURABHA	1 823 885	1 726 462	1 823 885	1 726 462	

		CMT WIFAK EXCEPT COVID19	2 546 351	2 014 898	2 546 351	2 014 898	
		CMT WIFAK 338710 PACK CPP		1 239 053		1 109 336	PACK CPP
		CMT WIFAK 326490 ETERNA		757 900		711 154	ETERNA
		CMT WIFAK 334700 PARTNER		53 734		47 714	PARTNER
	BH EQUITY	CMT CC BH EQUITY		2 100 000		1 750 000	
	Total 3		5 274 998	8 907 913	4 857 832	7 786 310	
	Total Général		18 739 235	24 159 690	15 271 315	16 472 417	

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la société OFFICE PLAST S.A

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société OFFICE PLAST S.A, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Les états financiers tels qu'ils sont joints au présent rapport faisant ressortir au 31 décembre 2023 un total bilan de 44 393 356 dinars, un chiffre d'affaires hors TVA de 31 534 021 dinars et un résultat bénéficiaire après modifications comptables s'élevant à 240 415 dinars ainsi qu'une variation de trésorerie négative de 254 884 dinars.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observation -Modification comptables

Comme il est indiqué au niveau de la note VI des notes aux états financiers « Modifications comptables », il a été procédé à la revue du montant de la rubrique subventions d'investissement pour un montant de 415 578 dinars, ainsi que la quote-part correspondante inscrite au compte résultat pour un montant net d'impôt de 158 641 dinars. De même, la

société a procédé à la revue de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018 pour un montant de 106 191 dinars. Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023 pour un montant net d'impôt de 52 449 dinars.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2022, on fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation de capitaux propres de l'exercice en question pour un montant de 52 449 dinars. Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation et évaluation des stocks

➤ Risques identifiés

Les Stocks figurent au bilan au 31 Décembre 2023 pour une valeur nette de 13 133 753 dinars et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 30 % du total des actifs). Ces stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice, les valeurs sont ramenées à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût. Selon la norme comptable n° 4 relative au Stock, l'évaluation à la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette.

La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans la mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous du coût de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner et assister les opérations de prise d'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice.
- S'assurer de l'exactitude des quantités employées pour la valorisation des stocks.
- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.
- Rapprocher les coûts d'entrée des stocks de matières premières et des stocks de pièces de rechange par rapport à la moyenne des prix d'achat de l'exercice et le cas échéant par rapport au coût de l'exercice précédent dans la mesure où des articles n'ont pas fait l'objet d'achat en 2023. Les écarts ainsi identifiés font l'objet des analyses et des justifications nécessaires.
- Analyser les coûts de production des produits finis et des produits semi-finis par rapport au coût de production de l'exercice précédent et par rapport au coût de production des articles appartenant à la même famille. Les incohérences ainsi identifiées font l'objet de travaux de justifications nécessaires ;
- Examiner l'exactitude du système de calcul de coût des produits finis et semi finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est inférieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien des articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks ; et
- Identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien les articles obsolètes et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.

5- Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant

dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la société MAXULA BOURSE et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 juin 2024

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Ilyes MAATKI

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les actionnaires de la société « OFFICE PLAST S.A »

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues durant l'exercice 2023 :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » a conclu avec la société « New Box Tunisia SA », une convention d'emprunt en compte courant pour un montant de 300 000 Dinars remboursable sur 8 mois, moyennant un intérêt au taux de 12% l'an. Ce compte a été intégralement remboursé à la clôture de l'exercice 2023 et la charge financière comptabilisée à ce titre s'élève à 17 450 Dinars.
- 2- La société a contracté un financement en compte courant actionnaire auprès de la « BH EQUITY SA » et ce aux conditions suivantes :
 - Montant 2 100 000 Dinars ;
 - Durée 3 ans à compter du 15 décembre 2023 ;
 - Remboursement : semestriel ;
 - Commission d'étude : 5% ; et

- Taux d'intérêt 12 %.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2023.

- 3- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession de 75 000 actions détenus dans le capital de la société « New Box Tunisia SA » au profit de la société « VYLUS Nord Consulting » société ayant des dirigeants en commun avec la société OFFICE PLAST S.A ». Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 Juillet 2023 et s'est soldée par une plus-value de 5,500 dinars par action.
- 4- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à la cession d'une voiture de tourisme de marque « SEAT LEON » à la société « Office Distribution Sarl » et ce pour un montant de 15 000 dinars.
- 5- La société « OFFICE PLAST S.A » a procédé à l'acquisition d'une voiture de tourisme de marque « Volkswagen Jetta » auprès de la société « Office Distribution Sarl » pour un montant de 30 303 dinars.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- 1- La société « OFFICE PLAST S.A » s'est portée garante de la société « Office Store SARL » pour contracter un emprunt auprès d'Attijari Bank pour un montant en principal de 500 000 Dinars. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 Novembre 2018.
- 2- La société « OFFICE PLAST S.A » a facturé au cours de l'exercice 2023 à la société « GMT SARL » un montant de 247 858 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 3- La société « GLS.B » a facturé, au cours de l'exercice 2023, à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 255 033 Dinars (TTC).
- 4- La société « Office Store SARL » a facturé, au cours de l'exercice 2023 à la société « OFFICE PLAST S.A » un montant de 80 952 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens.

- 5- La société « Office Distribution SARL » a facturé, au cours de l'exercice 2023 à la société « OFFICE PLAST S.A» un montant de 73 469 Dinars (TTC) au titre des acquisitions des biens.
- 6- La société « OFFICE PLAST S.A» a facturé à sa filiale « Office Distribution SARL » un montant de 16 442 449 Dinars (TTC) au titre des ventes des produits finis.
- 7- Le solde du compte « Office PAP », au 31 Décembre 2023, est débiteur de 7 359 Dinars. Ce solde est totalement provisionné.
- 8- Le compte courant de la filiale « Office Plast Traiding » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2023 :

Solde créditeur 31/12/2022	Remboursement 2023	Alimentation 2023	Solde créditeur au 31/12/2023
24 752	0	0	24 752

A ce titre la charge d'intérêt 2023 prise en compte au niveau du compte intérêts courus sur comptes courants actionnaires s'élève à 1 980 Dinars.

- 9- Le compte courant de la filiale « Office Distribution SARL » n'a pas fait l'objet de mouvement, au cours de l'exercice 2023 :

Solde créditeur 31/12/2022	Remboursement 2023	Alimentation 2023	Solde créditeur au 31/12/2023
7 910	0	0	7 910

Ce compte est rémunéré au taux de 8% l'an. A ce titre la charge d'intérêt 2023 prise en compte au niveau du compte intérêts courus sur comptes courants actionnaires s'élève à 633 Dinars.

- 10- Le compte courant actionnaire « Office Store SARL » n'a pas fait l'objet, de mouvement au cours de l'exercice 2023 :

Solde créditeur 31/12/2022	Remboursement 2023	Alimentation 2023	Solde créditeur au 31/12/2023
805 000	0	0	805 000

Ce prêt a été approuvé par l'AGO de 13 juin 2019 et il est rémunéré au taux de 8% l'an. Toutefois, en Novembre 2020 et conformément aux dispositions du PV de l'AGE en date de 25/11/2021, les actionnaires de la filiale « Office Store SARL » ont décidé la suspension des dettes exigibles se rapportant aux emprunts en compte courant actionnaire pour une période de 3 ans et ce à partir de janvier 2021. A ce titre les intérêts courus comptabilisés à l'actif de la société s'élèvent à 54 695 Dinars au 31 décembre 2023

11- La société « OFFICE PLAST S.A» a constaté des produits à recevoir auprès de sa filiale la société « Office Distribution SARL » pour un montant de 40 000 Dinars (hors TVA), se rapportant aux frais de gestion (mise à disposition de personnel et de matériel) supportée par la société mère pour le compte de sa filiale. A la clôture de l'exercice 2023, ce montant demeure comptabilisé à l'actif de la société en tant que produit à recevoir.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Conformément au PV du Conseil d'Administration du 28 juin 2021, Monsieur Yassine ABID est nommé Directeur Général de la société pendant la période de son mandat d'administrateur. A ce titre, il continue à bénéficier de la même rémunération accordée antérieurement au Président Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 01 juin 2018. Cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 12.000 Dinars ;
- Une prime annuelle de 3% sur les bénéfices nets de l'exercice ;
- Prise en charge de la cotisation CNSS ainsi que la redevance de compensation de 1% ; et
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

En 2023, le Conseil d'Administration réunit le 08 septembre 2023 a décidé une prime nette sur les bénéfices et une prime nette exceptionnelle au profit du Directeur Général de montants respectifs de 102 378 dinars et 42 013 Dinars

D'un autre côté, le Conseil d'Administration réunit le 23 mai 2023 a décidé la nomination d'un Directeur Général Adjoint sans préciser les avantages à lui accorder.

2- Les obligations et engagements de la société « OFFICE PLAST S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit (en Dinars) :

Directeur Général		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	464 033	12 418
Prise en charge CNSS	14 240	3 560
TOTAL	252 459	20 747

Directeur Général Adjoint		
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	162 957	0
Prise en charge CNSS		Régime Réel
TOTAL		

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 05 juin 2024

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Ilyes MMAATKI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société OFFICE PLAST.SA

Siège social : Z.I 2, Mdejez El Bab B.P.156-9070-Béjà

La société Office Plast publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, M Ilyes MAATKI (Société d'expertise comptable Univers Audit).

Bilan consolidé
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

<u>Actifs</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 RET
<u>Actifs non courants</u>				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	AC01	676 278	671 010	671 010
Moins : Amortissements	AC02	-329 145	-203 793	-203 793
Immobilisations corporelles	AC03	29 106 574	25 248 803	25 248 803
Moins : Amortissements	AC04	-12 319 179	-10 355 636	-10 355 636
Immobilisation financières	AC05	186 764	1 639 141	1 639 141
Moins : Provisions		-0	-0	-0
Total des actifs immobilisés		17 321 292	16 999 526	16 999 526
Impôts différés actifs AID		26 818	260 081	260 081
Autres actifs non courants	AC06	296 561	31 568	31 568
Total des actifs non courants		17 644 671	17 291 175	17 291 175
<u>Actifs courants</u>				
Stocks	AC07	14 023 125	16 139 720	16 139 720
Moins : Provisions	AC08	-165 362	-146 071	-146 071
Clients et comptes rattachés	AC09	8 472 289	6 568 106	6 568 106
Moins : Provisions	AC10	-1 074 753	-1 011 348	-1 011 348
Autres actifs courants (*)	AC11	3 897 432	3 227 392	3 642 970
Moins : Provisions	AC12	-111 350	-111 350	-111 350
Liquidités et équivalents de liquidités	AC13	5 648 201	3 954 493	3 954 493
Total des actifs courants		30 689 582	28 620 941	29 036 519
Total des actifs		48 334 253	45 912 116	46 327 694

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (note IV des notes aux états financiers consolidés)

Bilan consolidé
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

Capitaux propres et passifs

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 RET
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social	CP01	14 662 164	14 662 164	14 662 164
Modifications comptables	CP02	52 449	0	0
Réserves consolidés (part du groupe) (*)	CP03	5 685 482	5 846 333	6 096 630
Résultat net de l'exercice (part du groupe) (*)	CP04	101 621	-19 077	27 569
Capitaux propres part du groupe		20 501 715	20 489 420	20 786 363
Part des minoritaires dans les capitaux propres	CP05	9 899	15 969	15 969
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	CP06	1 699	-6 070	-6 070
Total des capitaux propres		20 513 313	20 499 319	20 796 262
<u>Passifs</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts et dettes assimilées	P01	6 712 422	5 471 388	5 471 388
Provisions	P02	81 500	269 511	269 511
Total des passifs non courants		6 793 922	5 740 899	5 740 899
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	P03	5 272 370	5 092 146	5 092 146
Autres passifs courants (*)	P04	1 922 515	1 827 310	1 945 945
Concours bancaires et autres passifs financiers	P05	13 832 133	12 752 442	12 752 442
Total des passifs courants		21 027 018	19 671 898	19 790 533
Total des passifs		27 820 940	25 412 798	25 531 432
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		48 334 253	45 912 116	46 327 694

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (note IV des notes aux états financiers consolidés)

*Etat de résultat consolidé
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 RET
<u>Produits d'exploitation</u>				
Revenus	R01	33 222 750	34 054 806	34 054 806
Autres produits d'exploitation (*)	R02	134 066	58 141	109 970
Total des produits d'exploitation		33 356 815	34 112 947	34 164 776
<u>Charges d'exploitation</u>				
Variations des encours et produits finis	R03	278 974	-1 232 960	-1 232 960
Achats consommés	R04	18 880 317	21 155 150	21 155 150
Charges de personnel	R05	2 981 992	2 805 126	2 805 126
Dotations aux amort & prov	R06	2 159 812	2 040 061	2 040 061
Autres charges d'exploitation	R07	7 128 562	7 384 121	7 384 121
Total des charges d'exploitation		-31 429 656	-32 151 497	-32 151 497
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 927 159	1 961 450	2 013 279
Charges financières nettes	R08	-2 493 110	-1 790 481	-1 790 481
Produits des placements	R09	825 000	0	0
Autres gains ordinaires	R10	171 273	91 136	91 136
Autres pertes ordinaires	R11	-253 304	-153 424	-153 424
<u>Résultat courant des sociétés intégrées</u>		177 018	108 682	160 511
Impôts sur les sociétés exigibles (*)		-77 788	-55 099	-60 282
Impôts sur les bénéfiques différés		4 090	-48 943	-48 943
<u>Résultat net des sociétés intégrées</u>		103 320	4 639	51 285
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		0	-29 779	-29 779
Intérêts minoritaires		1 699	-6 063	-6 063
<u>Résultat revenant à la société consolidante</u>		101 621	-19 077	27 569
Effet des modifications comptables		52 449	0	0
<i>Résultats après modifications comptables</i>		154 070	132 553	179 199

(*) Les données de l'exercice 2022 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité voir note IV des notes aux états financiers

Etat des flux de trésorerie consolidé
Exercice clos au 31/12/2023
(Exprimé en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	31/12/2023	31/12/2022
<i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i>			
<i>Résultat net part du groupe :</i>		101 621	-19 077
<i>Part des intérêts minoritaires :</i>		1 699	-6 063
<i>Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</i>			
Ajustements pour :			
* Amortissement et provisions		2 159 812	2 014 994
* Variations des :			
- Stocks		2 116 595	-5 232 601
- Clients		-1 904 182	2 380 043
- Autres actifs courants & Placements		-670 041	360 418
- Fournisseurs et autres dettes		275 429	1 518 506
-Autres actifs non courants		-382 724	3 067
- AID		233 262	48 943
* Plus-value de cession		-11 500	-31 000
* Modifications comptables		52 449	0
* QP subvention d'investissement		-131 654	-53 555
*Ajustement variation comptes subvention à recevoir (v)		415 578	0
* Intérêts courus		6 508	71 743
* Intérêts des minoritaires dans les réserves		-425 698	-188 990
* Ajustement au titre des frs immobilisations		323 235	-323 235
* Ajustement compte courant actionnaire et débiteurs divers		141 151	198 663
* Ajustement au titre des traitements de consolidation		0	-7
* Ajustement au titre de la perte de contrôle sur la filiale Office Store		0	29 779
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		2 301 539	771 628
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i>			
Décaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		-2 136 877	-2 731 804
Encaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		11 500	31 000
Encaissement / acquisition d'imob financières		1 525 000	-9 500
Décaissement / acquisition d'imob financières		-72 623	-58 370
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		-673 000	-2 768 674
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Encaissement des subventions d'investissement		0	434 456
Encaissement provenant des emprunts		2 000 000	42 700 617
Remboursement d'emprunts		-1 325 819	-41 070 160
Encaissement compte courant associés		300 000	-60 000
Décaissement provenant des CCA		-441 151	-198 663
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		533 030	1 806 250
<i>Incidences des variations des taux de change</i>		0	0
<i>Variation de trésorerie</i>		2 161 568	-190 796
Trésorerie au début de l'exercice		2 222 119	2 412 915
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 383 687	2 222 119

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ARRÊTES AU 31/12/2023

I. Présentation du Groupe :

1. Secteurs d'activité :

Le Groupe se compose de deux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « Office Plast SA » : C'est la société consolidante.
- « Office Distribution SARL » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de la société « Office Plast SA » dans cette filiale est de 93.333%.
- « Office Store SARL » : l'entreprise associée entrant dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence. Le pourcentage de participation et de contrôle de la société « Office Plast SA » dans cette filiale est de 37%.

- **La société « Office Plast SA » : Société mère : « M » :**

La société « Office Plast SA » est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de février 2006 avec un capital social de 14 662 164 dinars. La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

- **La société « Office Distribution SARL » : F1 :**

La société « Office Distribution SARL » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 avril 2017 avec un capital initial de 500.000 dinars. En 2023 le capital de la société a été réduit à 300 000 Dinars, ainsi la structure du capital est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31-12-2023		
	Nombre d'actions	En Valeur	En %
Office Plast SA	28 000	280 000	93,333%
Mr Nader KHALLOULI	2 000	20 000	6,777%
Totaux	30 000	300 000	100%

La société a pour objet en Tunisie qu'à l'étranger :

- La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays,
- La prise de participation dans le capital d'autres sociétés. ;
- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou à faire appel à la sous-traitance des tâches rattachées à l'objet des activités commerciales mentionnées ci-haut. La gérance de la société est mandatée à Mr Yassine Abid.

• **la société « Office Store SARL » : Entreprise Associé :**

La société « Office Store SARL » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 avril 2017 avec un capital initial de 510.000 dinars avant de le porter à 1 000 000 Dinars en 2018. La structure du capital est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31-12-2023		
	Nombre d'actions	En Valeur	En %
Office Plast SA	37 000	370 000	37%
Mr Yassine ABID	14 000	140 000	14%
BFI	49 000	490 000	49%
Totaux	100 000	1 000 000	100%

La société a pour objet :

- La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats des titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social et permises par la législation en vigueur.

2. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du Groupe « **Office Plast SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **Office Plast SA** », la filiale : « **Office Distribution Sarl** » et la société associée « **Office Store SARL** »

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

1. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
2. *Deuxième hypothèse* : Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
3. *Troisième hypothèse* : Les opérations intergroupes fournies par la société « **Office Plast SA** » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
4. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

3. Liste des sociétés consolidées

<i>PARTICIPATIONS</i>	Nom de la société	Pays	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
Société consolidante	« <i>Office Plast SA</i> »	<i>TUNISIE</i>	La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.	100,00%	100,00%
Société intégrée globalement					
Intégrée globalement	« <i>Office Distribution SARL</i> »	<i>TUNISIE</i>	La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays.	93.333%	93.333%
Société mise en équivalence					
Mise en équivalence	« <i>Office Store SARL</i> »	<i>TUNISE</i>	La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents	37.00%	37.00%

II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés :

1. Principes comptables :

Les états financiers consolidés du Groupe « Office Plast SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2023.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

Le Groupe « Office Plast SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III. Principes comptables :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « Office Plast SA ».

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle ou il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société « Office Plast SA » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwills constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte du résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

3. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

4. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

5. Provisions pour risque et charges :

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

IV. Modifications comptables

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé au niveau de la société mère « Office Plast SA » à la prise en compte :

- D'une subvention d'investissement d'un montant de 415 578 Dinars dont la décision d'octroi a été obtenue en 2019 ainsi qu'une quote de part d'amortissements y relatif pour un montant de 176 268 Dinars.
- D'une dette fiscale de 106 191 Dinars se rapportant à la correction de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018.

V. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :

Actifs

AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 347 133 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Site web	19 401	19 401
Logo	481	481
Logiciels informatiques	395 295	390 027
Concessions, Marques et Brevets	261 102	261 102
Total Brut	676 278	671 011
Amortissements	-329 145	-203 793
Total Net	347 133	467 218

AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 787 395 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Terrains	1 220 265	1 220 265
Constructions	4 371 996	4 371 995
Matériel industriel	13 270 897	12 425 916
Outillage industriel	384 961	296 579
Matériel de transport	16 452	74 800
Equipement de bureau	332 770	255 812
Matériel informatique	354 640	307 500
Installations générales, agencements divers	4 103 001	3 655 201
Immobilisations à statut juridique particulier	1 430 772	1 374 858
Immobilisations en cours	3 620 819	1 265 877
Total Brut	29 106 574	25 248 803
Amortissements	-12 319 179	-10 355 636
Total Net	16 787 395	14 893 167

AC05 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 186 764 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Titres de participations <i>NEW BOX TUNISIA</i>	43 000	1 500 000
Dépôts et caution versés	143 764	139 141
Total Brut	186 764	1 639 141

AC06 : Autres actifs non courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 296 561 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Frais préliminaires	21 000	31 559
Charges à répartir	275 561	9
Total Net	296 561	31 568

AC07&AC08 : Stocks

Le solde net de cette rubrique s'élève à 13 857 763 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières	3 911 052	4 776 596
Matériaux sur chantier	511 098	555 463
Produits en cours	5 065 090	6 748 778
Produits finis	3 646 513	3 780 162
Marchandises	889 372	278 721
Total Brut	14 023 125	16 139 720
Provisions	-165 362	-146 071
Total Net	13 857 763	15 993 649

AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés

Le solde net de cette rubrique s'élève à 7 397 535 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Clients collectifs	6 649 826	2 019 929
Clients étrangers	0	3 216 126
Clients effets à recevoir	747 710	320 702
Clients douteux ou litigieux	1 074 753	1 011 348
Total Brut	8 472 289	6 568 105
Provisions	-1 074 753	-1 011 348
Total Net	7 397 535	5 556 757

AC11& AC12 : Autre Actifs courants

Le solde net de cette rubrique s'élève à 3 786 082 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Ret
Fournisseurs débiteurs	83 066	145 726	145 726
Personnel avances et prêts	109 163	137 323	137 323
Etat débiteur	1 525 493	1 612 750	1 612 750
Débiteurs divers	10 860	352 060	352 060
Produits à recevoir	0	29 751	29 751
Parties liées	857 917	859 890	859 890
Créances sur cession des actions	800 000	0	0
Etat subvention à recevoir	415 578	0	415 578
Compte d'attente	25	0	0
Charges constatées d'avance	95 331	89 892	89 892
Total Brut	3 897 432	3 227 392	3 642 970
Provisions AAC	-111 350	-111 350	-111 350
Total Net	3 786 082	3 116 041	3 531 619

AC13 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 648 201 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Endossement effets	1 584 710	0
Régies d'accréditif	37	0
Chèques en coffre	1 721 497	2 343 642
Banques	2 030 845	1 558 335
Fonds de garantie Factoring	309 293	50 000
Caisse	1 818	2 516
Total	5 648 201	3 954 493

Capitaux propres & passifs

CP01, CP02, CP03, CP04 & CP05 & CP056 : Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 513 313 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Ret
Capital social	14 662 164	14 662 164	14 662 164
Réserves consolidées	5 685 482	5 846 333	6 096 630
Réserves consolidées HG	9 899	15 969	15 969
Modifications comptables	52 449	0	0
Résultats consolidés	101 621	-19 077	27 569
Résultats consolidés HG	1 699	-6 070	-6 070

Total	20 513 313	20 499 319	20 796 262
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

P01 : Emprunts

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 712 422 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts bancaires	3 414 345	4 764 487
Emprunt leasing	2 248 076	706 901
Emprunt BH Equity	1 050 000	0
Total	6 712 422	5 471 388

P02 : Provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 81 500 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Provisions pour risques	81 500	269 511
Total	81 500	269 511

P03 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 272 370 DT au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs locaux d'exploitations	869 767	2 089 008
Fournisseurs étrangers	139 304	1 218 370
Fournisseurs effet à payer	4 011 399	1 471 290
Fournisseurs locaux d'immobilisation	221 246	221 246
Fournisseurs immobilisation- Retenues de garantie	4 084	4 084
Fournisseurs - factures non parvenues	26 571	88 148
Total	5 272 370	5 092 146

P04 : Autres passifs courants

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 922 515 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2022 Ret
Personnel, rémunérations dues	-35 996	7 866	7 866
Dettes provisionnées congés et prime à payer	279 568	345 703	345 703
CNSS & autres Organismes sociaux	209 102	253 537	253 537
Etat Crédeur	615 624	193 194	311 829
Etat impôt et taxes modification comptables	17 627	0	0
Associés, dividendes à payer	6 304	6 304	6 304
Clients- comptes créditeurs	372	94 014	94 014
Parties liées,	24 752	25 903	25 903
Créditeurs divers	0	140 000	140 000
Charges à payer	789 511	733 138	733 138

Produits à recevoir,	0	12 000	12 000
Provisions pour risques et charges courantes	15 651	15 651	15 651
Total	1 922 515	1 827 310	1 945 945

P05 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 832 133 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Échéances à moins d'un an crédit bancaires	1 652 844	1 817 402
Échéances à moins d'un an crédit leasing	327 445	156 820
Échéances à moins d'un an crédit BH Equity	700 000	0
Échéances principal échus	525 326	0
Crédit de gestion	9 283 532	8 973 880
Banques	1 264 514	1 732 374
Intérêts courus	78 472	71 964
Total	13 832 133	12 752 442

ETAT DE RESULTAT

R01 : Revenus

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 222 750 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Ventes Locaux	16 571 779	14 373 573
Ventes exonères	131 048	178 545
Ventes à l'export	16 415 232	19 662 491
Ventes en suspension	232 867	115 316
R.R.R accordés	-128 176	-275 119
Total	33 222 750	34 054 806

R02 : Autres produits d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 134 066 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Quote-part des subventions d'investissement inscrites au Rt	131 655	53 555
Avance TFP	2 411	4 586
Total	134 066	58 141

R03 : Variation de stocks

Le solde de cette rubrique s'élève 278 974 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
----------------	-------------------	-------------------

Variation stocks des encours et PF	278 974	-1 232 960
Total	278 974	-1 232 960

R04 : Achats d'approvisionnement consommés

Le solde de cette rubrique s'élève à 18 880 317 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Achats matières premières	14 299 022	21 887 896
Achat marchandises	535 742	0
Variation de stocks	1 862 375	-3 999 641
Autres achats	2 658 424	3 266 895
Transfert de charges	-475 246	0
Total	18 880 317	21 155 150

R05 : Charges du personnel

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 981 992 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Salaires et Compléments de salaires	2 642 538	2 332 417
Variation Provision congés	-93 596	54 730
Variation Provision primes de rendements	12 081	5 195
Charges sociales légales	420 968	412 784
Total net	2 981 992	2 805 126

R06 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 159 812 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	125 353	5 806
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 022 043	1 871 145
Dotation aux provisions des stocks	19 291	99 089
Dotation aux provisions pour risque et charges	0	111 500
Dotation aux provisions des clients douteux	75 000	73 200
Dotation aux provisions des autres comptes débiteurs	0	0
Résorption des charges à repartir	117 732	25 067
Reprise / Provision	-199 606	-145 746
Total	2 159 812	2 040 061

R07 : Autres charges d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 128 562 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Sous-traitance générale	3 623 070	3 595 680

Charges locatives	181 177	65 168
Entretiens et réparations	473 465	534 457
Assurances	119 587	131 919
Frais études & recherches	89 284	64 784
Frais de marketing	86 178	89 832
Honoraire	528 803	398 521
Commissions sur ventes	312 711	411 270
Publicités et cadeaux	116 968	93 499
Transports, déplacements et réceptions	821 006	1 287 896
Frais de communication	37 606	38 890
Commissions bancaires	368 013	215 273
Commissions factoring	216 640	340 272
Jetons de présence	45 000	47 812
Impôts et taxes	132 412	45 126
Amendes & Pénalités	37 850	23 721
Transferts de charges ACE	-61 208	0
Total	7 128 562	7 384 120

R08 : Charges financières nettes

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 493 110 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Charges d'emprunts	2 313 425	1 861 777
Produits financiers	-737	-7 413
Pertes de change	288 412	304 180
Gains de change	-107 990	-368 063
Total net	2 493 110	1 790 481

R09 : Produits des placements

Les soldes des produits de placements s'élèvent à 825 000 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Produits de cession des participations	825 000	0
Total	825 730	758

R10 : Autres gains ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 171 273 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Gain sur cession	160 045	31 004
Différence de règlement	446	797
Produits divers	10 782	59 335
Total	171 273	91 136

R11 : Autres pertes ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 253 304 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant ainsi :

Libelle	31/12/2023	31/12/2022
Amendes et pénalités	251 898	152 412
Différence de règlement	1 406	1 012
Total	253 304	153 424

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires,

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Office Plast qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 20 501 715 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables s'élevant à 154 070 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Observations -Modification comptables

Comme il est indiqué au niveau de la note IV des notes aux états financiers « Modifications comptables », il a été procédé, au niveau de la société mère « Office Plast SA », à la revue du montant de la rubrique subvention d'investissement pour un montant de 415 578 Dinars, ainsi que leurs quote part inscrite au compte résultat pour un montant net d'impôt de 158 641 Dinars. Également, il a été procédé au niveau de la société mère

« Office Plast SA » à la revue de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018 pour un montant de 106 191 Dinars.

Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2023 pour un montant net d'impôt de 52 449 Dinars.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2022 ont fait l'objet de retraitements en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation de capitaux propres de l'exercice pour un montant de 52 449 Dinars.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Valorisation et évaluation des stocks

➤ Risques identifiés

Les Stocks figurent au bilan au 31 Décembre 2023 pour une valeur nette de 14 023 125 dinars et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 29% du total actifs consolidés). Ces stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice, ils sont ramenés à leur valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût. Dans ce cadre, la norme comptable n°4 relative aux Stocks précise que l'évaluation des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production à la valeur de réalisation nette est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette.

La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans la mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous de coût de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner et assister les opérations de prise d'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice.
- S'assurer de l'exactitude des quantités employées pour la valorisation des stocks.
- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.
- Rapprocher les coûts d'entrée des stocks de matières premières et des stocks de pièces de rechange par rapport à la moyenne des prix d'achat de l'exercice et le cas échéant par rapport au coût de l'exercice précédent dans la mesure où des articles n'ont pas fait l'objet d'achat en 2023. Les écarts ainsi identifiés font l'objet des analyses et des justifications nécessaires.
- Analyser les coûts de production des produits finis et des produits semi-finis par rapport au coût de production de l'exercice précédent et par rapport au coût de production des articles appartenant à la même famille. Les incohérences ainsi identifiées font l'objet de travaux de justifications nécessaires ;
- Examiner l'exactitude du système de calcul de coût de produits finis et semis finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est inférieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;
- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence d'articles à rotation lente ou bien d'articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks ; et
- Identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien les articles obsolètes et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.

5- Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme

d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute

déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

➤ Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 05 juin 2024

Le Commissaire Aux Comptes

UNIVERS AUDIT Sarl

Ilyes MAATKI

FCP GAT VIE CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds GAT VIE CROISSANCE*

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 868 155 TND, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 93 013 TND.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES –MTBF-

Mohamed Lassaad BORGI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<u>Actif</u>			
Portefeuille Titres	AC1	1 415 009	638 296
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	1 049 702	536 630
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	365 307	101 666
Placements monétaires & disponibilités	AC2	461 048	848 448
Placements Monétaires	AC2-a	277 526	804 037
Disponibilités	AC2-b	183 522	44 411
<u>Total Actif</u>		1 876 057	1 486 744
<u>Passif</u>			
Opérateurs Créditeurs	PA1	3 042	2 444
Autre Créditeurs Divers	PA2	4 860	5 016
<u>Total Passif</u>		7 902	7 460
<u>Actif Net</u>			
<u>Capital</u>	CP1	1 775 142	1 438 992
<u>Sommes capitalisables</u>	CP2	93 013	40 292
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		93 013	40 292
<u>Actif Net</u>		1 868 155	1 479 284
<u>Actif Net et Passif</u>		1 876 057	1 486 744

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille titres	PR1	86 847	16 425
Dividendes		62 116	14 014
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		24 731	2 411
Revenus des placements monétaires	PR2	37 544	42 959
Total revenus des placements		124 391	59 384
Charges de gestion et de placement	CH1	(33 174)	(18 670)
Revenus nets des placements		91 217	40 714
Autres charges	CH2	(5 956)	(5 630)
Autres produits		-	-
Résultat d'exploitation		85 261	35 084
Régularisation du résultat d'exploitation		7 752	5 208
Sommes capitalisables de l'exercice		93 013	40 292
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(7 752)	(5 208)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		29 954	(56 755)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		7 652	25 202
Frais de négociation des titres		(2 367)	(4 293)
Résultat net de l'exercice		120 500	(762)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	120 500	(762)
Résultat d'exploitation	85 261	35 084
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	29 954	(56 755)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7 652	25 202
Frais de négociation des titres	(2 367)	(4 293)
Transactions sur le capital	268 371	1 380 046
Souscriptions	294 029	1 380 046
Capital	275 690	1 375 275
Régularisation des sommes non capitalisables	9 546	(437)
Régularisation des sommes capitalisables	8 793	5 208
Droits d'entrée	-	-
Rachats	(25 658)	-
Capital	(23 824)	-
Régularisation des sommes non capitalisables	(793)	-
Régularisation des sommes capitalisables	(1 041)	-
Droits de sortie	-	-
Variation de l'Actif Net	388 871	1 379 284
Actif Net		
Au début de l'exercice	1 479 284	100 000
A la fin de l'exercice	1 868 155	1 479 284
Nombre de parts		
Au début de l'exercice	1 475 275	100 000
A la fin de l'exercice	1 727 721	1 475 275
Valeur Liquidative	1,081	1,003
Taux de rendement	7,84%	0.20%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE CROISSANCE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE CROISSANCE a été créé à l'initiative conjointe de la société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°94-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE CROISSANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évaluées sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

3.3. *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT CROISSANCE » ne

dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. **Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. **Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 **Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titre

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 049 702 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 076 504	1 049 702	56,19%
Actions et droits rattachés			986 724	960 330	51,41%
TN0001800457	BIAT	1 184	103 456	108 506	5,81%
TN0007300015	ARTES	9 500	68 445	61 427	3,29%
TN0004700100	ATL	5 266	17 412	18 952	1,01%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 600	61 022	73 486	3,93%

TN0002200053	BT	12 262	69 955	65 455	3,50%
TN0001100254	SFBT	6 900	107 881	85 319	4,57%
TN0006530018	SOTETEL	7 000	28 840	25 249	1,35%
TN0006660013	SOTRAPIL	2 000	25 525	29 486	1,58%
TN0006560015	SOTUVER	300	2 744	3 611	0,19%
TN0007270010	TPR	4 900	21 663	24 319	1,30%
TN0003200755	ICF	400	37 921	28 046	1,50%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	12 499	24 158	24 686	1,32%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	6 300	47 948	55 755	2,98%
TN0007610017	SAH	10 820	101 643	86 419	4,63%
TN0007670011	DELICE HOLDING	1 600	19 373	18 664	1,00%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 700	33 599	36 355	1,95%
TN0007550015	CITY CARS	1 550	16 737	18 890	1,01%
TN0007510019	LAND'OR	4 000	24 660	24 004	1,28%
TN0007720014	UNIMED	6 200	46 983	46 636	2,50%
TN0007620016	MPBS	4 468	20 067	25 570	1,37%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	4 500	28 765	27 221	1,46%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	2 020	49 687	39 390	2,11%
TN0007740012	SAM AA	7 527	28 240	32 884	1,76%
Titres OPCVM			89 780	89 372	4,78%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	839	89 780	89 372	4,78%
Total		118 335	1 076 504	1 049 702	56,19%

AC1-b Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 365 307 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition total	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	1 000	80 000	81 329	4,35%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	1 350	135 000	142 752	7,64%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	1 350	135 000	141 226	7,56%
Total		3 700	350 000	365 307	19,55%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur 31/12/2023	+/-Value Réalisées
Solde au 31/12/2022	693 385	1 666	(56 755)	638 296	
Acquisition de l'exercice	919 907	-	-	919 907	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	649 907	-	-	649 907	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	270 000	-	-	270 000	-
Cessions de l'exercice	(166 788)	-	-	(166 788)	
<i>Actions et droits rattachés</i>	(166 788)	-	-	(166 788)	7 652
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	(20 000)	-	-	(20 000)	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	(20 000)	-	-	(20 000)	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-	-	29 953	29 953	-
Variation des intérêts courus	-	13 641	-	13 641	-
Solde au 31/12/2023	1 426 504	15 307	(26 802)	1 415 009	7 652

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 277 526 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.23	% Actif net
	Créances sur opérations de pension livrée				178 982	180 367	9,65%
	Prise en Pension :PL BIAT 0.18M 32J 8.99%	BIAT	8,99%	02/01/2024	178 982	180 367	9,65%
	BTC				95 787	97 159	5,20%
TNC3BEPIHLU4	BTC 26S 16042024		8,70%	16/04/2024	95 787	97 159	5,20%
	Total				274 769	277 526	14,86%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 183 522 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
DEPOTS A VUE	1 021	963
AVOIRS EN BANQUE	212 477	73 423
SOMME A RÉGLER	(29 976)	(29 975)
Total	183 522	44 411

PA1 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 3 042 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	2 858	2 296
Dépositaire	184	148
Total	3 042	2 444

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 860 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Autres opérateurs créditeurs (CAC)	4 211	4 452
Publications CMF	203	203
Etat retenue à la source	291	237
Autres créditeurs (CMF)	155	124
Total	4 860	5 016

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	1 438 992
Nombre de parts	1 475 275
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées	
Montant	275 690
Nombre de parts émises	276 222
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	(23 824)
Nombre de parts rachetés	(23 776)
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres effets sur le capital	
Résultats antérieurs incorporés au capital	40 292
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 097
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	7 656
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	7 652
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	29 954
Frais de négociation des titres	(2 367)
Montant du capital au 31/12/2023	1 775 142
Nombre de parts	1 727 721
Nombre de porteurs de parts	1

CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	85 261	35 084
Régularisation du résultat d'exploitation	7 752	5 208
Sommes capitalisables	93 013	40 292

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 86 847 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	62 116	14 014
Revenus des obligations et valeurs assimilées	24 731	2 411
Total	86 847	16 425

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 37 544 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôts	17 674	15 367
Revenus des prises en pension	17 913	27 592
Revenus des BTC	1 957	-
Total	37 544	42 959

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 33 174 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	31 164	17 538
Rémunération du dépositaire (**)	2 010	1 132
Total	33 174	18 670

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE CROISSANCE durant l'exercice 2023, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 31 164 TND. Il s'agit d'une rémunération calculée au taux de 1,55 % HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(**) Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE CROISSANCE durant l'exercice 2023, une rémunération pour un montant total TTC de 2 010 TND. En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 5 956 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération des CAC	3 875	4 451
Redevance CMF	1 690	951
Publicité & publications	200	203
Services bancaires & Assimilés	15	18
Impôts, taxes & versements assimilés	176	7
Total	5 956	5 630

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,072	0,040
Charges de gestion des placements	(0,019)	(0,013)
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,053	0,028
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,003)	(0,004)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,049	0,024
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	0,004
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,054	0,027
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,017	(0,038)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,004	0,017
Frais de négociation des titres	(0,001)	(0,003)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	0,020	(0,024)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,070	(0,001)
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	0,020	(0,024)
Régularisation du résultat non capitalisable	0,004	-
Sommes non capitalisable de l'exercice	0,024	(0,024)
Nombre de parts	1 727 721	1 475 275
Valeur Liquidative	1,081	1,003
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,96%	1,44%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,35%	0,44%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,51%	2,71%
Actif Net Moyen	1 689 439	1 293 871

FCP GAT VIE MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

I. *Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE*

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 120 623 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 59 353 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT MODERE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états

financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

I. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Actif</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille Titres		843 164	212 005
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	392 158	60 328
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	451 006	151 677
Titres OPCVM		-	-
Placements monétaires & disponibilités		282 928	654 801
Placements Monétaires	AC2-a	207 038	583 594
Disponibilités	AC2-b	75 890	71 207
<u>Total Actif</u>		1 126 092	866 806
<u>Passif</u>			
Opérateurs Créditeurs	PA1-a	1 516	1 169
Autre Créditeurs Divers	PA1-b	3 953	3 723
Total Passif		5 469	4 892
<u>Actif Net</u>			
<u>Capital</u>	CP1	1 061 270	832 025
<u>Sommes capitalisables</u>	CP2	59 353	29 889
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		59 353	29 889
<u>Actif Net</u>		1 120 623	861 914
<u>Actif Net et Passif</u>		1 126 092	866 806

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille titres	PR1	50 953	9 504
Dividendes		22 995	7 455
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		27 958	2 049
Revenus des placements monétaires	PR2	24 414	30 663
Total Revenus des placements		75 367	40 167
Charges de gestion et de placement	CH1	(16 155)	(8 893)
Revenus nets des placements		59 212	31 274
Autres charges	CH2	(4 845)	(4 118)
Autres produits		-	-
Résultat d'exploitation		54 367	27 156
Régularisation du résultat d'exploitation		4 986	2 733
Sommes capitalisables de l'exercice		59 353	29 889
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 986)	(2 733)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		6 360	(7 331)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		14 663	(9 800)
Frais de négociation des titres		(1 325)	(1 406)
Résultat net de l'exercice		74 065	8 619

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	74 065	8 619
Résultat d'exploitation	54 367	27 156
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 360	(7 331)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	14 663	(9 800)
Frais de négociation des titres	(1 325)	(1 406)
Transactions sur le capital	184 644	753 295
Souscriptions	204 442	753 295
Capital	193 921	750 892
Régularisation des sommes non capitalisables	4 663	(330)
Régularisation des sommes capitalisables	5 858	2 733
Droits d'entrée	-	-
Rachats	(19 798)	-
Capital	(18 539)	-
Régularisation des sommes non capitalisables	(387)	-
Régularisation des sommes capitalisables	(872)	-
Droits de sortie	-	-
Variation de l'Actif Net	258 709	761 914
Actif Net		
Au début de l'exercice	861 914	100 000
A la fin de l'exercice	1 120 623	861 914
Nombre de parts		
Au début de l'exercice	850 892	100 000
A la fin de l'exercice	1 024 537	850 892
Valeur Liquidative	1,094	1,013
Taux de rendement	7,99%	1,30%

Notes aux états financiers au 31 décembre 2023

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil de Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 TND) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 TND) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2023.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titre.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ». Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1- Note sur le portefeuille titre****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 392 158 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'actif Net
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		393 129	392 158	34,99%
	Actions et droits rattachés		348 211	346 460	30,92%
TN0001800457	BIAT	784	68 752	71 849	6,41%
TN0007300015	ARTES	7 000	39 910	45 262	4,04%
TN0001100254	SFBT	2 685	42 501	33 200	2,96%
TN0002200053	BT	7 800	40 636	41 636	3,72%
TN0006560015	SOTUVER	200	1 812	2 407	0,21%
TN0007610017	SAH	5 708	50 200	45 590	4,07%
TN0007670011	DELICE HOLDING	3 450	42 356	40 244	3,59%
TN0007440019	TELNET HOLDING	7 404	52 744	57 270	5,11%
TN0007510019	LAND'OR	1 500	9 300	9 002	0,80%
	Titres OPCVM		44 918	45 698	4,08%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	429	44 918	45 698	4,08%
	Total		393 129	392 158	34,99%

AC1-b Obligations et Valeurs Assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 451 006 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation des titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	40 000	40 664	3,63%
TN7PM93UZP50	EMP NAT TV 4èT Cat B	1 000	100 000	100 920	9,01%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 1erT 2023 CAT B	1 500	150 000	160 131	14,29%

TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	450	45 000	47 584	4,25%
TNMEZPU3I4U2	TJL 2023-1 TF 10.7%	1 000	100 000	101 707	9,08%
Total			435 000	451 006	40,25%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/-Value latente	Valeur 31/12/2023	+/-Value Réalisées
Solde au 31/12/2022	217 659	1 677	(7 331)	212 005	
Acquisition de l'exercice	676 751	-	-	676 751	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	381 751	-	-	381 751	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	295 000	-	-	295 000	-
Cessions de l'exercice	(56 281)	-	-	(56 281)	
<i>Actions et droits rattachés</i>	(56 281)	-	-	(56 281)	14 663
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	(10 000)	-	-	(10 000)	-
<i>Actions et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	(10 000)	-	-	(10 000)	-
Variation des plus ou moins-values latentes		-	6 360	6 360	-
Variation des intérêts courus		14 329	-	14 329	-
Solde au 31/12/2023	828 129	16 006	(971)	843 164	14 663

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 207 038 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif Net
	<u>Créances sur opérations de pension livrée :</u>				109 035	109 879	9,81%
	Prise en pension : PL BIAT 0.10M 32J 8.99%	BIAT	8,99%	02/01/2024	109 035	109 879	9,81%
	<u>BTC</u>				96 631	97 159	8,67%
TNC3BEPH4	BTC 26S 16042024		8,70%	16/04/2024	96 631	97 159	8,67%
	Total				205 666	207 038	18,48 %

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 75 890 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	421	1 035
Avoirs en banque	94 331	88 989
Sommes à régler	(18 862)	(18 862)
Somme à l'encaissement	-	45
Total	75 890	71 207

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 1 516 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Gestionnaire	1 404	1 082
Dépositaire	112	87
Total	1 516	1 169

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 953 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	31/12/2022
Honoraires CAC	3 511	3 335
Publication CMF	203	202
Etat retenue à la source	145	113
Redevance CMF	94	73
Total	3 953	3 723

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2022	
Montant	832 025
Nombre de parts	850 892
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	193 921
Nombre de parts émises	191 964

Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	18 539
Nombre de parts rachetés	18 319
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres effets sur le capital	
Résultats antérieurs incorporés au capital	29 889
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	348
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	3 928
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	14 663
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	6 360
Frais de négociation de titres	(1 325)
Montant du capital au 31/12/2023	1 061 270
Nombre de parts	1 024 537
Nombre de porteurs	1

CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2023 se détaille ainsi :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Résultat d'exploitation	54 367	27 156
Régularisation du résultat d'exploitation	4 986	2 733
Sommes capitalisables	59 353	29 889

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 50 953 TND au titre de l'exercice 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des actions	22 995	7 455
Revenus des obligations et valeurs assimilées	27 958	2 049
Total	50 953	9 504

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 24 414 TND au 31 décembre 2023. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Intérêts sur les comptes de dépôts	10 354	11 673
Revenus des prises en pension	11 590	18 990
Revenus des BTC	2 470	-
Total	24 414	30 663

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 16 155 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération du gestionnaire (*)	14 958	8 234
Rémunération du dépositaire (**)	1 197	659
Total	16 155	8 893

(*) Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2023, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 14 958 TND. En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de 1,25% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

(**) Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT MODERE durant l'exercice 2023, des frais dépositaire, pour un montant total TTC de 1 197 TND. En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 845 TND au 31 décembre 2023. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Rémunération des CAC	3 598	3 335
Redevance CMF	1 006	554
Publications et publicités	200	203
Services bancaires et assimilés	15	18
Impôts, taxes et versements assimilés	26	8
Total	4 845	4 118

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,074	0,047
Charges de gestion des placements	(0,016)	(0,010)
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,058	0,037
Autres produits	-	-
Autres charges	(0,005)	(0,005)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,053	0,032
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	0,003
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,058	0,035
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,006	(0,009)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,014	(0,012)
Frais de négociation des titres	(0,001)	(0,002)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	0,019	(0,022)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,072	0,010
Droits d'Entrée et de sortie	-	-
RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	0,019	(0,022)
Régularisation du résultat non capitalisable	0,004	-
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,023	(0,022)
Nombre de parts	1 024 537	850 892
Valeur Liquidative	1,094	1,013
		-
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	1,61%	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,48%	0,54%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	5,41%	3,59%
Actif Net Moyen	1 005 535	756 831



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société de gestion « alternative Capital Partners »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **3 277 523** Dinars et une valeur liquidative égale à **330,162** Dinars

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserve.

Observation

Nous attirons l'attention sur le fait que la durée de vie initiale du fonds était de 10 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, et a donc pris fin le 19 septembre 2017. Cette durée pourrait être prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement intérieur du fonds.

Courant l'exercice 2017, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2018.

Aussi, courant l'exercice 2018, sur la proposition du gestionnaire et avec l'accord des souscripteurs représentant 75% des parts « A » émises, cette durée a été prorogée d'une année, jusqu'au 19 septembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 23 du règlement intérieur du fonds, relatif aux modalités de modification de ce règlement, le gestionnaire du fonds a obtenu l'accord des souscripteurs représentant 86,08% des Parts « A » pour procéder à la modification de l'article 7 de ce règlement intitulé « Durée de vie du fonds et prorogation », afin de permettre une troisième prorogation de la durée de vie du fonds.

Courant les exercices 2019, 2020, 2021 et 2022, les souscripteurs représentant plus que 75% des parts « A » ont notifié leurs accords pour la prorogation de la durée de vie du fonds respectivement jusqu'au 31 décembre 2020, 19 septembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023.

Conformément à ce qui est prévu par le règlement intérieur du fonds, le gestionnaire a obtenu l'accord des souscripteurs détenant plus de 75% des parts « A » pour proroger la durée de vie du fonds jusqu'au 31 décembre 2024.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous

avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gestionnaire du fonds et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux souscripteurs

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND ».

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds d'amorçage « PHENICIA SEED FUND » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Mohamed Imed Loukil
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le 19 avril 2024



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn_fmfbz@kpmg.com

BILAN
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres		4 052 500	4 053 605
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	3 278 500	3 278 500
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	774 000	775 105
c - Autres valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		217	769
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	217	769
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		4 052 717	4 054 375
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	764 485	591 361
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-5	10 710	11 880
TOTAL PASSIF		775 195	603 241
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-6	6 632 000	6 632 000
a - Capital		7 854 500	7 854 500
b- Réserves non distribuables		-1 222 500	-1 222 500
CP 2 - Résultats Cumulés		-3 354 477	-3 180 866
a - Résultat net des exercices antérieurs		-3 180 866	-2 774 489
b- Résultat de l'exercice		-173 611	-406 378
ACTIF NET		3 277 523	3 451 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 052 717	4 054 375

ETAT DE RESULTAT POUR LES PERIODES CLOSES

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		33	1 368
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	33	1 368
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	3	178
Total des revenus des placements		35	1 546
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	162 294	169 593
Revenu net des placements		-162 259	-168 048
<i>PR 3 - Autres produits</i>		246	296
<i>CH 2 - Autres charges</i>	5-2-4	11 599	13 626
Résultat d'exploitation		-173 611	-181 378
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</i>		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-173 611	-181 378
<i>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>	5-2-5	0	-225 000
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
Résultat net de l'exercice		-173 611	-406 378

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODES CLOSES
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Au 31/12/2023</u>	<u>Au 31/12/2022</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-173 611	-181 378
a - Résultat d'exploitation	-173 611	-181 378
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	-225 000
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	225 000
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	-197 500
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	-197 500
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-173 611	-378 878
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	3 451 134	3 830 011
b - en fin d'exercice	3 277 523	3 451 134
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	9 927	9 927
b - en fin d'exercice*	9 927	9 927
VALEUR LIQUIDATIVE	330,162	347,651
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-5,03%	-9,89%

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation du fonds :

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « PHENICIA Seed Fund » est un fond commun de placement.

C'est un fonds d'amorçage régi par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

Le montant du fonds a été fixé à **9.927.000 DT**, divisé en **9.875 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **52 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le premier quart a été souscrit et libéré pour un montant de **2.513.000 DT**, divisé en **2.500 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **13 Parts B** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune.

Le deuxième quart a été souscrit et libéré courant 2009 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 5.026.000 DT**.

Le troisième quart a été souscrit et libéré courant 2010 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 7.539.000 DT**.

L'appel du quatrième quart a été initié le 22 décembre 2011 soit à hauteur de **2.513.000 DT pour atteindre un total de 10.052.000 DT**. Cet appel a été libéré à hauteur de 2.388.000 DT pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

- 125.000 DT au profit de l'Arab Tunisian Lease ;
- 500.000 DT au profit de l'Arab tunisien Bank ;
- 425.000 DT au profit de la FPMEI (fonds géré par BPI France);
- 825.000 DT au profit de la Banque Européenne d'Investissement ;
- 250.000 DT au profit de l'Amen Bank ;
- 250.000 DT au profit de la Banque de l'Habitat ;
- 13.000 DT au profit de divers souscripteurs des parts B.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Montant Souscrit et libéré Initialement	Montant Libéré en 2009	Montant Libéré en 2010	Montant Libéré en 2011	Montant Libéré en 2012	Amort 2015	Amort 2020	Amort 2022	Amort 2023	Total Souscriptions et libérations
Amen Bank	250 000	250 000	250 000	0	250 000	151 899	22 000	15 975	20 000	790 126
ATB	500 000	500 000	500 000	0	500 000	303 797	44 000	31 949	40 000	1 580 254
ATL	125 000	125 000	125 000	125 000	0	75 949	11 000	7 987	10 000	395 064
B.E.I	825 000	825 000	825 000	0	825 000	501 266	72 600	52 716	66 000	2 607 418
FPMEI	425 000	425 000	425 000	0	425 000	258 228	37 400	27 157	34 000	1 343 215
BH	250 000	250 000	250 000	0	250 000	151 899	22 000	15 975	20 000	790 126
GAT	125 000	125 000	125 000	0	0	56 962	8 250	5 991	7 500	296 297
Total Parts A	2 500 000	2 500 000	2 500 000	125 000	2 250 000	1 500 000	217 250	157 750	197 500	7 802 500
ACP et Equipe de gestion	13 000	13 000	13 000	0	13 000	0	0	0		52 000
Total Parts B	13 000	13 000	13 000	0	13 000	0	0	0	0	52 000
Total Général des Parts A et B	2 513 000	2 513 000	2 513 000	125 000	2 263 000	1 500 000	217 250	157 750	197 500	7 854 500

Le fonds « PHENICIA Seed Fund » a été levé en juillet 2007 pour une durée de 10 ans. Cette période peut être prorogée. Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°8/2007 du 9 juillet 2007.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises innovantes. Il intervient essentiellement pour :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation, et/ou ;
- Achever le schéma de financement.

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « PHENICIA Seed Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds¹ :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds d'amorçage sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds² :

Les revenus provenant des parts du fonds d'amorçage sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds³ :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds d'amorçage est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon l'article 1^{er} de la loi n°2005-58, les fonds d'amorçage n'ont pas la personnalité morale, ils sont en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt. De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds d'amorçage sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

C-3) Impôt indirect applicable au fonds :

De par la nature de son activité, le fonds « **PHENICIA Seed Fund** » se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,875% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,625% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(e) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « **PHENICIA Seed Fund** » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 4.500 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « **PHENICIA Seed Fund** », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulguées par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles

¹ Articles 3 et 4 de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

² Article 2nd de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

³ Article 1^{er} de la loi 2005-59 du 18 juillet 2005 portant dispositions fiscales tendant à l'encouragement à la création des fonds d'amorçage.

que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relatives aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement des états financiers du fonds peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « PHENICIA Seed Fund » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « PHENICIA Seed Fund » sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées accusent au 31 Décembre 2023 et au 31 décembre 2022 une valeur de 3.278.500 DT et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
SANABIL MED	200 000	200 000
MAGAL DIE CASTING	950 000	950 000
AJIDO SA	206 000	206 000
ADVANCED WEB SOLUTIONS	645 000	645 000
INDUSTRIES AGRO ALI ABID	350 000	350 000
GLOBAL PAYMENT GATEWAY	450 000	450 000
ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	400 000	400 000
CYTOPHARMA	1 000 000	1 000 000
Total Brut des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4 201 000	4 201 000
Dépréciation AJIDOO	-77 000	-77 000
Dépréciation SANABIL MED	-50 000	-50 000
Dépréciation I2A	-87 500	-87 500
Dépréciation ADVANCED WEB SOLUTIONS	-258 000	-258 000
Dépréciation ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES	-100 000	-100 000
Dépréciation MAGAL DIE CASTING	-237 500	-237 500
Dépréciation GLOBAL PAYMENT GATEWAY	-112 500	-112 500
Total Dépréciations	-922 500	-922 500
Total Net des Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 278 500	3 278 500

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements en obligations et valeurs assimilées du fonds « PHENICIA Seed Fund », sont afférents à des placements en OCA et à des acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt.

Ils totalisent au 31 Décembre 2023 une valeur de 774.000 DT contre une valeur de 775.105 DT au 31 décembre 2022 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
OCA AJIDOO	174 000	174 000
OCA I2A	450 000	450 000
OCA ABDERRAHMANEALLANI INDUSTRIES	450 000	450 000
Total OCA	1 074 000	1 074 000
Dépréciation OCA AJIDOO	-75 000	-75 000
Dépréciation OCA I2A	-112 500	-112 500
Dépréciation OCA AAI	-112 500	-112 500
Total OCA net de dépréciation	-300 000	-300 000
Placements SICAV obligataires	0	1 105
Total	774 000	775 105

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque dans un compte ouvert au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 Décembre 2023 à la somme de 217 DT contre 769 DT au 31 décembre 2022.

5-1-4- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds, les souscripteurs (compte courant Souscripteur), le Conseil du Marché Financier et le dépositaire du fonds.

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le gestionnaire du fonds pour 732.667 DT au 31 décembre 2023 (575.728 DT au 31 Décembre 2022), envers les souscripteurs (compte courant Souscripteur) pour 4.658 DT au 31 décembre 2023 (4.658 au 31 Décembre 2022), envers le Conseil du Marché Financier à hauteur de 1.753 DT (620 DT au 31 Décembre 2022) envers le dépositaire du fonds pour 9.406 DT (5.355 DT au 31 décembre 2022) et des avances de fonds de chez le gestionnaire pour 16.000 DT au 31 décembre 2023 (5.000 DT au 31 décembre 2022).

5-1-5- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, les charges à payer afférentes à la provision des honoraires du commissaire aux comptes pour 10.710 DT au 31 décembre 2023 (contre 11.344 DT au 31 décembre 2022) et les dettes fiscales pour 536 DT au 31 décembre 2023.

5-1-6- Capital :

Le montant du fonds peut être présenté comme suit :

Désignation	Capital libéré		Amortissement du Capital		Capital au 31/12/2023	
	Nombre de Parts	Montant	% de la Valeur Nominale Amortie	Amortissement	% de la Valeur Nominale Restante	Capital au 31/12/2023
Amen Bank	1 000	1 000 000	20,99%	209 874	79,01%	790 126
ATB	2 000	2 000 000	20,99%	419 746	79,01%	1 580 254
ATL	500	500 000	20,99%	104 936	79,01%	395 064
B.E.I	3 300	3 300 000	20,99%	692 582	79,01%	2 607 418
FPMEI	1 700	1 700 000	20,99%	356 785	79,01%	1 343 215
BH	1 000	1 000 000	20,99%	209 874	79,01%	790 126
GAT	375	375 000	20,99%	78 703	79,01%	296 297
Total Parts A	9 875	9 875 000		2 072 500		7 802 500
ACP	44	44 000	0,00%	0	100,00%	44 000
Équipe de gestion	8	8 000	0,00%	0	100,00%	8 000
Total Parts B	52	52000		0		52000
Total Général des Parts A et B	9 927	9 927 000		2 072 500		7 854 500

Les réserves non disponibles englobent la dépréciation sur titre de participation accusent au 31 Décembre 2023 afférentes aux participations dans le capital de :

- Société AJIDOO à hauteur de 77.000 DT;
- Société SANABIL MED à hauteur de 50.000 DT;
- Société I2A à hauteur de 87.500 DT;
- Société ADVANCED WEB SOLUTIONS à hauteur de 258.000 DT;
- Société ABDERRAHMEN ALLANI INDUSTRIES à hauteur de 100.000 DT;
- Société MAGAL DIE CASTING à hauteur de 237.500 DT;
- Société AJIDOO OCA à hauteur de 75.000 DT;
- Société I2A OCA à hauteur de 112.500 DT ;
- Société AAI OCA à hauteur de 112.500 DT; et
- Société GLOBAL PAYMENT GATEWAY à hauteur de 112.500 DT.

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux intérêts afférents aux dividendes et aux plus values des actions SICAV ainsi qu'à la rémunération du Fonds au titre des obligations convertibles en actions.

Ils accusent un total de 33 DT à fin décembre 2023 contre un total de 1.368 DT à fin 2022.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent à fin décembre 2023 la somme de 3 DT contre 178 DT à fin 2022.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à 162.294 DT à fin 2023 contre 169.593 DT à fin 2022.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 117.702 DT à fin 2023 (121.300 DT à fin 2022), à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 39.237 DT à fin 2023 (42.583 DT à fin 2022) et la commission du dépositaire du fonds pour 5.355 DT à fin 2023 (5.710 DT à fin 2022).

Elles comprennent les charges directement liées à l'activité de placement, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds et les autres commissions au titre de l'assistance.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds dont essentiellement, les honoraires du commissaire aux comptes pour 10.791 DT à fin 2023 (11.424 DT à fin 2022), les honoraires des avocats pour 0 DT à fin 2023 (1.098 DT à fin 2022), des frais revenants au CMF pour 448 DT à fin 2023 (620 DT à fin 2022) ainsi que diverses autres charges pour 360 DT à fin 2023 (483 DT à fin 2022).

**5-2-5- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres
Frais de négociation**

Les Moins-values réalisées sur cession des titres s'élèvent à 0 DT au 31 décembre 2023 contre 225.000 DT au 31 décembre 2022 suite à la cession de la participation au capital de la société SOTUFCA qui a été concrétisée courant l'exercice 2022 pour un montant de 675.000 DT contre une valeur d'acquisition de 900.000 DT.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

AMEN ALLIANCE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 31 Mars 2024 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **60 688 145** Dinars un actif net de **60 506 629** Dinars et un bénéfice de la période de **792 790** Dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les disponibilités représentent **21,332%** de l'actif total au 31 Mars 2024, dépassement du seuil de 20 % fixé par l'article 2 le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titre n'ont pas atteint le minimum de 80% de son actif prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 8 Mai 2024

Le commissaire aux comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 31/03/2024
(Exprimé en dinars)

		31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
ACTIF				
Portefeuille-titres		45 902 804	47 932 042	48 233 830
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	12 383 769	15 546 443	14 991 100
Emprunt d'Etat	3.2	33 318 194	32 328 201	33 242 730
Titres OPCVM	3.3	200 841	57 398	-
Placements monétaires et disponibilités		14 766 692	14 678 476	11 277 113
Placements monétaires	3.4	1 820 763	3 482 876	-
Disponibilités	3.5	12 945 929	11 195 600	11 277 113
Créances d'exploitation	3.6	18 649	18 753	20 273
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		60 688 145	62 629 271	59 531 216
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.7	125 899	133 025	126 256
Autres Créditeurs divers	3.8	55 617	19 722	32 826
TOTAL PASSIF		181 516	152 747	159 082
Capital	3.9	59 659 497	61 639 677	56 122 503
Sommes Distribuables	3.10	847 132	836 847	3 249 630
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		782 040	800 002	3 376 590
Régul résultat distribuable de la période		65 092	36 845	-126 960
ACTIF NET		60 506 629	62 476 524	59 372 133
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		60 688 145	62 629 271	59 531 216

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
Allant du 01/01/2024 au 31/03/2024
(Exprimé en dinars)

		Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	803 355	826 578	3 397 899
Dividendes/ Titres OPCVM		-	-	64 529
Revenues des obligations de sociétés		716 494	740 671	2 984 970
Revenues des emprunts d'Etat		86 861	85 907	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	155 978	164 194	757 255
Total des revenus de placements		959 333	990 772	4 155 154
Charges de gestion des placements	4.3	-149 447	-158 671	-649 107
Revenus Nets des placements		809 885	832 101	3 506 047
Autres charges d'exploitation	4.4	-27 845	-32 100	-129 456
RESULTAT D'EXPLOITATION		782 040	800 002	3 376 591
Régularisation du résultat d'exploitation		65 092	36 845	-126 960
SOMMES DISTRIBUTABLE DE LA PERIODE		847 132	836 847	3 249 630
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-65 092	-36 845	126 960
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		768	995	-2 460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		9 982	12 464	- 17 816
Frais de négociation de titre		-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		792 790	813 461	3 356 314

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/01/2024 au 31/03/2024

(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	792 790	813 461	3 356 314
Résultat d'exploitation	782 040	800 002	3 376 591
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	768	995	-2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 982	12 464	-17 816
Frais de négociation de titres	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	341 706	-6 850 480	-12 497 722
Souscriptions	43 826 702	23 223 941	95 553 391
- Capital	32 683 095	21 764 943	87 697 632
-Régularisation des sommes non distribuables	1 894 090	1 272 726	5 099 787
-Régularisation des sommes distribuables	249 517	186 271	2 755 971
Rachat	-34 484 996	-30 524 421	-108 051 113
-Capital	-32 422 178	-28 273 086	-99 389 650
-Régularisation des sommes non distribuables	-1 878 393	-1 651 908	-5 778 531
-Régularisation des sommes distribuables	-184 425	-149 427	-2 882 932
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 134 496	-6 037 019	-9 141 408
ACTIF NET			
En début de période	59 372 134	68 513 543	68 513 542
En fin de période	60 506 629	62 476 524	59 372 133
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	477 516	582 767	582 767
En fin de période	479 736	524 181	477 516
VALEUR LIQUIDATIVE	126,125	119,189	124,335
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,789%	5,599%	5,758%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 31 Mars 2024

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

5

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 Mars 2024.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme

non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	237 149	246 940	0,41%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	3 000 000	3 029 561	5,01%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	539 402	0,89%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	400 000	415 129	0,69%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	600 000	622 694	1,03%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	600 000	609 946	1,01%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	480 000	497 521	0,82%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	240 000	242 038	0,40%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	200 000	207 858	0,34%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	320 000	329 033	0,54%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	400 000	416 787	0,69%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2 BIAT SUB 2022-1 CATB TX	15 000	1 500 000	1 549 230	2,56%
TNBLRFH96SL4	FIXE	6 300	504 000	533 207	0,88%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	420 000	424 872	0,70%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	800 000	811 292	1,34%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	600 000	644 779	1,07%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	300 000	310 025	0,51%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	400 000	414 251	0,68%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	500 000	539 202	0,89%
Total Obligations de Sociétés		230 100	12 001 149	12 383 769	20,47%

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de Titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/03/2024</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 957 939	6,54%
EN000800606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 457 462	4,06%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 264 481	8,70%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 210 623	8,61%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 130 798	8,48%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 013 655	8,29%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T- COMPL	6 000	600 000	601 639	0,99%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	24 600	2 460 000	2 606 702	4,31%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 545 361	2,55%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	504 688	0,83%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000	1 024 848	1,69%
Total Emprunts d'Etat		267 500	32 137 500	33 318 194	55,07%

3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE SICAV	1 948	200 073	200 841	0,33%
<u>TOTAL Titres OPCVM</u>		<u>1 948</u>	<u>200 073</u>	<u>200 841</u>	<u>0,33%</u>

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

3.4. Placements monétaires

- Pensions livrées

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL010424-BTE	BTE	68	9,29	1 300 058	1 322 872	2,18%
<u>Total Pension Livrée</u>				<u>1 300 058</u>	<u>1 322 872</u>	<u>2,18%</u>

- Certificats de dépôt

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CD180424D	BTE	20	8,97	497 521	497 891	0,82%
<u>Total Certificats de Dépôt</u>				<u>497 521</u>	<u>497 891</u>	<u>0,82%</u>

3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Sommes à l'encaissement	12 945 929	11 195 600	11 277 113
<u>Total des disponibilités</u>	<u>12 945 929</u>	<u>11 195 600</u>	<u>11 277 113</u>

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

3.6. Créances d'exploitation :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Intérêt couru/compte rémunéré	18 649	18 753	20 273
<u>Total des créances d'exploitation</u>	<u>18 649</u>	<u>18 753</u>	<u>20 273</u>

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 31 Mars 2024 se détaille comme suit :

3.7. Opérateurs créditeurs :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	12 081	12 113	11 506
Dépositaire	32 520	34 548	32 786
Distributeur	81 298	86 364	81 964
Total des opérateurs créditeurs	<u>125 899</u>	<u>133 025</u>	<u>126 256</u>

3.8. Autres créditeurs divers :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Provision charge à payer	31 975	12 180	27 481
Etat retenue à la source	12 734	-	-
Autres créditeurs (CMF)	4 833	4 845	4 602
Charges & produits en attente de régule	4 051	-	-
TCL	2 024	2 697	743
Total des Opérateurs Créditeurs	<u>55 617</u>	<u>19 722</u>	<u>32 826</u>

ACTIF NET :**3.9. Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2024 au 31 Mars 2024 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2023	
Montant	56 122 503
Nombre de titres	477 516
Nombre d'actionnaires	94
Souscriptions réalisées	
Montant	32 683 095
Nombre de titres	278 083
Nombre d'actionnaires entrants	9
Rachats effectués	
Montant	-32 422 178
Nombre de titres	-275 863
Nombre d'actionnaires sortants	-17
Autres effets sur le capital	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	768
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	9 982
Régularisation des sommes non distribuables	549 631
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 249 630
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-533 934
Frais de négociation de titre	-
Capital au 31-03-2024	
Montant en nominal	59 659 497
Nombre de titres	479 736
Nombre d'actionnaires	86

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2023, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.10. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 Mars 2024 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2024</u>	<u>31/03/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Résultat Distribuable de la période	782 040	800 002	3 376 590
Régularisations du résultat distribuable de la période	65 092	36 845	-126 960
Total des sommes distribuables	847 132	836 847	3 249 630

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	-	64 529
Revenus des obligations des sociétés	716 494	740 671	2 984 970
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	86 861	85 907	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	803 355	826 578	3 397 899

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Revenus du compte rémunéré	7 476	9 157	35 557
Revenus des certificats de dépôt	8 333	54 644	331 996
Revenus des pensions livrées	140 169	100 393	389 702
Total des Revenus des placements monétaires	155 978	164 194	757 255

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2024 au 31/03/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Rémunération du distributeur	82 106	87 174	356 619
Rémunération du gestionnaire	34 498	36 628	149 840
Rémunération du dépositaire	32 843	34 869	142 648
Total des charges de gestion de placements	149 447	158 671	649 107

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Du 01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>
Redevances CMF	14 651	16 587	84 784
Services bancaires & assimilés	9	5	9 597
TCL	4 860	2 296	11 907
IMPOT & TAXES	400		400
Jetons de présence	12 180	-	25 600
Total des Autres charges d'exploitation	32 100	18 888	132 288

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

AMEN PREMIERE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 Mars 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 Mars 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 40 661 415,129 DT et un résultat de la période de 534544,360 DT

I.- Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société AMEN PREMIERE SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur :

- la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves sur cette question.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2024, 19,31 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,69% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 32.781.824 DT au 31 Mars 2024, et représente une quote-part de 80,62 % de l'actif de la société Amen Première Sicav, soit 0,62% au-dessus du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 6 Mai 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023	
<u>ACTIF</u>					
<u>AC1</u>	Portefeuille Titres	4.1	32 781 823,529	36 660 170,953	34 708 618,263
a	Action et valeurs assimilées		101 305,860	-	1 425 162,218
b	Obligations et valeurs assimilées		32 680 517,669	36 660 170,953	33 283 456,045
<u>AC2</u>	Placements monétaires et disponibilités		7 849 763,633	8 618 475,593	7 952 514,801
a	Placements monétaires	4.2	0,000	0,000	0,000
b	Disponibilités	4.3	7 849 763,633	8 618 475,593	7 952 514,801
			-	-	
<u>AC4</u>	Autres actifs	4.4	29 827,967	23 742,391	13 757,616
TOTAL ACTIF			40 661 415,129	45 302 388,937	42 674 890,680
<u>PASSIF</u>					
<u>PA1</u>	Dettes sur opérations de pension livrées	4.5	-	-	-
<u>PA2</u>	Opérateurs créditeurs	4.6	32 197,374	41 334,314	34 247,744
a	Opérateurs créditeurs		32 197,374	41 334,314	34 247,744
<u>PA3</u>	Autres créditeurs divers	4.7	122 290,510	116 348,841	109 180,705
a	Autres créditeurs divers		122 290,510	116 348,841	109 180,705
TOTAL PASSIF			154 487,884	157 683,155	143 428,449
ACTIF NET					
<u>CP1</u>	Capital	4.8	37 832 963,107	42 192 032,720	40 254 541,987
<u>CP2</u>	Sommes distribuables	4.9	2 673 964,138	2 952 673,062	2 276 920,244
a	Sommes distribuables des exercices antérieurs		2 139 451,655	2 388 450,415	100,473
b	Sommes distribuables de l'exercice en cours		534 512,483	564 222,647	2 276 819,771
ACTIF NET			40 506 927,245	45 144 705,782	42 531 462,231
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			40 661 415,129	45 302 388,937	42 674 890,680

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	4.1	524 945,624	548 796,632	2 233 993,483
PR 2	Revenus des placements monétaires	4.2	109 278,269	141 136,218	509 743,104
	Total des revenus des placements		634 223,893	689 932,850	2 743 736,587
CH 3	Intérêts des mises en pension	4.10	0,000	0,000	0,000
CH 1	Charges de gestion des placements	4.11	-90 373,817	-101 978,446	-387 577,832
	Revenu net des placements		543 850,076	587 954,404	2 356 158,755
CH 2	Autres charges	4.12	-18 017,212	-19 250,503	-74 894,611
	Résultat d'exploitation		525 832,864	568 703,901	2 281 264,144
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		8 679,619	-4 481,254	-4 444,373
	Sommes distribuables de la période		534 512,483	564 222,647	2 276 819,771
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-8 679,619	4 481,254	4 444,373
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-3 686,948	0,000	-16 811,572
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		12 398,447	1 734,115	-41 833,665
	Frais de négociation de titres		0,000	0,000	0,000
	Résultat net de la période		534 544,363	570 438,016	2 222 618,907

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation			
	534 544,363	570 438,016	2 222 618,907	
a-	Résultat d'exploitation	525 832,864	568 703,901	2 281 264,144
b-	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-3 686,948	0,000	-16 811,572
c-	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 398,447	1 734,115	-41 833,665
d-	Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000
AN2	Distributions de dividendes			
	0,000	0,000	-2 474 362,717	
AN3	Transactions sur le capital			
	-2 559 079,349	-1 614 754,044	-3 405 815,769	
a-	Souscriptions			
	14 204 656,695	25 501 849,054	81 499 436,585	
	Capital	13 352 784,555	24 026 820,402	77 708 928,050
	Régularisation des sommes non distribuables	1 727,264	-274,855	-70 083,179
	Régularisation des sommes distribuables	850 144,876	1 475 303,507	3 860 591,714
b-	Rachats			
	-16 763 736,044	-27 116 603,098	-84 905 252,354	
	Capital	-15 783 137,535	-25 550 863,338	-81 115 073,364
	Régularisation des sommes non distribuables	-1 664,663	322,837	75 122,158
	Régularisation des sommes distribuables	-978 933,846	-1 566 062,597	-3 865 301,148
	Variation de l'actif net	-2 024 534,986	-1 044 316,028	-3 657 559,579
AN4	Actif net			
a-	En début de période	42 531 462,231	46 189 021,810	46 189 021,810
b-	En fin de période	40 506 927,245	45 144 705,782	42 531 462,231
AN5	Nombre d'actions			
a-	En début de période	417 989	453 310	453 310
b-	En fin de période	392 753	437 506	417 989
	Valeur liquidative	103,136	103,186	101,753
AN6	Taux de rendement annualisé			
	5,47%	5,15%	5,22%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2024

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 24 Avril 1993 et entrée en exploitation le 02 Octobre 1995.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Amen Première Sicav ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2024 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées		101 305,86
Obligations	1	4 935 694,21
BTA et obligations de l'Etat	2	27 744 823,46
Total		32 781 823,53

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1)Obligations :

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	18 000	119 790,000	122 410,800	0,30%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	13 000	86 515,000	89 637,883	0,22%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10 000	400 000,000	403 944,000	1,00%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000,000	539 404,000	1,33%
TN0003400322	AMEN BANK2008	25 000	51,830	51,830	0,00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	40 000	85,300	85,300	0,00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	375 000,000	393 132,000	0,97%
TN0003600574	ATB 2009/B1	5 000	50 000,000	51 976,000	0,13%
TN0003600574	ATL 2021 -1	3 000	180 000,000	182 983,200	0,45%
	BATAM 2001	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	69 412,000	0,17%
TN0003100674	BNA 2009	10 000	66 580,000	69 412,000	0,17%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	200 000,000	201 420,000	0,50%
	SERVICOM16	1 000	100 000,000	0,000	0,00%
	STB SUB 2022-1	2 000	120 000,000	121 392,000	0,30%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	480 000,000	495 897,600	1,22%
TN0003900263	UIB 2011/B	15 000	600 000,000	618 096,000	1,53%
TN0003900263	UIB 2011/B	5 000	200 000,000	206 032,000	0,51%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	240 000,000	248 760,000	0,61%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	160 000,000	161 358,400	0,40%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	300 000,000	311 786,400	0,77%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	250 000,000	269 602,000	0,67%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	160 000,000	166 715,200	0,41%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	200 000,000	212 185,600	0,52%
	TOTAL		6 854 602,130	4 935 694,213	12,18%

- (i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus-values réalisées sur BTA.
- (ii) L'encours SERVICOM d'AMEN PREMIERE SICAV de 100 000 DT est provisionné en totalité. Les montants des intérêts non réglés à AMEN PREMIERE SICAV s'élèvent au 31 Mars 2024 à 21 KDT (Intérêts calculés au taux initial).

L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés «SERVITRADE SA» et «SERVICOM INDUSTRIES SA», et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

(2) BTA et obligations de l'Etat:

Code ISIN	Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
-	<u>BTA</u>		12 747 688,200	12 805 114,856	31,62%
TN0008000606	BTA13042028	1 000	915 000,000	966 984,640	2,39%
TN0008000655	BTA290327	3	2 775,000	2 776,302	0,01%
TN0008000655	BTA290327A	12 537	11 829 913,200	11 835 353,914	29,22%
-	<u>Emprunts Nationaux</u>		14 450 000,000	14 939 708,600	36,88%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	20 000	2 000 000,000	2 105 792,000	5,20%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 084 256,000	5,15%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000,000	1 026 160,000	2,53%
	Emprunt national 2022 (1 ère tranche)	20 000	2 000 000,000	2 005 456,000	4,95%
	Emprunt national 2022 (1 ère tranche) Complément	2 000	200 000,000	200 545,600	0,50%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	2 000 000,000	2 119 264,000	5,23%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB T4 TF	6 250	625 000,000	642 335,000	1,59%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB T 4 TV	18 750	1 875 000,000	1 930 590,000	4,77%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000,000	520 772,000	1,29%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000,000	522 500,000	1,29%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000,000	504 688,000	1,25%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	10 000	1 000 000,000	1 024 848,000	2,53%
	EN 2024 CATC 1T TFIXE	2 500	250 000,000	252 502,000	0,62%
	TOTAL		27 197 688,200	27 744 823,456	68,49%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des obligations	346 944,000	325 228,775	1 338 523,756
Dividendes	0,000	0,000	80 732,636
Revenus des BTA	178 001,624	223 567,857	814 737,091
TOTAL	524 945,624	548 796,632	2 233 993,483

4.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Les placements monétaires présentent un solde nul au 31.03.2024

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	9 944,200	132 082,589	211 207,416
Revenus de Comptes Rémunérés	7 477,000	9 053,629	22 658,167
Revenus des Pensions Livrées	91 857,069	0,000	275 877,521
TOTAL	109 278,269	141 136,218	509 743,104

4.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2024 à 7 849 763,633DT et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Avoirs en banque	7 849 763,633	19,38%
TOTAL	7 849 763,633	19,38%

4.4 Autres Actifs

Les autres actifs se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Intérêt courus /compte rémunéré	29 827,967	23 742,391	11 524,687
Intérêts intercalaires à recevoir	0,000	0,000	2 232,929
Total	29 827,967	23 742,391	13 757,616

4.5 Dettes sur opérations de pension livrées

Le solde de ce poste est nul au 31-03-2024.

4.6 Opérateurs Créditeurs

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Gestionnaire	8 273,352	9 593,770	8 681,115
Dépositaire	23 924,022	31 740,544	25 566,629
Total	32 197,374	41 334,314	34 247,744

4.7 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Retenue à la Source	93 070,146	86 155,310	85 988,239
Jetons de Présence	23 935,022	24 703,022	19 203,022
TCL	1 976,000	1 653,000	517,000
CMF	3 309,342	3 837,509	3 472,444
Autre	0,000	0,000	0,000
Total	122 290,510	116 348,841	109 180,705

4.8 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2023	40 254 541,987
Souscriptions	13 352 784,555
Rachats	-15 783 137,535
Frais de négociation de titres	0,000
VDE/emp.société	-2 100 000,000
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	1 293,480
+/- V réalisée emp.société	0,000
+/- V réal/titres Etat	0,000
+/- V réal/ titres OPCVM	12 398,447
+/- V report/oblig.société	2 100 000,000
+/- V report/titres.Etat	0,000
+/- V report/titres OPCVM	-4 980,428
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	1 727,264
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	-1 664,663
Capital social au 31-03-2024	37 832 963,107

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2024 au 31-03-2024 s'élève à -2 024 535 Dinars.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	717
Nombre d'actionnaires entrants	5
Nombre d'actionnaires sortants	26
Nombred'actionnaires au 31-03-2024	696

4.9 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31-03-2024 s'élèvent à 2 673 964,138DT contre à 2 276 920,244DT au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2 139 451,655	2 388 450,415	100,473
Résultat d'exploitation	525 832,864	568 703,901	2 281 264,144
Régularisation du résultat d'exploitation	8 679,619	-4 481,254	-4 444,373
Total	2 673 964,138	2 952 673,062	2 276 920,244

4.10- Intérêts des mises en pensions :

Le solde de cette rubrique est nul au 31-03-2023

4.11 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire Amen Invest, composée d'honoraires de gestion administrative et comptable calculés sur la base de 0.2%TTC de l'actif net annuel de AMEN

PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05%TTC de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV plafonnée à 413 000 Dinars TTC par ans, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;

Ce plafonnement a été révisé de 413 000 Dinars à 474 000 Dinars TTC par ans à partir du 21 Juillet 2014.

- la rémunération de Amen Bank composée de :

A- Une commission de dépositaire, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Amen Première Sicav	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 DT par an, TVA comprise (le taux actuellement en vigueur est de 19%).

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

B- Une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif d'Amen Première Sicav (taux TVA en vigueur 19%), Le taux de cette commission variera automatiquement suivant le taux de la TVA.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	24 692,299	27 883,366	105 915,989
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	58 244,018	66 657,580	251 911,843
Total	90 373,817	101 978,446	387 577,832

4.12- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge TCL. Le coût des services bancaires ainsi que les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	9 876,923	11 153,345	42 366,390
Sces bancaires et assimilés	1 073,050	11,200	7 048,569
TCL	2 335,239	3 457,958	6 151,652
Jetons de presence	4 732,000	4 628,000	18 928,000
Commissions encourues	0,000	0,000	400,000
Total	18 017,212	19 250,503	74 894,611

AMEN TRESOR-SICAV

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **67 994 157 DT**, un actif net de **67 918 022 DT** et un bénéfice de la période de **1 115 126 DT**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Le portefeuille titres représente au 31 Mars 2024, **41,16%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les disponibilités représentent au 31 Mars 2024, **20,49%** du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AMEN TRESOR-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons votre attention sur la note 3.1 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations « SERVICOM 2016 » et des intérêts s'y rattachant suite aux difficultés par lesquelles passent le groupe ainsi que les modalités de restructuration telles qu'approuver par les détenteurs des obligations réunis en assemblée générale spéciale en date du 1^{er} octobre 2019.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 17 Mai 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Cabinet d'Expertise & Conseil

Kais BOUHAJJA

BILAN**Au 31/03/2024****(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		27 985 374	27 754 328	27 433 581
a-Actions et valeurs assimilées	3-1	0	0	0
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	27 985 374	27 754 328	27 433 581
c-Titres donnés en pension				
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		39 984 745	33 134 033	45 455 966
a-Placements monétaires	3-2	26 055 811	19 371 104	29 914 896
b-Disponibilités	3-3	13 928 934	13 762 929	15 541 070
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	24 038	25 688	36 182
TOTAL ACTIF		67 994 157	60 914 049	72 925 729
<u>PASSIF</u>				
PA2-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	41 693	36 822	43 676
PA3-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	34 442	24 915	28 812
TOTAL PASSIF		76 135	61 737	72 488
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	62 794 397	56 657 571	68 464 917
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	5 123 625	4 194 741	4 388 324
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 024 838	3 304 328	261
b-Sommes distribuables de la période		1 098 787	890 413	4 388 063
ACTIF NET		67 918 022	60 852 312	72 853 241
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		67 994 157	60 914 049	72 925 729

ETAT DE RESULTAT
Au 31/03/2024
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2024	Du 01/01/2023	Du 01/01/2023
		Au 31/03/2024	Au 31/03/2023	Au 31/12/2023
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	487 507	482 326	1 926 501
a-Dividendes		0	0	0
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		487 507	482 326	1 926 501
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	784 372	516 431	2 558 640
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 271 879	998 757	4 485 141
CH 1-Intérêts des mises en pension		0	0	0
CH 2-Charges de gestion des placements	3-9	-119 346	-102 311	-452 499
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 152 533	896 446	4 032 642
PR 3-Autres produits		0	0	0
CH 3-Autres charges	3-10	-37 725	-23 024	-100 233
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 114 808	873 422	3 932 409
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-16 021	16 991	455 654
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 098 787	890 413	4 388 063
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16 021	-16 991	-455 654
_Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		0	-767	-767
_Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		318	1 876	14 863
_Frais de négociation de titres		0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 115 126	874 531	3 946 505

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 31/03/2024

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	<i>Du 01/01/2024</i>	<i>Du 01/01/2023</i>	<i>Du 01/01/2023</i>
	<i>Au 31/03/2024</i>	<i>Au 31/03/2023</i>	<i>Au 31/12/2023</i>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	1 115 126	874 531	3 946 505
a-Résultat d'exploitation	1 114 808	873 422	3 932 409
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0	-767	-767
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	318	1 876	14 863
+2d-Frais de négociation de titres	0	0	0
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0	-2 110 190
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-6 050 345	1 594 078	12 633 223
a-Souscriptions	9 981 923	14 023 955	116 095 129
_Capital	9 297 542	13 160 798	111 155 720
_Régularisation des sommes non distribuables	1 094	2 050	21 062
_Régularisation des sommes distribuables	683 287	861 107	4 918 347
b-Rachats	-16 032 268	-12 429 877	-103 461 906
_Capital	-14 967 740	-11 670 852	-97 873 739
_Régularisation des sommes non distribuables	-1 734	-1 807	-18 495
_Régularisation des sommes distribuables	-1 062 794	-757 218	-5 569 672
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 935 219	2 468 609	14 469 538
<u>AN 4-ACTIF NET</u>			
a-En début de période	72 853 241	58 383 703	58 383 703
b-En fin de période	67 918 022	60 852 312	72 853 241
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a-En début de période	668 197	538 537	538 537
b-En fin de période	612 851	553 082	668 197
VALEUR LIQUIDATIVE	110,823	110,024	109,030
DIVIDENDES PAR ACTION	0	0	5,974
AN6-TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,62%	6,08%	6,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2024

PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 31/03/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur Comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN TRESOR SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 31 Mars 2024, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de

la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « AMEN TRESOR SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1. Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2024 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Note	Valeur au 31/03/2024
Actions et valeurs assimilées		0
Obligations	(1)	8 026 198
Bons de trésor assimilables	(2)	19 959 176
Total		27 985 374

(1) Obligations

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/03/2024 en DT	En % de L'actif net
AMEN BANK 2009 A	TN0003400348	5 000	33 275	34 003	0.05%
AMEN BANK 2010 SUB	TN0003400405	200	2 656	2 766	0.00%
AMEN BANK 2020-03	TN0003400660	14 000	560 000	565 522	0.83%
AMEN BANK SUB 2021-01	TN0003400686	10 000	1 000 000	1 078 808	1.59%
AMEN BANK 2008	TN0003400322	5 000	11	11	0.00%
AMEN BANK 2008	TN0003400322	3 995	9	9	0.00%
AMEN BANK 2008 B	TN0003400330	15 000	375 000	393 132	0.58%
ATL 2017 SUB	TN004700712	7 000	140 000	144 060	0.21%
ATL 2019-1A	TN0004700803	3 000	60 000	61 781	0.09%
ATL 2021-1	TNFUHZ3R7VR5	6 000	360 000	365 966	0.54%
ATL 2022-1	TN8DSPQCBC06	8 000	640 000	663 360	0.98%
ATL 2023-1	TNMA55MMDD46	2 500	200 000	201 698	0.30%
ATL 2023-2	TN06F5NFW3K1	3 000	300 000	311 786	0.46%
ATLSUBB17	TN0000470712	5 000	100 000	102 900	0.15%
ATLSUBB17A	TN04700712	10 000	200 000	205 800	0.30%
ATTIJARI LEASING 2022-1 A	TN4J4VCBM140	2 600	208 000	216 730	0.32%
BH 2009	TN0001900844	10 000	76 687	77 503	0.11%
BTE 2019-1B	TN0001300680	7 000	420 000	428 658	0.63%
HL 2017-022	TN007310410	2 500	50 000	52 282	0.08%
HL 2017-02A	TN0007310410	5 000	100 000	104 564	0.15%
SERVICOM16		1 000	100 000	0	0.00%
STB SUB 2021-1 TF	TNWQS0MZ65V8	5 000	300 000	303 480	0.45%
TLF 2021-1 FIXE	TN0002102150	7 000	420 000	451 343	0.67%
TLF 2022-2 FIXE	TNXIY8MEDJE3	5 000	400 000	414 252	0.61%
TLF 2023-1 FIXE	TN99P72UERY9	3 000	300 000	323 522	0.48%
TLF 2023-1 FIXE	TN99P72UERY9	1 600	160 000	172 545	0.25%
TLF 2024-1 FIXE		10 000	1 000 000	1 004 648	1.48%
TLG 2020-1	TN0002102135	8 000	320 000	345 069	0.51%
TOTAL			7 825 638	8 026 198	11.82%

(*) En raison des difficultés rencontrées par la filiale SERVITRA (Travaux publics) et du non-paiement de l'échéance de février 2019, une Assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1 442 KDT. En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN TRESOR SICAV.

Néanmoins à la date prévue du remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

Les montants non réglés pour AMEN TRESOR SICAV s'élèvent au 31 Mars 2024 à 100 000 DT en principal et 4 170 DT en intérêts. Ces intérêts ont fait l'objet d'une décote avec la constatation d'une provision au taux de 100% sur le principal.

(2) BTA

Désignation	ISIN	Quantité	Prix de revient en DT	Valeur au 31/03/2024 en DT	En % de l'actif net
EN 2021 CAT. B/5	TN0008000838	30 000	3 000 000	3 158 688	4.65%
EN 2021 CAT. B/5 2EME T	TN0008000895	25 000	2 500 000	2 605 320	3.84%
EN 2021 CAT. B/5 3EME T	TNTNYZ6GUZ33	10 000	1 000 000	1 026 160	1.51%
EN 2022 CATB 1ERE T	TNHG2VXQ3BG0	20 000	2 000 000	2 005 456	2.96%
EN 2022 CATB 2EME T	TNQVHB5WZ2K2	25 000	2 500 000	2 649 080	3.90%
EN 2022 CATC 3EME T	TN4A4WPDZOC1	5 000	500 000	520 772	0.77%
EN 2022 CATC 4EME T TV	TNVFSFLG1FH4	22 500	2 250 000	2 318 040	3.41%
EN 2022 CATC4EME TF	TNEFCT8MXYZ3	7 500	750 000	771 246	1.14%
EN 2023 CATB 3T TFIXE	TNVE955M6R90	2 500	250 000	260 710	0.38%
EN 2023 CATB 3T TV	TNRS9CVT3SJ7	2 500	250 000	260 654	0.38%
EN 2023 CATB 4T TFIXE	TNBII1MJCEF3	20 000	2 000 000	2 049 696	3.02%
EN 2024 CATC 1T TFIXE	TNRLFZ5FIX29	4 000	400 000	404 003	0.60%
BTA 13042028B	TN0008000006	500	466 000	491 992	0.72%
BTA13042028C	TN08000606	500	464 500	490 492	0.72%
BTA290327	TN0008000655	1 003	946 431	946 867	1.39%
Total			19 276 931	19 959 176	29.39%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Dividendes	0	0	0
Revenus des obligations	460 975	456 053	1 820 053
Revenus des BTA	26 532	26 273	106 448
Total	487 507	482 326	1 926 501

3.2. Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2024 à **26 055 811 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	ISIN	Date souscription	Emetteur	Montant Nominal	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL240424		25/01/2024	BT	3 000 918	24/04/2024	51 303	3 000 918	3 052 221	9.24%	4.49%
PL240424-BT		24/01/2024	BT	3 000 838	24/04/2024	52 067	3 000 838	3 052 905	9.24%	4.50%
CD040424	TNSK4YBRNCZ8	25/03/2024	AB	500 000	24/04/2024	870	498 757	499 627	8.97%	0.74%
CD080424JBT	TN75CIOSR509	29/03/2024	BT	5 500 000	08/04/2024	4 139	5 486 178	5 490 317	9.07%	8.08%
CD080424KS	TN75CIOSR509	29/03/2024	BT	1 000 000	08/04/2024	752	997 487	998 239	9.07%	1.47%
CD080424N	TNEF8Z3WJT84	29/03/2024	BIAT	4 500 000	08/04/2024	3 350	4 488 815	4 492 165	8.97%	6.61%
CD080424OL	TNEF8Z3WJT84	29/03/2024	BIAT	2 000 000	08/04/2024	1 489	1 995 029	1 996 518	8.97%	2.94%
CD150424M	TN8ZK1YYRK92	26/03/2024	AB	500 000	15/04/2024	741	497 521	498 262	8.97%	0.73%
CD150424O	TN8ZK1YYRK92	26/03/2024	AB	500 000	15/04/2024	741	497 521	498 262	8.97%	0.73%
CD160424N	TNCFKCT2BQ2	27/03/2024	AB	1 000 000	16/04/2024	1 235	995 041	996 276	8.97%	1.47%
CD180424	TN6JDYSWSS05	29/03/2024	AB	500 000	18/04/2024	370	497 521	497 891	8.97%	0.73%
CD180424A	TN6JDYSWSS05	29/03/2024	AB	1 000 000	18/04/2024	741	995 041	995 782	8.97%	1.47%
CD180424B	TN6JDYSWSS05	29/03/2024	AB	2 000 000	18/04/2024	1 481	1 990 083	1 991 564	8.97%	2.93%
CD180424KS	TN6JDYSWSS05	29/03/2024	AB	1 000 000	18/04/2024	741	995 041	995 782	8.97%	1.47%
Total				26 001 756		120 020	25 935 791	26 055 811		38.36%

PL240424 : Prise en pension BT, BTA 9.24% Avril 2024, du 25/01/2024 au 24/04/2024.

PL240424-BT : Prise en pension BT, BTA 9.24% Avril 2024, du 24/01/2024 au 24/04/2024.

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus des Placements en compte courant à terme	165 520	198 555	734 837
Revenus des Certificats de dépôt	173 113	248 256	1 488 629
Revenus des Pensions livrées	441 419	61 268	299 665
Revenus du Compte rémunéré	4 320	8 352	35 509
Total	784 372	516 431	2 558 640

3.3. Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **13 928 934 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	2 850 000	2 877 552	4.24%
Avoirs en banque		11 051 382	16.27%
TOTAL	2 850 000	13 928 934	20.51%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT020424	AMEN BANK	30/01/2024	02/04/2024	356 121	8.99%
PLACT100424SB	AMEN BANK	11/01/2024	10/04/2024	152 388	8.99%
PLACT110424	AMEN BANK	02/01/2024	11/04/2024	356 190	8.99%
PLACT110624AS	AMEN BANK	13/03/2024	11/06/2024	301 420	8.97%
PLACT110624SG	AMEN BANK	13/03/2024	11/06/2024	291 373	8.97%
PLACT120624DB	AMEN BANK	04/03/2024	12/06/2024	110 606	8.97%
PLACT120624O	AMEN BANK	04/03/2024	12/06/2024	251 376	8.97%
PLACT120624SC	AMEN BANK	04/03/2024	12/06/2024	160 881	8.97%
PLACT120624SK	AMEN BANK	04/03/2024	12/06/2024	180 991	8.97%
PLACT190524SA	AMEN BANK	19/02/2024	19/05/2024	413 380	8.98%
PLACT230524KS	AMEN BANK	13/02/2024	23/05/2024	302 826	8.98%
TOTAL				2 877 552	

3.4. Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2024 comme suit :

Désignation	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023	Au 31/12/2023
Intérêts courus sur comptes rémunérés	15 700	25 658	27 028
Intérêts Intercalaires	30	30	30
Autres	8 308	-	9 124
Total	24 038	25 688	36 182

3.5. Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 31/03/2024 comme suit :

Désignation	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023	Au 31/12/2023
Gestionnaire	41 693	36 790	43 676
Autres	-	32	-
Total	41 693	36 822	43 676

3.6. Autres créditeurs divers :

Cette rubrique se détaille au 31/03/2024 comme suit :

Désignation	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023	Au 31/12/2023
CMF	7 432	6 747	7 731
Jeton de Présence	24 571	24 739	19 839
TCL	290	1 392	48
Retenue à la source	1 029	62	-
Autres	1 120	-8 025	1 194
Total	34 442	24 915	28 812

3.7. Capital :

Capital social au 31-12-2023	68 464 917
Souscriptions	9 297 542
Rachats	-14 967 740
Frais de négociation de titres	0
VDE/titres. Etat	-100 000
VDE / titres OPCVM	0
VDE / emprunt de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur emprunts de société	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres Etat	0
Plus ou moins-value réalisée sur titres OPCVM	318
Plus ou moins-value report sur titres Etat	0
Plus ou moins-value report sur titres OPCVM	0
Plus ou moins-value report sur emprunts	100 000
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	1 094
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-1 734
Variation de la part du capital	-5 670 520
Capital au 31-03-2024	62 794 397

La variation du capital de la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 s'élève à **-5 670 520 DT**.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 s'élève à **-4 935 219 DT**.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 31/03/2024 est de 612 851 contre 668 197 au 31/12/2023.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	1 574
Nombre d'actionnaires entrants	313
Nombre d'actionnaires sortants	-215
Nombre d'actionnaires au 31-03-2024	1 672

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/03/2024 s'élèvent à **5 123 625 DT** et se détaillent comme suit :

Désignation	Au 31/03/2024	Au 31/03/2023	Au 31/12/2023
Sommes distribuables exercices antérieurs	4 024 838	3 304 328	261
Résultat d'exploitation	1 114 808	873 422	3 932 409
Régularisation du résultat d'exploitation	-16 021	16 911	455 654
Total	5 123 625	4 194 741	4 388 324

3.9. Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de 0,7% TTC de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	119 346	102 311	452 499
Total	119 346	102 311	452 499

3.10. Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires, les jetons de présence et les impôts et taxes figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période Du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	17 003	14 616	64 643
Services bancaires et assimilés	14 057	5	7 390
TCL	1 933	3 353	8 850
Jetons de présence	-	400	18 950
Impôts et taxes	4 732	4 650	400
Total	37 725	23 024	100 233

SICAV AMEN
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 25 558 361,682DT et un résultat de la période de 359 713,597 DT.

I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN , comprenant le bilan au 31 Mars 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 31 Mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation :

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 31 Mars 2024, 20,60% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,60% au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 20 278 901,472DT au 31 Mars 2024, et représente une quote-part de 79,34 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 0,56% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 06 Mai 2024

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023	
AC1	Portefeuille Titres	4.1	17 378 346,753	16 718 634,615	17 819 686,319
a	Action, valeurs assimilées et droits rattachés		161 745,752	151 952,001	659 277,811
b	Obligations et valeurs assimilées		17 216 601,001	16 566 682,614	17 160 408,508
AC2	Placements monétaires et disponibilités		8 166 357,806	4 951 404,587	6 254 047,050
a	Placements monétaires	4.2	2 900 554,718	503 106,527	1 202 194,186
b	Disponibilités	4.3	5 265 803,088	4 448 298,060	5 051 852,864
AC4	Autres actifs	4.4	13 657,123	6 595,152	798,591
TOTAL ACTIF			25 558 361,682	21 676 634,354	24 074 531,960
PA1	Dettes sur opérations de pension livrées		-	-	-
PA2	Opérateurs créditeurs	4.5	46 366,979	42 730,705	42 550,326
a	Opérateurs créditeurs		46 366,979	42 730,705	42 550,326
PA3	Autres créditeurs divers	4.6	86 870,219	83 082,226	78 126,806
a	Autres créditeurs divers		86 870,219	83 082,226	78 126,806
TOTAL PASSIF			133 237,198	125 812,931	120 677,132
ACTIF NET					
CP1	Capital	4.7	25 043 600,113	20 310 646,040	22 639 243,947
CP2	Sommes capitalisables	4.8	381 524,371	1 240 175,383	1 314 610,881
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	949 254,898	0,000
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		381 524,371	290 920,485	1 314 610,881
ACTIF NET			25 425 124,484	21 550 821,423	23 953 854,828
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			25 558 361,682	21 676 634,354	24 074 531,960

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
<u>PR 1</u>	4.9	299 228,493	259 508,000	1 089 701,589
<u>PR 2</u>	4.10	118 564,947	92 664,756	336 577,489
		Total des revenus des placements	417 793,440	352 172,756
				1 426 279,078
<u>CH 3</u>	4.11	-	-	-
<u>CH 1</u>	4.12	- 50 491,484	- 46 274,029	- 183 499,192
		Revenus net des placements	367 301,956	305 898,727
				1 242 779,886
<u>CH 2</u>	4.13	- 12 334,705	- 11 073,072	- 45 803,254
		Résultat d'exploitation	354 967,251	294 825,655
				1 196 976,632
<u>PR 4</u>		26 557,120	- 3 905,170	117 634,249
		Sommes capitalisables de la période	381 524,371	290 920,485
				1 314 610,881
<u>PR 4</u>		- 26 557,120	3 905,170	- 117 634,249
		Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
		Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	2 498,881	1 833,070
				8 227,940
		Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	2 247,465	870,059
				10 593,846
		Frais de négociation de titres	-	-
				-
		Résultat net de la période	359 713,597	297 528,784
				1 215 798,418

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
AN1	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
a-	359 713,597	297 528,784	1 215 798,418
	Résultat d'exploitation	354 967,251	294 825,655
b-	2 498,881	1 833,070	8 227,940
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		
c-	2 247,465	870,059	10 593,846
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		
d-	-	-	-
	Frais de négociation de titres		
AN2	-	-	-
	Distributions de dividendes		
AN3	1 111 556,059	39 024,414	1 523 888,185
a-	Souscriptions		
	11 651 568,369	7 328 943,729	37 266 677,495
	Capital	10 914 257,806	6 947 396,515
	Régularisation des sommes non capitalisables	634 780,991	332 027,411
	Régularisation des sommes capitalisables	102 529,572	49 519,803
b-	- 10 540 012,310	- 7 289 919,315	- 35 742 789,310
	Capital	- 9 888 995,077	- 6 906 352,825
	Régularisation des sommes non capitalisables	- 575 044,781	- 330 141,517
	Régularisation des sommes capitalisables	- 75 972,452	- 53 424,973
	Variation de l'actif net	1 471 269,656	336 553,198
AN4	Actif net		
a-	23 953 954,828	21 214 268,225	21 214 268,225
	En début de période		
b-	25 425 224,484	21 551 021,423	23 953 954,828
	En fin de période		
AN5	Nombre d'actions		
a-	444 960	417 345	417 345
	En début de période		
b-	465 111	418 191	444 960
	En fin de période		
	Valeur liquidative	54,665	53,834
AN6	6,21%	5,60%	5,91%
	Taux de rendement annualisé		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2024

1- Présentation de la société

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 Juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 Octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle

apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées	161 745,752
Obligations des sociétés (1)	3 123 980,845
BTA et obligations de l'Etat (2)	14 092 620,156
Total	17 378 346,753

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Obligations et valeurs assimilées:

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0003400348	AB 2009 CA	119 780,25	122 442,818	0,48%
TN0003400355	AB 2009 CB	86 517,71	89 596,106	0,35%
TN0003400405	AB 2010	26 650,00	27 750,801	0,11%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	1 065 840,00	1 109 936,000	4,37%
TN0003600574	ATB 2009 TB1	51 976,00	51 976,000	0,20%
TN0003600574	ATB 2009/B1	100 000,00	103 952,000	0,41%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	60 000,00	60 994,400	0,24%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	240 000,00	248 760,000	0,98%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	160 000,00	161 358,400	0,63%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	200 000,00	207 857,600	0,82%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	250 000,00	269 602,000	1,06%
TN0004700712	ATL SUB2017	200 000,00	205 800,000	0,81%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	96 000,00	100 029,120	0,39%
TN000734078	SERVICOM16 (i)	50 000,00	56 571,482	0,22%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	150 000,00	151 740,000	0,60%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	200 000,00	212 185,600	0,83%
	TOTAL	3 056 763,95	3 180 552,327	12,51%
			-56 571,482	
			3 123 980,845	12,29%

(i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50000DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er

octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

(2) BTA et Obligations d'Etat :

Code ISIN	Désignation	Prix de revient	Valeur au 31/03/2024	En % de l'actif net
TN0008000366	BTA10042024	481 500,000	505 409,836	1,99%
TN0008000006	BTA13042028B	1 861 200,000	1 965 169,280	7,73%
TN08000606	BTA13042028C	929 000,000	980 984,640	3,86%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	500 000,000	513 080,000	2,02%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	600 000,000	601 636,800	2,37%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	200 000,000	200 545,600	0,79%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	500 000,000	520 772,000	2,05%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	500 000,000	522 500,000	2,06%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	2 000 000,000	2 119 264,000	8,34%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	750 000,000	770 802,000	3,03%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	2 250 000,000	2 316 708,000	9,11%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	500 000,000	504 688,000	1,98%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	250 000,000	260 710,000	1,03%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	250 000,000	260 654,000	1,03%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	2 000 000,000	2 049 696,000	8,06%
	Total		14 092 620,156	

4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste est de **2 900 554,718DT** au 31 Mars 2024 et il est constitué de pension livrée et de certificat de dépôt et se détaille comme suit :

(a) Pension livrée:

Désignation	Date de souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	En % de l'actif net
PL du 16/05/2023	29/03/2024	Banque de Tunisie	BTA 7,5% du 12/2028	2 400 879,162	16/05/2023	2 400 879,162	2 429 753,734	9,02%	9,44%

(b) Certificats de dépôt:

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Intérêts précomptés</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
CD180424C	AB	497 520,689	18/04/2024	370,328	497 891,017	8,97%	1,96%

4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2024 à **5 265 803,088DT** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>En % de l'actif net</u>
Avoirs en banque	5 265 803,088	20,71%
TOTAL	5 265 803,088	20,71%

4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 31/03/2024 un solde de **13 657,123 DT** contre **798,591DT** au 31/12/2023.

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Intérêt courus /compte rémunéré	13 657,123	6 595,152	798,591
Total	13 657,123	6 595,152	798,591

4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Gestionnaire	12 548,468	11 718,171	11 815,326
Dépositaire	33 818,511	31 012,534	30 735,000
Total	46 366,979	42 730,705	42 550,326

4.6- Autres créditeurs divers:

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Au 31/03/2024</u>	<u>Au 31/03/2023</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
ETAT	920,828	920,828	920,828
Retenue à la Source	61 444,306	52 753,465	57 753,465
Jetons de Présence	22 249,040	27 045,040	18 063,040
TCL	0,000	522,000	0,000
CMF	2 256,045	1 840,893	1 889,469
Total	86 870,219	83 082,226	78 626,802

4.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2024 au 31/03/2024 s'élève à 1 471 269,656 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part du capital : 2 404 356,166

Variation de la part du revenu : -933 086,51

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2023	22 639 243,947
Souscriptions	10 914 257,806
Rachats	- 9 888 995,077
Frais de négociation de titres	-
VDE/emp.société	- 50 000,000
VDE/titres.Etat	500,000
VDE / titres OPCVM	11 726,821
+/-V réaliséeemp.société	-
+/- V réal/titres Etat	-
+/- V réal/ titres OPCVM	2 247,465
+/- V report/oblig.société	50 000,000
+/- V report/titres.Etat	- 500,000
+/- V report/titres OPCVM	- 9 227,940
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	90 591,143
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	1 314 610,881
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	- 109 128,466
Capital au 31-03-2024	25 043 600,113

La variation de la part du revenu se détaille comme suit :

Désignation	du 01/01/2024 au 31/03/2024	du 01/01/2023 au 31/03/2023	du 01/01/2023 au 31/12/2023
Régularisation du Rt exercice clos capitalisable	-	-17 294,021	
Résultat d'exploitation	354 967,251	294 825,655	1 196 976,632
Régularisation du résultat d'exploitation	26 557,120	-3 905,170	117 634,249
Total	381 524,371	273 626,464	1 314 610,881

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2023	242
Nombre d'actionnaires entrants	6
Nombre d'actionnaires sortants	7
Nombre d'actionnaires au 31-03-2024	241

4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Désignation	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	1 205 482,415	949 254,898	0,000
Résultat d'exploitation	354 967,251	294 825,655	1 196 976,632
Régularisation du résultat d'exploitation	26 557,120	-3 905,170	117 634,249
Total	1 587 006,786	1 240 175,383	1 314 610,881

4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des obligations	253 171,440	202 105,135	879 855,064
Revenus des BTA	46 057,053	57 402,865	209 846,525
TOTAL	299 228,493	259 508,000	1 089 701,589

4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Certificats de dépôt	5 149,868	19 655,336	74 334,885
Revenus des Pensions Livrées	107 227,079	66 886,170	237 419,354
Revenus de Comptes Rémunérés	6 188,000	6 123,250	24 823,250
TOTAL	118 564,947	92 664,756	336 577,489

4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 31/03/2024.

4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20% TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018 ;
- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

% de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millions de dinars
0,09%	< 20 millions de dinars
0,07%	> 20 millions de dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	11 674,332	10 700,494	42 428,859
Rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire	29 750,000	7 437,500	29 750,000
Rémunération de Amen Bank en tant que distributeur	9 067,152	28 136,035	111 320,333
Total	50 491,484	46 274,029	183 499,192

4.13- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2024 au 31/03/2024	Période du 01/01/2023 au 31/03/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Redevance du CMF	5 837,170	5 349,670	21 213,857
Sces bancaires et assimilés	1 552,535	8,599	4 320,215
TCL	759,000	1 620,803	3 525,182
Jetons de présence	4 186,000	4 094,000	16 744,000
Total	12 334,705	11 073,072	45 803,254